

SOMMAIRE

Faucigny, Etat qui se vend	p. 3
Nos Anciens	p. 6
Ecole de Pouilly, 1936	p. 9
Savoie, terre d'accueil	p. 10
Marcellaz, terre familiale	p. 15
Autres temps, autres mœurs	p. 18
Les Savoyards émigraient	p. 19
Quincaillerie Duchosal	p. 21
Ecole de Faucigny, 1954	p. 22
Cousinade	p. 23
Eglise de Contamine	p. 24
Exacteur contestataire	p. 30
Naissances multiples	p. 31
Le canard boiteux	p. 33
Fanfare de Marcellaz, 1912	p. 33
Fanfare de Marcellaz, 1935	p. 34
Jeunes de Marcellaz, 1948	p. 35
Les poyas	p. 36
Découvertes à Viuz	p. 38
Lucien Bajulaz	p. 41
Recette de savon	p. 50
Bon appétit	p. 51
En parcourant les bois	p. 52
Adresse qui fit du bruit	p. 53
Toujours jeunes	p. 55
Poète : Sandrine Poyet	p. 55
Mgr Isoard	p. 56
La chouette Chevêche	p. 59
Provinces de Savoie	p. 61
Peillonex, école en 1928	p. 62
Par-ci, par-là	p. 63
Voyage au glacier	p. 65
Langage de par chez nous	p. 66
Les Diables bleus	p. 67
Taxe sur les chiens	p. 68
Mgr visite le prieuré	p. 71

Le Petit Colporteur
Revue d'histoire locale

Le Presbytère
74130 FAUCIGNY
Directeur de la publication :
PESSEY-MAGNIFIQUE
Michel

n° I.S.S.N. : 1271 - 3864

Soyons confiants

Voilà juste dix ans que notre "Petit Colporteur" naissait. Le temps passe bien vite aux yeux des premiers fondateurs. Qui pourrait croire que c'était hier pour nombre d'entre vous, fidèles depuis le début, à notre revue.

Dix ans que notre association "Racines en Faucigny", sans se lasser, sans se laisser décourager par rien, ni personne, construit et publie ces pages d'histoire que vous lisez avec plaisir, je l'espère.

Certes, notre association n'a pas grandi en nombre ; nous sommes toujours une vingtaine, animés du seul désir de bien faire : connaître notre Histoire.

Le noyau dur est toujours là depuis dix ans, persévérant, fidèle, et le Petit Colporteur peut ainsi paraître toujours plus attractif dans sa présentation et divers dans ses articles. La présentation, d'abord le nombre de pages a sérieusement augmenté : le n°1 comptait 42 pages, le n°11 en comptait 72, puis la couleur, une disposition intérieure aérée grâce à la composition habile de notre metteur en page René Hustache. Annick apporte chaque fois, par la réalisation d'une aquarelle originale, tout son talent d'artiste et notre Colporteur n'en est que plus fier.

Si au début, nous étions peut-être plus rapporteurs de notre vieille histoire, si notre préoccupation était davantage tournée vers un passé lointain, nous avons depuis quelques temps ouvert nos pages à une histoire plus récente, celle des gens que nous avons connus et aimés. Notre Petit Colporteur devient ainsi la revue du témoignage et du souvenir de tous ces gens qui, comme chacun d'entre nous, tissent en silence, en douceur la grande toile de l'humanité.

Un problème cependant doit nous préoccuper : celui de la diffusion. Comment agir pour mieux faire connaître la revue ?

Il y a encore trop de gens sur la Communauté des communes des Quatre rivières qui méconnaissent le Petit Colporteur. Pensez que sur 8.000 habitants du secteur, un seul sur dix achète notre revue. Alors si chaque lecteur entreprend de la faire connaître à une autre personne, et bien, nous aurons gagné un bon pari.

Merci à vous, Amis lecteurs, mais un lecteur peut devenir un acteur en écrivant. Il suffit de nous rejoindre à l'association, la recherche, l'écriture deviennent un plaisir qui se partage.

Merci en tout cas à tous ceux qui, sans fatigue, écrivent dans notre revue. Restons confiants, optimistes, tranquilles dans nos approches de la vie. L'histoire des hommes est ainsi faite, de hauts, de bas, de malheurs, de bonheurs, de paix et de

guerres. Depuis l'homo habilis, erectus ou sapiens, l'Humanité avance en cahotant pour devenir plus intelligente, plus subtile, plus scientifique. Il y a encore loin de la sagesse éternelle du cœur et de l'ouverture à l'autre. C'est toute notre Histoire.

Je formule un souhait : que notre Colporteur obtienne une plus grande diffusion et qu'il soit toujours plus attrayant.

Michel PESSEY-MAGNIFIQUE



Andrée BLANC
Mireille BOCQUET
Josiane CLAVEL
Claude CONSTANTIN de MAGNY
Marie Dominique GEVAUX
Christophe GUFFOND
Claude HUDRY
René HUSTACHE
Gilbert MAURICE - DEMOURIOUX

Laurent MONTFORT
Gérard PANISSET
Michel PESSEY - MAGNIFIQUE
Bernard PREMAT
Jeanne REY-MILLET
Noël ROCHON du VERDIER
Denis THEVENOD
Colette VERDAN

Merci aux CLAUDE qui ont corrigé les épreuves.

Avertissement : Les auteurs rapportent des faits, écrits, rapports, etc. qu'ils trouvent dans les archives. Ils reprennent l'orthographe ancienne, aussi ne vous étonnez pas de trouver des "fautes".

Errata : Je présente mes excuses pour les erreurs commises dans le n° 11
page 25 : il ne s'agit pas du père Duployer mais du Rd. P. Baud
page 40 : la photographie attribuée à Mme Châtel est de Mme Donche Odette.

Il y a 650 ans : le Faucigny, un Etat qui se vend (1349 - 1355)

Bien peu de nos concitoyens savent que le Faucigny fut pendant une brève période la première terre de Savoie cédée à la France (1349 - 1355)

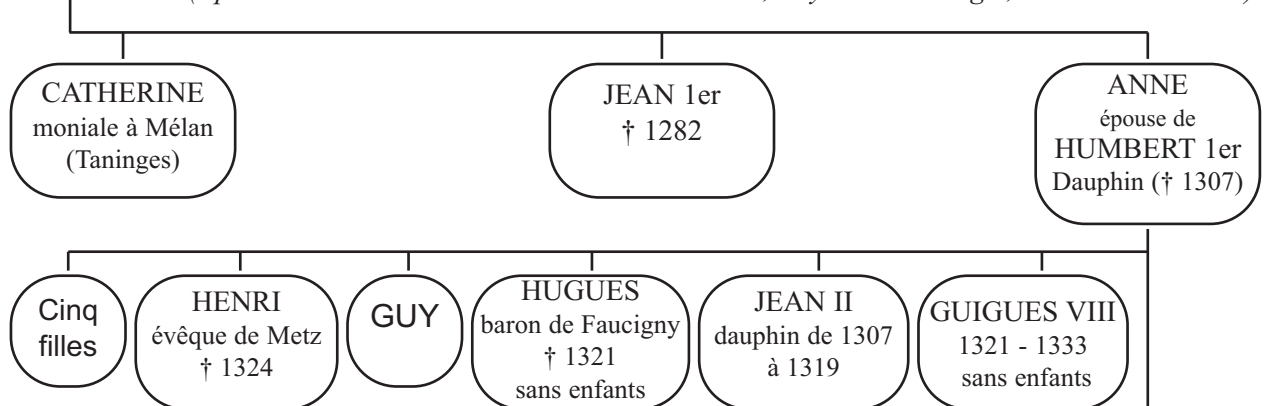
Après le long règne de la Grande Dauphine Béatrice, morte en 1310, la succession des sires sur la terre du Faucigny fut un véritable parcours du combattant, autant par manque de descendants directs mâles, que par une situation politique et géographique inconfortable ou une économie faite parfois de prodigalités.

Béatrice de Faucigny, fille d'Agnès et du comte Pierre II de Savoie, laisse donc une fille Anne qui épousa un Dauphinois Humbert 1er. Le dernier représentant de cette lignée des Faucigny est un Dauphinois par le jeu des alliances matrimoniales.

BÉATRICE de FAUCIGNY (1268 - 1310)

Epouse en premières noces GUIGUES VII, Dauphin † 1269

(Epouse en secondes noces Gaston VII de Béarn, Raymond-Béranger, comte de Provence)



Humbert II, né en 1312, est donc l'arrière petit-fils de cette Grande Dauphine. En 1332, il épouse, à Naples, Marie de Baux. Les chroniqueurs de l'époque le dépeignent comme un mécène impécunieux, toujours à court de ressources, se montrant prodigue, versatile, influençable, bref il réunissait toutes les misères et contradictions qu'un homme d'Etat ne devrait pas avoir.

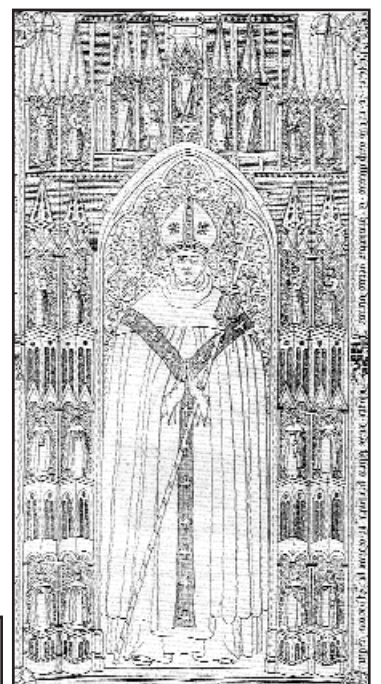
Ce qui est certain, c'est qu'il fut un homme de libéralité durant son règne ; ses sujets connurent des franchises qui firent des envieux dans les états voisins. Homme de culture, administrateur sans pareil, ceci lui valut une grande popularité.

Il ne pourra compter ni sur le comte de Savoie, ni sur le comte de Genève, Amédée III, qui, bien que tous apparentés d'une façon ou d'une autre, se détestaient prodigieusement.

Sans descendance, Humbert II n'a d'autre recours que de se tourner vers Philippe VI, le roi de France pour régler les affaires de ses états.

Le 13 mars 1349, à Tournon, le Dauphin et les envoyés royaux signèrent la cession du Dauphiné à Charles, fils du duc de Normandie, le futur roi Charles V qui montera sur le trône en 1364. La vente se fit au prix de 200.000 florins d'or plus 4.000 florins de rente annuelle versée à Humbert, et il était convenu que désormais le fils aîné du roi de France porterait le titre de Dauphin. La baronnie du Faucigny était également passée sous le sceptre de la royauté de Paris, mais cet épisode ne dura que six ans.

Humbert II



Projet de vente au Pape

Avant cette transaction, le Faucigny connut un curieux projet de cession au pape Benoît XII, pape en Avignon. Ce pontife qui intervint activement dans la politique européenne, voulait créer autour d'Avignon un vaste état pontifical détaché de toute influence romaine. Il saisit donc l'occasion d'agrandir ses domaines en contactant Humbert II qui était en pleines tractations pour régler sa succession.

En 1337, Humbert II offre à Benoît XII ses domaines dont le Faucigny, sur la base de 450.000 florins, somme réduite à 150.000 selon les tractations. Toutefois, le pape Benoît XII n'accepte le marché qu'une fois l'enquête d'estimation réalisée par ses commissaires.

L'enquête papale trouva exagérée l'estimation du dauphin Humbert ; dans ces conditions Benoît renonça à l'acquisition envisagée. C'est ainsi que le Faucigny, en particulier, échappa à la domination du pape d'Avignon.

Humbert entama des discussions avec le roi de France qui aboutirent à l'accord de 1349.



Benoit XII

Le Faucigny s'étendait sur 1.600 km² soit le tiers de l'actuelle Haute-Savoie et il comptait 11.876 feux.

Par feu on entend 4 à 5 personnes vivant sous le même toit. Dans cette fourchette, la population s'élevait entre 45.000 et 50.000 habitants.

En 1339, ce peuplement apparaît comme un des plus élevés. Les épidémies de peste noire qui ravagèrent le pays entre 1411 et 1413, réduiront de moitié les effectifs humains.

Le traité de Paris



Sceaux d'Amédée VI

Pendant ce temps, la guerre de Cent Ans contre les Anglais faisait rage et les revers de toutes sortes s'accumulaient. La peste de 1350 n'arrangeait rien dans cet univers fait de misère et de famine. Il devenait urgent, pour le roi de France, au fur et à mesure que le temps avançait, de se concilier les bonnes grâces du savoyard Amédée VI qui, en fin de compte se montrait un habile diplomate et un appui non négligeable.

Au milieu des états de Savoie, le Faucigny faisait figure de verrue française et le comte de Savoie soucieux de continuer l'œuvre d'agrandissement de ses pères, ne demandait pas mieux d'acquiescer ce Faucigny qui lui échappait depuis un

siècle.

D'un côté, nous avons un roi de France propriétaire de cette contrée lointaine affaiblie par un conflit sans fin, et de l'autre un comte de Savoie qui aspire à se saisir de celle-ci pour mieux consolider son état. Ce sera le principe du fameux traité de Paris signé le 5 janvier 1355, qui mettra fin à ce problème territorial. Le traité est basé sur le principe de l'échange d'enclaves lointaines et difficiles à défendre par chaque état.

La Savoie cédait alors à la France quatorze châtelainies qui s'étendaient de la Chartreuse au Rhône, et le comté recevait treize châtelainies du Faucigny qui s'étendaient du Léman avec Hermance jusqu'à Servoz, Flumet et Beaufort, plus une partie de la Bresse et du Pays de Gex. Désormais, la nouvelle frontière était clairement délimitée. La signification du traité de Paris est considérable car celui-ci établit le principe de continuité et homogénéité de l'espace politique : c'est la notion d'état-espace qui s'étoffe. Il faut se mettre à l'esprit que lorsque on parle d'Etat de Faucigny ou du Dauphiné, il faut définir celui-ci davantage comme une condomina (la propriété), un condominium (les communaux) qui sera à l'origine de tous les Contamine ou Condomine que nous avons sur nos terres de Savoie. Ces propriétés parfois fort éloignées du fief principal, imbriquées les unes dans les autres, ou enclavées, ont été sujet de litiges et souvent de querelles belliqueuses dans lesquelles intervenait souvent une troisième puissance : l'Eglise ou plus exactement l'évêque qui possédait également terres et sujets, on le devine bien. Ce traité de Paris représente une avancée juridique importante avec cette idée maîtresse d'homogénéité.

Qu'en était-il des personnes qui vivaient dans ces territoires ? Tout simplement celles-ci

passaient sous la juridiction et la domination du nouveau propriétaire, prince, roi ou évêque et épousaient la religion de celui-ci d'après le principe "*Cujus Regis, Cujus Religio*".

La cession des terres dauphinoises ne suscite pas de regrets sentimentaux pour le roi et la majorité des sujets. Mais pour le Faucigny les choses s'enveniment un peu puisque les gens s'opposent par une violente résistance au changement de souveraineté.

En refusant de prêter serment au nouveau suzerain, ils entraînent en "*jacquerie*", encouragés par un voisin : le comte de Genève Amédée III, heureux de créer des difficultés à son ancien protégé Amédée VI, comte de Savoie.

Le Faucigny avait joui, il est vrai, de grandes libéralités sous le règne du dauphin Humbert II, reprises par le roi Jean le Bon mais supprimées par les nouveaux maîtres.

Des expéditions militaires réprimèrent les révoltes ici et là en pays de Faucigny et sur les bords du Léman. On engagea des moyens techniques et financiers considérables qui finalement coûtèrent trop cher au trésor de la Savoie. Il fallut plutôt s'engager dans des pourparlers, dans chaque châellenie, et utiliser la forme diplomatique pour finalement reconnaître la légitimité du comte Amédée VI.

Cet épisode de la vie du Faucigny n'eut jamais été bien élucidé, si nous n'avions eu le compte des trésoriers Aymon de Challant et Nicod François analysés en 1851 par Ménabréa. Quoiqu'il en soit, cette reconquête du Faucigny en 1355 fut une campagne très douloureuse en perte humaine, ruineuse en trésorerie pour le comte de Savoie qui finalement ne fera flotter sa bannière à croix blanche, sur les châteaux de Faucigny, seulement qu'à partir de la mi-juillet de cette année-là.

Qu'advint-il au dernier représentant de la famille de Faucigny ?

On se rappelle que le dauphin Humbert II avait signé solennellement la cession de ses états à la couronne de France le 16 juillet 1349. Dès le lendemain, Humbert, qui était veuf sans descendant, prend l'habit des frères dominicains. C'est désormais frère Humbert qui recevra en Avignon l'ordination sacerdotale et du même coup, le titre de patriarche d'Alexandrie, puis celui d'administrateur de l'évêché de Reims et de Paris. Le religieux évêque se consacra à la gestion des biens ecclésiastiques qui lui furent confiés.

Au terme de cinq ans de vie monacale, frère Humbert, prince de Dauphiné et Faucigny, s'éteint le 22 mai 1355 et est enseveli dans l'église des Jacobins à Paris.

Une page d'histoire venait de se tourner. Désormais le Faucigny devint savoyard. Il lui faudra attendre 505 ans avant d'intégrer définitivement la France en 1860, à moins que le cours de l'histoire en décide autrement.

Michel PESSEY-MAGNIFIQUE

On peut lire à ce sujet :

Histoire de la Savoie par Ménabréa

Histoire de la Savoie par Paul Guichonnet

Illustrations tirées du livre : Découvrir la Savoie par l'abbé Hudry

Cette carte, qui n'a pas la prétention d'être exacte, nous donne une idée de l'étendue du Faucigny vers 1349.



Nos anciens (suite)
ils sont la mémoire
de nos villages



Camille Parchet-Rosset



Yvonne Amoudruz



Marius Bel



François Allamand



Marie Olympe Mossuz

Camille Parchet-Rosset, née Crozier

Camille est venue au monde le 11 avril 1910. Elle est la fille de Joseph, né à Ars dans l'Ain et de Flora Baratta, née à Druogno en Italie, où réside encore sa sœur cadette Madeleine.

Après avoir fréquenté l'école primaire à Viuz jusqu'à l'âge de douze ans, elle continue ses études au pensionnat de Versoix (Suisse) pendant quatre ans. Les études terminées, Camille revient à Viuz chez ses parents.

Juste avant la guerre, elle rencontre Monsieur Francis Parchet-Rosset, qui deviendra son mari, au mois de mai 1939. Après leur mariage, ils partiront vivre ensemble à Annemasse. A la déclaration de guerre, Francis est mobilisé, et Camille revient chez ses parents, pharmaciens au bourg de Viuz. Sa maman décèdera en 1946, et son papa en 1949.

Veuve depuis 1990, sans enfants, Camille restera seule, dans sa maison natale au bourg de Viuz, entourée de sa belle-sœur et la famille.

Coquette, joviale, elle participe le jeudi au repas du troisième âge. Petit ménage, lecture, télévision, sieste, tel est son quotidien.

En bonne santé, Camille coule ainsi des jours heureux.

Yvonne Amoudruz, née Taqué

Yvonne est née à St Jean, le 24 octobre 1911. Fille de Albert Taqué, cultivateur à Saint-Jean-de-Tholome, (né à Paris en 1875) et de Eugénie Gay, née à St Jean, (*village de chez les Ruz*) en 1883. Cadette d'une famille de trois enfants, une sœur Pauline née en 1906, une autre sœur Agnès, née en 1918.

1915, c'était la guerre. Agée de trois ans et demi, Yvonne rentre à l'école primaire ; Mr et Mme Mugnier seront ses instituteurs. Elle en sortira à dix ans et demi avec son certificat d'études. A l'âge de 19 ans, elle monte à Paris où elle reste six ans. Dès son retour, elle va travailler à Annemasse, hôtesse d'accueil et secrétaire médicale.

Elle rencontre un enfant du pays, Mr Roger Amoudruz, né à St-Jean en 1909, où il travaille comme exploitant forestier, et maire de la commune. Roger est veuf avec une fille Geneviève. Yvonne et Roger se marient à Annemasse, le 18 septembre 1950.

Yvonne travaille toujours auprès du médecin conseil de la Sécurité sociale d'Annemasse ; elle y restera jusqu'à la retraite. Roger quittera St-Jean pour travailler à Annemasse, dans une usine d'horlogerie. Ils décident d'acheter une maison à Annemasse, où elle habitera pendant 40 ans.

Après 27 ans de vie commune, Roger décèdera en 1977. Yvonne restera seule dans sa grande maison, jusqu'à 87 ans.

Depuis six ans, elle passe une retraite heureuse dans une maison de repos (les Edelweiss) à Ambilly. Geneviève lui rend visite régulièrement. Dans cette maison gaie, avec beaucoup de lumière, des fleurs, de la verdure à quelques pas de Genève, elle est très bien soignée.

Marius Bel

Marius est né le 13 décembre 1912 à Faucigny, fils de Bel Alexandre, cultivateur, né à Faucigny en 1867, et de Lucie Joly de Faucigny, née en 1869.

Marius est le plus jeune d'une famille de huit enfants : Marguerite née en 1892, Henry né en 1894, Léon né en 1896, Arthur né en 1901, Berthe née en 1903, Marcel né en 1905 et Alexandre né en 1909.

A l'âge de 6 ans, Marius rentre à l'école de Faucigny ; il en sortira à 13 ans, avec son certificat d'études. Agé de 14 ans, il commence de travailler comme berger, à Chamonix. Un an plus tard, il est argentier au Savoy-Palace, à Chamonix. Très intéressé par la fabrication du fromage, il s'embauche comme commis fruitier, chez Mr Vuagnoux François à Amancy.

Il arrête son travail pour effectuer son service militaire à Albertville, dans les chasseurs alpins, pendant 15 mois. A son retour il reprend son travail à la fabrication du fromage, commis fruitier chez Mr Nanjod Pierre à Marignier.

A Thiez il rencontre une demoiselle, Melle Molliex Fernande qui deviendra son épouse le 23 décembre 1937. De cette union naîtront deux filles, Geneviève née en 1939, et Liliane en 1940.

En 1942 il prend la gérance d'une fromagerie à Fessy, un an plus tard il est gérant chez Robert Pinget à Morillon. A la fin de l'année, bien décidé de travailler à son compte, il achète la fruitière de Vallon, d'autres s'ajouteront les années suivantes : Planpraz, Verclans, Salvagny, le Reposoir, et Scionzier pendant 15 ans. Il terminera sa carrière à St-Pierre-en-Faucigny.

Marius passait une retraite heureuse à Faucigny, bien entouré par Francette, chouchouté par ses enfants et petits enfants.

Il était heureux dans son jardin, de faire la belotte avec les anciens.

Hélas, depuis notre rencontre sa santé s'est dégradée rapidement ; pourtant il paraissait inébranlable. Marius nous a quittés, avant la publication de ce numéro du Petit Colporteur. Nous garderons de lui son sourire et sa gentillesse.

Marie Olympe Mossuz née Vigny

Olympe est née à la Tour-en-Faucigny, le 22 août 1912, fille de Vigny Louis, charpentier, décédé en 1947, et de Anna Granger, couturière, décédée à l'âge de 94 ans.

Aînée d'une famille de deux enfants, son frère Edouard est né en 1914.

A l'âge de cinq ans, Olympe rentre à l'école primaire à La Tour ; elle s'y rend à pied, soit à deux kms de son domicile. Agée de 14 ans elle quitte le primaire avec son certificat d'études.

Olympe commence le secondaire à Annemasse, qu'elle quittera à l'âge de 18 ans, pour des études supérieures à Thonon. La fin des études sera récompensée par le brevet supérieur. Il faut préciser que les études étaient entièrement payées par les parents.

Elle prend son premier poste d'institutrice à Mijouet (hameau de Fillinges) puis chez Pallud à Viuz, ensuite Cordon. En 1937, Olympe est titularisée. Elle restera pendant deux ans à Sixt.

Au marché de St-Jeoire, elle rencontre un jeune homme qu'elle connaissait, Monsieur Louis Mossuz. Cette heureuse rencontre se terminera par un mariage le 14 septembre 1937. Ils demeureront ensemble à Savernaz (hameau de St-Jean). De cette union naîtra en 1942, Nicole qui sera sa fille unique.

Au cours de l'année 1939, elle prend la place de sa belle-sœur, Madame Anna Mossuz à l'école de Savernaz, tout près de son domicile. Olympe fera toute sa carrière d'enseignante dans cette école. Elle connaîtra deux générations d'élèves : son épouse en 1939, et plus tard ses enfants en 1963.

Olympe prendra une retraite bien méritée le 1er janvier 1968, une retraite active dans sa maison de St-Jean où elle demeure encore aujourd'hui.

Elle fait beaucoup de voyages : Angleterre, Autriche, Espagne, Hollande, Italie et la Suisse. Ses loisirs sont le club, la lecture, les émissions culturelles à la télévision.

Elle conserve une très bonne santé, une bonne vue et *toutes ses dents*, mais une chute l'empêche aujourd'hui de se déplacer normalement.

Olympe est très heureuse, entourée de ses enfants et petits enfants.

François Allamand

François est né le 8 janvier 1914 à St-Jean-de-Tholome, au hameau de Romblaz. Il est le fils de Adrien Allamand, charpentier et paysan, décédé en avril 1916, et de Josephine Gavard de Peillonnex.

Cadet d'une famille de trois enfants : un frère aîné, Alexandre né en 1903 et une sœur, Léa née en 1906.

A l'âge de sept ans, il rentre à l'école de Savernaz. L'institutrice était Mme Cornut.

Dès l'âge de douze ans, il quitte l'école pour travailler à la ferme, avec sa mère qui était veuve de guerre.

En 1935 il effectue son service militaire à Grenoble, au 4ème génie. Libéré en 1936, il décide d'apprendre un métier, et rentre chez Albert Gavard à Viuz où il exerce la chaudronnerie, la serrurerie. Très appliqué il sera détaché pour faire l'entretien à l'usine du Giffre, jusqu'en 1939.

La guerre éclate et François est mobilisé à Grenoble. Libéré en 1940, il retourne aux ateliers Albert Gavard pour une durée de trois ans.

En mars 1943, il quitte St-Jean et change de métier. Il travaille à Annemasse à l'Union laitière de la famille Morel ; il restera trois ans, logé par son patron.

A la vogue de Peillonnex en 1944, il rencontre une amie, Mlle Marie Cochet-Grasset qui trois ans plus tard, le 6 septembre 1947, deviendra son épouse. Deux enfants égayeront ce nouveau foyer, une fille Rosette née en 1949 et un garçon, Jean-Noël né en 1954.

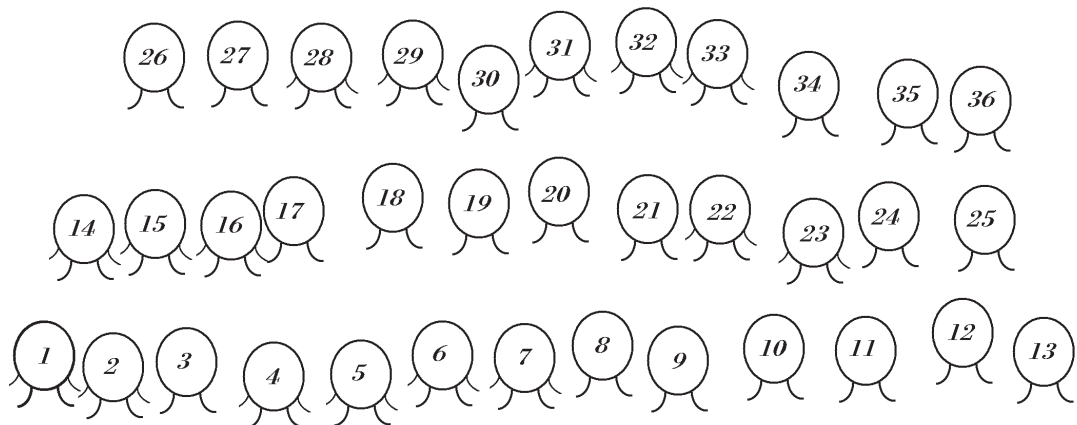
François décide de rester à Annemasse, et de construire une maison en 1952 pour loger sa petite famille. En 1956, on lui offre une bonne place chez Boccard, machines industrielles. Il y restera 22 ans, jusqu'à la retraite en 1978.

Une retraite heureuse près de son épouse dans sa maison d'Annemasse, entourés de leurs enfants et petits enfants. Un grand jardin occupe ses loisirs, promenades dans les bois, petits voyages d'une journée, mais sa vue ayant sérieusement baissé, elle l'empêche de lire ou de conduire.

Maurice-Demourieux G.

A vous les anciens, le petit colporteur vous souhaite une longue retraite.

Ecole de POUILLY - 1936 -



1 - Martine RONGEARD
 2 - Cécile CORAZZA
 3 - Louis CHAVAZ
 4 - Janine CHAPPAZ
 5 - Fernade ANCENAZ
 5 - Solange JUGET
 7 - Marcelle MERLIN
 8 - Pierre BOURGEOIS
 9 - André PELLOUX
 10 - Paul BETEMPS
 11 - Jean JENATTON
 12 - Arthur CORAZZA
 13 - Roger RONGEARD

14 - Adèle CROSET
 15 - Claire GAVAIRO
 16 - Geogette SAULNIER
 17 - Georges VIOLLET
 18 - Alfred JUGET
 19 - Roger CHAVAZ
 20 - Jacky JENATTON
 21 - Armand CORAZZA
 22 - Emilie DUFFAULT
 23 - Liliane JENATTON
 24 - Elie ANCENAZ
 25 - René DUCHOSAL

26 - René CROSET
 27 - Léon CROSET
 28 - Caroline CORAZZA
 29 - Gabrielle GAVAIRO
 30 -DUFFAULT
 31 - Marguerite GROS
 32 - Fernade FILLION
 33 - Gilberte PELLOUX
 34 - Jean ANCENAZ
 35 - Jean LIONNAT
 36 - François CHAPPAZ

SAVOIE, TERRE D'ACCUEIL

*"Je te salue, ô terre hospitalière
Où le malheur trouva protection
D'un peuple libre arborant la bannière
Je viens fêter la constitution"*

C'est le début de l'hymne savoisien, c'est aussi le point de départ de mon récit. Au pays des Allobroges, plus précisément dans la vallée du Giffre, débarqua un jour **Naoum Ivanovitch Chakhaloff-Chichaloff**.

- d'où vient-il celui-là ?

- que fait-il par chez nous ? "

Contrairement à la chanson de Pierre Vassiliu, ce **mec-là** n'était pas *gaga*. Cet homme était mon père. D'où venait cet étranger ? Qu'avait-il fait avant d'atterrir à Mieussy ?

Il avait déjà vécu une longue suite de péripéties, que j'ai eu du mal à retrouver car mon père était très secret. Les moments où il se confiait étaient rares.

A sa naissance, en novembre 1896, dans un village de Sibirie (Korobeinikovo), pas très loin de l'Altai (chaîne de montagnes qui, grosso modo, fait penser aux Alpes), tout

semblait lui sourire. Né dans une famille de boyards (seigneurs dans l'ancienne Russie), il a une enfance plutôt heureuse mais studieuse. Des précepteurs s'occupaient de lui, de ses frères et de ses sœurs. A sa dixième année, selon l'usage dans les familles nobles russes, ses parents l'ont envoyé en pension à Tomsk, à plus de mille kilomètres de son foyer. Il ne revenait que pour les grandes vacances. Le but de ses études était la médecine.

Arrive l'année 1914

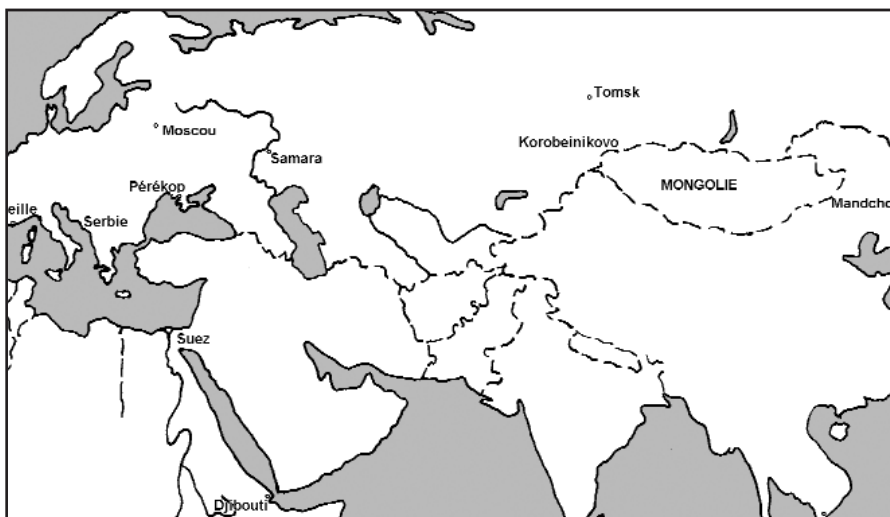
La guerre qui a éclaté de tous les côtés dans le monde provoque des discussions dans le milieu étudiant. Naoum a dix-huit ans. Il décide de s'engager dans l'armée pour servir le tsar Nicolas II. Selon la coutume, sa mère lui donne sa bénédiction et il part pour Moscou rejoindre l'école des Cadets où il deviendra sous-officier.

IL NE REVERRA JAMAIS SA FAMILLE ET SA SIBIRIE

La guerre de 14 fait des ravages, elle s'éternise, les soldats tombent. Les rescapés diront "*C'était une boucherie*". Les politiques français font appel à leurs alliés. Contre des munitions, qui s'avèreront démodées (des vieux fusils Gras modèle 1874 au lieu des Lebel à répétition), la Russie envoie quatre brigades (40 000 hommes). Deux brigades iront sur le front des Balkans, deux brigades en France. Chair à canons contre vieilles pétoires. Le hasard désigne mon père pour encadrer la

1ère brigade.

Le 20 Avril 1916, Naoum a dix-neuf ans, il est sous-lieutenant, il débarque à Marseille après un voyage pénible qui dura plus de deux mois. Partie de Moscou et de Samara, la 1ère brigade rejoignit les frontières de la Mandchourie, puis s'achemina jusqu'à Tu-La, port chinois, où deux bateaux français "*l'Himalaya*" et le "*Latouche-Tréville*" les prirent en charge. Quelle croisière ! Saïgon, Singapour, Colombo, Djibouti, le canal de



Suez, la Méditerranée sillonnée de sous-marins allemands et enfin Marseille où le maréchal Joffre les accueille chaleureusement.

Très vite, destination le front, à l'est de Reims. A Courcy, la 1ère brigade passe, mais c'est l'hécatombe (50% de l'effectif et 28

officiers tombent). La 2ème brigade est clouée sur place et les renforts n'arriveront jamais. La vaillance de ces soldats leur valut une citation à l'ordre de l'armée et la croix de guerre avec palme :

Le 16 avril, la brigade attaqua le Mont Sapigneul et le Mont Spin, en faisant des prisonniers au nombre de 11 officiers et 635 soldats. Les pertes de la 1ère brigade furent de 28 officiers et en soldats 50% de l'effectif. Le 18 avril, la brigade eut la mission d'attaquer le fort Carré et s'en empara.

(Citation à l'Ordre de l'Armée du 24 avril 1917, N° 22522 - Croix de Guerre avec palme).

Lors de l'avance opérée par les troupes du Général Nivelle, la brigade attaqua un secteur de la route de Neuville-Aguilcourt, où elle s'empara de trois lignes de tranchées ennemies, celles de Parallèle, de Polus et de Lemberg, en saisissant le haut du Mont Spin. Le 18 avril, elle repoussa une contre-attaque de l'adversaire. Les pertes, du 16 au 18 avril, furent particulièrement élevées 12 officiers et 258 soldats tués, 20 officiers et 1 340 soldats blessés et 2 officiers et 436 soldats disparus.

(Citation à l'Ordre de l'Armée du 29 avril 1917, N° 270210 Croix de Guerre avec palme).

Pendant ce temps, des événements très importants se passent en Russie. Nicolas II abdique et un gouvernement provisoire dirigé par Keremski est mis en place en août 1917. Des réformes sont instaurées dans l'armée russe. Elles sont mal acceptées. Il y a de l'agitation, une certaine indiscipline, chez les Français comme dans le corps expéditionnaire. Le ministre de la Guerre prend peur ; aussi l'état-major français décide d'isoler les deux brigades russes pour éviter la contagion révolutionnaire. Elles seront cantonnées sur le plateau de Millevaches (Creuse), à la Courtine pour la 1ère brigade (donc Naoum) et Felletin pour la 3ème brigade.

Bientôt un mot d'ordre circule **Retour en Russie** donc refus de retourner sur le front français. Les soldats sont divisés, il y a les loyalistes et les dissidents. La 3ème brigade "les felletinois" est plutôt loyaliste car composée de paysans fidèles au tsar. La 1ère brigade, à la Courtine, composée plutôt d'ouvriers et d'intellectuels, est agitée. C'est le

début de la "mutinerie".

Naoum, et une partie des effectifs, rejoint les "felletinois". Ils seront envoyés au camp Courneau en Gironde.

Quant aux mutins, ils refusent de se rendre. Ils seront finalement bombardés et capituleront le 4 septembre 1917.

Toute cette période est assez trouble. Mon père a toujours prétendu que la vérité n'avait jamais été dévoilée. Il n'a jamais voulu en dire plus.

Les rebelles furent divisés en plusieurs groupes et répartis dans des camps ou prisons, soit Bourg-Lastic, soit l'île d'Aix ou encore le camp de Souge en attendant le procès de Bordeaux qui ne viendra jamais. Les loyalistes formèrent la Légion russe et acceptèrent de se battre aux côtés des français. Ils

f u r e n t
incorporés à
une division
marocaine et
repartirent pour
le front. Les
mutins posaient
un problème.
C'est alors que
Clémenceau,
président du



Mon Père, avant ces événements, et son engagement

Handwritten text in Cyrillic script, likely a list of names or a document related to the Russian Revolution or military movements. The text is written in a cursive style and includes names like "Александр", "Петр", "Василий", etc.

Conseil, leur proposa une alternative :

- le travail volontaire en France
- le travail "obligatoire" en Afrique du Nord
- enfin, une poignée d'officiers ira rejoindre, pour l'honneur, les rangs de la Légion russe (bataillons étrangers de volontaires russes).

Les Russes signent un premier engagement en janvier 1918. Des combats terribles ont lieu dans la Somme et dans la Marne. De nouveau, les soldats méritent d'être cités deux fois à l'ordre de la nation (30 septembre 1918 et 11 décembre 1918).

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMEE

Copie d'Extrait du " Journal Officiel " du 20 janvier 1919.

MINISTRE DE LA GUERRE

Régiments et Unités formant corps auxquels la fourragère aux couleurs du ruban de la Croix de Guerre a été conférée par le Maréchal de France, Commandant en Chef les Armées de l'Est, en exécution de la Circulaire Ministérielle N0 2156 B du 22 février 1918, avec l'énoncé des citations à l'Ordre de l'Armée obtenues par ces régiments et unités.

LEGION RUSSE

Bataillon d'élite dont la haine implacable de l'ennemi anime toutes les actions, joignant à un mépris complet de la mort le plus bel enthousiasme pour une cause sacrée. A montré un rare courage au cours des opérations de la Somme, du 26 au 30 avril 1918, contribuant par son héroïque résistance et au prix de pertes élevées à arrêter la marche de l'ennemi sur Amiens. A pris une part non moins brillante aux opérations devant Soissons, les 29, 30 mai et 2 septembre 1918, où il a déployé les mêmes qualités de sacrifice, luttant sans merci pour conserver le terrain conquis, faisant de nombreux prisonniers et capturant un matériel important

(Décision du Général Commandant en Chef du 30 septembre 1918).

Entre temps, le tsar est assassiné le 17 juillet 1918. Les Russes recommencent à s'agiter. L'état-major leur fait signer un deuxième engagement. Naoum le signera en octobre 1918. (C'est un des rares documents à avoir échappé à la tourmente.)

Pour le souvenir, on peut visiter le cimetière russe de Saint-Hilaire le Grand à Mourmelon (Marne), son monument et sa chapelle orthodoxe.

Enfin, c'est l'armistice en novembre 1918. *Que va faire Naoum ?* Dans les archives familiales, il reste peu de traces.

- Une photo datée du 28 décembre 1918, avec ses camarades rescapés, encore en tenue militaire, à Chaussin dans le Jura. (ci-contre)

Est-il allé chez sa marraine de guerre ? On ne sait...

- Une lettre réponse du commissaire militaire du gouvernement provisoire aux armées russes, sur le front de Macédoine. La traduction incomplète donne à peu près ceci : "Votre lettre a bien été reçue et transmise à Russe à Laval, pour la suite à donner en

tant que responsable de l'envoi en Russie."

Quelle suite ? On ne sait...

Une certitude : il a rejoint l'armée blanche commandée par le baron Wrangel en Crimée.

Il est en plein cœur de la révolution. Il a retrouvé sa Russie, mais pas sa Sibérie.

- Une attestation du 5 juillet 1920 stipule que Naoum est en service commandé comme agent de liaison de l'état-major de la 13ème division d'infanterie.

D'après les historiens, la dernière position de Wrangel se trouvait dans l'isthme étroit du Pérékop qui relie la Crimée au



Naoum

continent. D'un côté il y a le golfe peu profond mais marécageux de la mer d'Azov, appelé le Sivach ou mer pourrie.

La bataille du Pérékop a été terrible. Commencée dans la nuit du 7 au 8 novembre, elle se termina le 15 novembre 1920. Naoum, avec d'autres camarades fut pris et passé au peloton d'exécution. Les brigades rouges ne faisaient pas de prisonniers. A la première salve, il eut le réflexe de se jeter à terre. Il nous a raconté qu'il était resté très longtemps avec des cadavres sur le dos. Ce n'est qu'à la nuit qu'il réussit à s'enfuir. Il s'est caché au milieu des marécages. Le reste de l'armée Wrangel n'avait qu'une hâte, rejoindre la mer Noire et trouver un bateau pour s'enfuir.

C'est à Sébastopol que mon père a pu trouver une place chèrement payée pour un passage qui le conduisit en Serbie.

Serbie, première terre d'accueil

Il fut pris en charge et soigné dans un hôpital. Le typhus faillit l'emporter. Il dit "être resté plusieurs jours dans le coma". C'est grâce aux bons soins d'une infirmière lithuanienne qu'il fut sauvé.

De cette période serbe, il nous reste une attestation de la gendarmerie de Bitolj. Naoum a servi du 13 avril 1922 au 1er juin 1924. Son travail, gendarme garde-frontières, consistait à arrêter les comitadjis (terroristes à la solde des bulgares). Ces derniers, un peu contrebandiers passaient de l'or caché dans leur ceinture. Ordre était de les fusiller sur le champ. Un jour, papa ne veut plus faire ce "métier". Il décide de revenir en France. Pensait-il encore à sa marraine de guerre? On ne sait...

On le retrouve à Ugine, où vit une colonie de Russes blancs. Il travaille à l'usine des "Forges et aciéries électriques". Paul Girod dirige cette entreprise. Ugine s'est orientée dans la production d'aciers spéciaux, tel le ferrotungstène. C'est un travail très dur, surtout au moment des coulées.

Lors de son passage à Ugine, on sait qu'il a participé à la construction de la chapelle à bulbe en bois peint, réservée au culte orthodoxe. Longtemps j'ai cru qu'elle était vouée à la démolition. Je suis heureuse qu'il n'en soit rien. Elle vient d'être rénovée et sera préservée.

Naoum profite de son travail pour

apprendre le métier d'électricien. Il apprendra en même temps les conditions de vie des ouvriers. Au bout d'un certain temps, il en a assez de la colonie russe.

Valéry d'Amboise, dans son ouvrage "La Savoie éternelle", parle ainsi des Russes d'Ugine :

"Il y a bien eu quelques rivalités entre les aristocrates et les petites gens, mais la nostalgie du pays finit par gommer l'antagonisme de classe".

Ça peut aussi devenir un ghetto !

Naoum décide de couper les ponts. Il cherche du travail, ailleurs...

Et le voici dans la vallée du Giffre

Il est embauché par la compagnie d'électricité Rey-Millet. Il participe à l'électrification des villages de la vallée. Il va de chefs-lieux en hameaux. Il plante des poteaux en bois, il tire des lignes. Il loge chez l'habitant ou à l'hôtel, suivant les circonstances. Un jour, en passant le col de Châtillon, il nous a montré une maisonnette, au bord de la route, où il avait couché tout un hiver, sans feu. Cette petite baraque est toujours debout.

A Taninges, en 1926, il est bien connu au café "Chez Canet". En dehors de son travail, il participe à la vie des jeunes du pays. Il a trente ans, mais paraît bien plus jeune. Une année, il "*fait les conscrits*" avec les jeunes recrues. Ils décident de cacher le Jacquemart. Ce dernier est transporté au Praz-de-Lys, dans une grange. Les habitants sont consternés. Ce n'est qu'au bout de trois jours que cette "mascotte" leur fut rendue.



La fée électricité arrive à Mieussy

L'équipe de la compagnie Rey-Millet continue sa mission. Un fait marquant s'est déroulé au hameau de Dessy. En creusant pour loger un poteau, au pied du "Montagny", les électriciens découvrent un très vieux crâne. Naoum nous a expliqué qu'un expert était venu, invité par le chef de chantier. Nous n'avons jamais su la fin de ce fait divers. Dommage ! Le "Montagny" va-t-il tomber dans l'oubli ? Le mystère demeure. Était-ce un lieu de culte celtique ? Ou un tumulus romain ? (Le "Montagny" ne figure même pas au plan cadastral).

Petit à petit la ligne avance ; Naoum suit toujours ; il arrive à Ivoray.

Il loue une chambre indépendante chez Mr et Mme Burnier. Il fait la connaissance de Joseph Tagini, grand mutilé de la guerre 14-18. Les souvenirs encore très vivaces rapprochent les deux hommes. Tout doucement naît une amitié. Mon père viendra prendre ses repas à la ferme ; il louera la jument "la Biche" pour aider à traîner les poteaux, et fera les yeux doux à Marthe, la petite sœur et filleule de Joseph. Marthe n'a que dix-huit ans, mais son frère pense qu'une vie avec un ouvrier sera plus agréable "qu'au cul des vaches". Il voit



ENFANTS
DE
FRANCE
Quand l'ennemi
Sera vaincu
Et que vous pourrez
Librement
Cueillir des fleurs
Sur ces champs
Souvenez-vous de nous
VOS AMIS RUSSES
Et apportez-nous
Des fleurs



d'un bon oeil la naissance de tendres sentiments entre Marthe et Naoum. Le mariage a lieu le 3 novembre 1928.

Mon père s'est trouvé une nouvelle famille et une nouvelle patrie.

Maintenant, ils reposent tous les deux au cimetière de Mieussy ; et heureux hasard, Naoum peut contempler le clocher de l'église, qui par sa forme en bulbe, ressemble étrangement à ceux des églises orthodoxes.

Je termine ce récit comme je l'ai commencé, par cette dernière strophe de l'hymne savoisien :

*"Chez les humains, toujours je fais ma ronde,
Mon but unique est de tous les unir,
J'espère bien faire le tour du monde. (...)
Je veux voir tomber les frontières;
La terre doit être libre pour tous."*

Colette VERDAN

MARCELLAZ : TERRE FAMILIALE

Le nom MARCELLAZ évoque pour moi, d'une part ma prime jeunesse, d'autre part ma grand'mère et sa famille.

Originaire de MARCELLAZ, elle était la huitième fille de Jérôme JENATTON et Hélène JOLIVET, qui mit au monde 11 enfants entre 1873 et 1897 dont 5 moururent en bas âge, et dont deux furent connus et firent connaître MARCELLAZ à l'entour, la première Franceline et le cadet Pierre, qui devinrent tous deux instituteurs.

Elle aimait à s'y ressourcer par des visites régulières chez son frère Pierre, maintenant retraité, habitant la maison paternelle, et lui aussi anéanti par la perte de son fils et sa belle-fille au Pax à Annemasse lors de la guérilla de 1943. Il fut maire de Marcellaz de 1945 à 1947.

Elle y retrouvait ses amies d'enfance et surtout ses repères et ses souvenirs de joies et de rigolades. Après, ce fut travail et peine, puis douleur pendant la guerre, ce qui ne l'empêcha pas de conserver sa finesse d'esprit, sa fierté et ses fous rires éclatants.

Donc, régulièrement, elle organisait l'expédition pour Marcellaz, m'entraînant au bout du monde. Le tram CEN nous emmenait de Bonne à Pont-de-Fillings, 2 km, puis nous partions à pied, longeant la route nationale jusqu'à chez Bayard (Arpigny) heureusement peu fréquentée par les voitures à l'époque et on s'engageait sur le chemin qui monte au chef-lieu. On commentait les fleurs, les oiseaux, les plantations et on rencontrait des connaissances de ma grand'mère, les Déluermoz François et Edouard à la ferme à droite du chemin, puis Prospérine Mouthon, coquetière à gauche, puis en suivant la Fine à Jules et son frère Léon, conducteur de rouleau compresseur; chaque fois, c'était une halte plus ou moins courte qui permettait de nous reposer, surtout ma grand'mère qui portait toujours un sac chargé de je ne sais quoi.

Arrivés chez l'oncle, un homme grand se tenant très droit, moustache grise et yeux malicieux, le béret vissé sur la tête, que m'a rappelé ce brave Montand dans son rôle du papé, on se reposait un moment puis les discussions débutaient entre sœur, frère et belle-sœur, une tante plus âgée et très vieille France avec sa faveur noire autour du cou.

Traditionnellement, c'était la visite du jardin, cultivé méthodiquement, entouré d'un mur de pierres et agrémenté d'un mazot savoyard qui servait de

rangement pour les outils - je me souviens des fraises qu'il fallait choisir mûres et ne pas toucher aux autres.

Le long de la maison, on trouvait un autre jardin avec des cassis, groseilles et autres poires et prunes. On récoltait quelques fruits et légumes qu'on entassait dans le panier de la grand'mère qui sera aussi lourd au retour qu'à l'aller.

L'heure du thé était sacrée et entraînait un protocole soigneusement appliqué - l'eau chauffait dans la bouilloire sur le fourneau à charbon, puis le lait avec je ne sais quoi qui l'empêchait de "monter" et on dégustait quelques biscuits préparés par la tante.

Et c'était déjà l'heure du retour pour ne pas rater le tram au Pont-de-Fillings.

La première des filles, Franceline, institutrice, épousa un DELAVENAY d'Amancy, également instituteur, et ils exercèrent leur ministère à AYZE notamment.

Un garçon, Léon, naquit, puis une fille, Hélène en 1903, suivie en 1905 d'Emile. Outre Léon que je n'ai rencontré qu'une fois, j'ai bien connu Hélène et Emile, car habitant Paris pour l'une et le monde pour l'autre, ils venaient parfois en Haute-Savoie et à Genève, et nous rendaient toujours visite.



Emile Delavenay (vers 1962)

Cliché José Gélabert.



Hélène Delavanay,
épouse BRULE

Hélène épousa Raymond BRULE, distillateur normand, résistant dès 1940 et mort en déportation. Elle eut deux enfants Jean-Pierre, informaticien, que je n'ai jamais vu ni entendu, et Michel que j'ai rencontré à Bonne dans les années 50, grand jeune homme qui devait fonder et gérer plus tard l'institut de sondages B.V.A. en relation avec tous les grands et moins grands hommes ou femmes politiques de notre temps. Hélène est restée très attachée à sa Savoie natale et aimait raconter des anecdotes de sa jeunesse. Elle finit ses jours à Paris, retraitée de l'éducation nationale où elle occupait le poste important d'Inspectrice Générale des Maternelles, la mettant en relation avec les ministres de tutelle dont elle nous commentait les qualités.

Emile prit sa retraite à Vence dans les années 60. Sa dernière activité professionnelle fut professeur à la Faculté de Lettres de Nice. Mais sa vie fut très active et engagée auprès de l'O.N.U. dont il fut un des fondateurs - et dont la date anniversaire coïncide avec celle de sa naissance 24 octobre (1905)- en 1946 et de l'U.N.E.S.C.O. dont il fut directeur des Editions. Plusieurs livres commentent sa vie professionnelle et de résistant aux côtés du général de Gaulle à Londres. La décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur récompensa sa carrière mondiale.

Nous ressortirons quelques passages le mettant en valeur ; je découvre après sa mort que j'ai côtoyé un des grands hommes de ces soixante dernières années. Ses cendres ont été dispersées au gré du vent soufflant au col de Vence. Ses derniers mots "quelle heure est-il ?" rappellent la méticulosité de l'homme. En presque cent ans de vie, il a connu et a participé à l'évolution rapide du monde. Mais la tournure que prenaient les événements ces dernières années le contrariait et il s'est retiré de la vie sans regret.

Dans une chronique parue le 2 octobre 2003, le journal LE MESSAGER relate la vie d'Emile DELAVENAY quelques jours après sa disparition : "une vie et un savoir consacrés aux autres"

"Après des études secondaires au collège municipal de Bonneville, il entre en première supérieure au lycée Louis-le-Grand à Paris. Admis à l'Ecole Normale Supérieure, il poursuit en parallèle des études à l'Ecole Nationale des Langues orientales vivantes, obtient un poste de lectorat à l'université de Cambridge et accomplit des stages au Bureau d'Etudes internationales à Genève. Il a alors 20 ans.

Puis, il est lecteur de langue et de littérature française aux Universités de Londres et Cambridge puis chargé de cours (licence et agrégation) à l'Institut français du Royaume Uni à Londres. Il est également rédacteur diplomatique au bureau de Londres de l'agence Havas. Il entre ensuite à la British Broadcasting Corporation et participe en qualité de directeur adjoint à la création de liaison avec les auditoires en Europe occupée. Il a maintenant 35 ans.

Journaliste à la BBC pendant la guerre, il fonde les journaux officiels de l'Organisation des Nations Unies à Londres et New-York et préside à *"l'Association pour l'étude et le développement de la traduction automatique et de la linguistique appliquée"*.

Dans son ouvrage "Témoignage : d'un village savoyard au village mondial" il analyse son œuvre : "mes années B.B.C. restent pour moi un sujet de fierté, effort constant de découverte et d'objectivité" quant à l'O.N.U. et l'U.N.E.S.C.O. *"je m'y suis attaché à doter ces institutions d'instruments de travail adaptés au service de leurs idéaux - l'essentiel de ce que j'ai construit dans les deux institutions reste et pourra servir de modèle dans l'avenir si comme je peux l'espérer, la construction d'un ordre mondial pacifique demeure une préoccupation majeure des hommes d'Etat."*

Son engagement pour la paix mondiale, dans ce nouvel organisme qu'est l'O.N.U., est une véritable vocation - n'écrit-il pas : *"l'organisation d'un secrétariat devant servir l'édification de la paix est tout aussi exigeant ...le souvenir le plus durable de cette période de ma vie est celui d'un labeur sans répit, réunions de travail tous niveaux, interviews, études de dossiers, recherches de solutions aux conflits de priorités. L'Organisation des Nations Unies se révèle de plus en plus comme une tribune, véritable usine à paroles où les représentants des puissances petites et grandes répètent à satiété les mêmes discours, mais où la parole permet de limiter les effets des affrontements entre grandes puissances. Si le Secrétariat est de mieux en mieux capable d'assurer les services essentiels, son moral se ressent d'avoir trop souvent conscience de*

travailler à vide, sauf dans les immenses tâches de l'économique et du social."

On ressent ses origines rurales, auxquelles il reste très attaché, l'influence de parents, intelligents, instruits, anticléricaux, le père responsable politique, notamment du groupe socialiste de Bonneville, mais à la pensée duquel il n'adhérera pas. On peut le définir, et je le ferai, comme un philosophe laïc, terme dont il aimait à se qualifier.

Pour preuve, on retiendra ce paragraphe de son dernier livre : *"le 3 janvier 1950, commence pour moi une longue association avec une institution internationale dont plus que l'O.N.U., la vocation me paraissait conforme à mes aspirations et à ma formation d'universitaire :*

l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture. Fondée à Londres ... j'avais participé depuis 1939 à des travaux de planification de l'après-guerre. Au moins pourrais-je espérer y traiter de problèmes relevant de l'esprit et de la culture, plutôt que d'enregistrer les stériles débats politiques des puissances".

Sa Savoie natale ne le quitte pas. Il relate dans son dernier livre un voyage qu'il fit en 1948 :

"pendant deux semaines, nous rayonnons dans toute la Haute-Savoie, jouissant des paysages de montagnes que je n'ai pas vus depuis tant d'années : Annecy, le col des Aravis, Chamonix et le Brévent, Ayse, Genève, Bonne chez ma tante Joséphine (ma grand'mère) Marcellaz où je parviens à réconcilier maman avec son frère Pierre (Jenatton) mettant fin à une querelle de quarante ans".

Passionné de généalogie, il écrira un recueil sur les Delavenay d'Amancy *"une famille du Faucigny à travers les siècles"* publié en 1982, faisant remonter ses aïeux au XII^e siècle, décrivant les mariages, alliances, pouvoirs, etc. *"vers mes seize ou dix-sept ans, je me découvris passagèrement une vocation de généalogiste, ayant déniché dans un placard de la mairie d'Ayse de vieux registres de baptêmes, mariages et décès remontant au XVI^e siècle. L'envie me prit alors d'aller rechercher les origines des familles de mes parents à Marcellaz et cet Amancy ..."*

Bien que domicilié à Vence (Alpes Maritimes) depuis 1967, il suivait les turbulences savoyardes par le biais du Messenger et me questionnait ou m'informait parfois sur des sujets qui l'intéressaient. C'est ainsi qu'il fera paraître un article dans cet hebdomadaire par lequel il évoquera surtout les Jenatton qui envahissaient le Marcellaz de l'époque : *"vous mettez à l'honneur Marcellaz en Faucigny, berceau de ma famille maternelle, où je*

passais une partie de mon enfance. J'y ai même fréquenté l'école communale..." plus loin " ...il y aurait beaucoup à dire sur l'histoire des familles de Marcellaz" et enfin *"...j'insiste sur un souhait : la cure de Marcellaz possédait un précieux "livre des âmes" généalogie paroissiale tenue par les curés depuis le XVIII^e siècle - il aurait été mis en lieu sûr par l'abbé Durant - il est urgent de le retrouver et de le mettre à disposition des généalogistes"*. Article qu'il signa *"Emile Delavenay (dont le pseudonyme pendant la guerre à Londres fut Jérôme Jenatton)"* nom de son grand-père maternel, dont la tombe porte le n°81 au cimetière de Marcellaz.

Sa vie conjugale est indissociable de toute son activité professionnelle. Il épouse en secondes noces Katharine le 10 juin 1945 avec qui, il a toujours mis en commun les pensées et les préoccupations. Je le cite : *"quarante-six ans après (nous sommes en 1991, il écrit son livre Témoignage) ces lignes invitent un regard rétrospectif sur un mariage qui consacrait l'accord de nos deux natures, notre capacité de compréhension mutuelle et de création de bonheur en nous et autour de nous Nous savions, en nous mariant, que nous commençons la longue et fructueuse aventure d'une vie. L'expérience malheureuse de mon premier mariage m'avait sans doute profité. Mais surtout, la limpidité et la droiture de Katharine, son intelligence et son sens social, son refus de toute hypocrisie et de faux semblant, ont éclairé ces années de vie commune. L'absence de lyrisme dont font preuve ces souvenirs est conforme à ma nature ; si la chronique de mon premier mariage est marquée de tant de vicissitudes, celle du second sera brève essentiellement parce que les gens heureux n'ont pas d'histoire."*

Deux filles et un garçon perpétuent le souvenir d'Emile.

Sa sœur Hélène, évoquée plus haut, n'oubliait pas non plus ses origines. Elle relate ses souvenirs



Notre maison à Marcellaz

dans un essai qui ne paraîtra pas mais que je tiens à vous faire déguster : *"la maison de Grand'mère que j'appelais marraine (Hélène Jenatton m'avait donné son prénom) est un doux séjour auquel je m'arrachais toujours à regret. Elle est petite et toute simple, une pièce commune et une chambre en bas, une autre chambre en haut, adossées aux communs de ferme : l'étable, le grenier, le fenil, le poulailler, le petit jardin de fleurs et de légumes que marraine entretenait, un verger avec ses pommiers et ses poiriers aux variétés délicieuses, aujourd'hui disparues devant les banales golden. Un chemin qui longe la maison et descend vers les champs de céréales est bordé par 3 noyers magnifiques ; il y a aussi des pruniers, un cognassier, des noisetiers et des champs où l'on cueille ou ramasse en toutes saisons des fleurs, des graminées et des graines. La vue s'étend au loin, et les jours de fête on voit à l'horizon les traits lumineux du jet d'eau de Genève."*

Cette chère marraine, je la revois sur le seuil de sa

maison, discrète, soignée, accueillante pour nous et toujours si courageuse ... elle consultait nos désirs pour préparer des repas dont nous nous régaliions.

Aux belles journées de septembre, elle nous emmenait dans ses lointaines terres de chez Baillard ou des bois de Pérat, et nous revenions avec des paniers de mûres et de champignons.

Emile et moi ne nous lassions pas de partager sa vie simple et sa chaleureuse intimité ".

La maison est toujours là, au 38 chemin de la Sauffaz, mais elle ne correspond plus à ma description, ni bien entendu au magnifique tableau qu'a peint Hélène.

A la mémoire d'Emile et Hélène DELAVENAY, Germaine FAVRE, mon père Emile HUDRY, tous cousins et petits-enfants de Jérôme JENATTON de Marcellaz.

Claude HUDRY

AUTRES TEMPS. AUTRES MŒURS

Promesse faite par noble Joseph de Bellegarde à la Françoise Gavard

Ce huitième février mille sept cent trente un, dans la cure de fillinge, en présence des sousignés R(évéré)nd S(ieu)r Joseph Marie Béné curé d(udi)t lieu, et R(évéré)nd S(ieu)r claud françois lachenal, philippe baillard et Joseph ducrest promes à la françoise, fille de feu Jacques gavard que ie reconnais estre enceinte de moy Joseph Debellegarde, promes que le l'entretiendray iusqu'à ses couches, que ie prendray l'enfant pour le faire nourrir, et luy bailler pour son dédomagement cent cinquante livres et c'est dans deux termes, scavoir septante cinq livres dans une année, le restant une année après et c'est pour tout dédomagement et promesses entre nous faites.

Ainsy avons convenu en présencœ des qui dessus, et consentons que le présent soit insinué au bureau du tabellion.

La ditte françoise gavard n'ayant peu signer estant illitérée a fait sa marque. En foy de quoy ie me suis signé les an et jour que dessus.

Signé: debellegarde, béné curé, claud françois Delachenal, philippe balliard et ducrest, et par extrait

Demusy, insinuateur.

Recopié par Andrée Blanc, Archives Départementales de Haute-Savoie, tabellion de Viuz 6 C 2105 (écritures sous seing privé 1730 à 1794, folio i verso)

Quand les Savoyards émigraient à travers le monde

Deux périodes marqueront la vie de nos communes, de 1690 à 1730, les gens de Viuz ou d'ailleurs, partiront gagner leur vie dans les pays de langue allemande : Suisse, Alsace, Lorraine, Autriche, Allemagne. Dans chaque famille, un ou deux fils émigreront dans ces pays d'Europe.

A Viuz la population descendra à 1.539 habitants. Un siècle plus tard, grâce au commerce florissant avec Genève, Viuz aura 2.850 habitants.

Après 1860, la Savoie devient française ; les Savoyards montent à Paris, ou beaucoup plus loin, vers l'Argentine, l'Australie ou la Nouvelle-Calédonie.

Nous retrouvons deux grandes familles de Viuz, dans ces pays loin de la Haute Savoie, les familles Duchosal dit Blaise, et Tournier dit Débaud.

Mr Pierre Duchosal est né en 1859. Il a un frère Blaise qui est marchand de fer au Bourg. Ce sont les fils de Joseph et petit-fils de Blaise, le Grand père. Ils sont issus d'une famille aisée.

Pierre à l'âge de vingt ans, décide d'ouvrir une bijouterie à Viuz, mais hélas après un début prometteur, le commerce se dégrade face à la proximité de Genève.

Il n'arrive plus à écouler ses bijoux qui ne sont pas payés. La dette s'agrandit, pour atteindre la somme de 800 francs, ce qui est beaucoup pour l'époque. Au début de l'année 1880, Pierre ne pouvant plus payer ses créanciers, décide de quitter Viuz sans laisser d'adresse.

Le 18 novembre 1882, la bijouterie Besson, de Genève, assigne Pierre au tribunal de Bonneville, pour non paiement de bijoux, mais il est absent, ses parents n'ont pas de nouvelles de leur fils depuis deux ans.

Plus tard, par les lettres retrouvées, nous pouvons retracer son parcours. Parti de Viuz avec 18 frs en poche, après une escale à Londres, il débarque à Adélaïde (Australie). Il lui reste 18 sous, et il ne parle pas l'anglais.

Sept jours plus tard, il arrive à Sydney, où il doit retrouver les frères Tournier dit Débaud, Constant et Jean, partis trois ans avant lui. Jean est toujours là, mais Constant est parti en 1877, à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie.

Le 23 juillet 1883, Pierre écrit à ses parents, et il explique son arrivée.

(extrait de la lettre):

“Je débarque à Sydney et commence à errer dans la ville, quand je rencontre un individu qui me demande des renseignements en anglais, je lui répond en français, alors il me redemande en français. Ce monsieur était hollandais, il connaissait la France et parlait très bien le français. Nous avons parlé de la France, il me propose de passer chez lui, où il tenait une petite boutique de

confiserie.

Je suis resté quelques jours chez lui, mais ne voulant pas abuser de la bonté de mon hôte, je le remercie vivement avant de le quitter, une idée derrière la tête. Mon logeur m'avait fait remarquer que les noirs se révoltaient à Sydney et que l'on cherchait des volontaires, pour combattre la révolte.

Pendant 39 jours, j'ai fait la guerre à des gens qui ne m'avaient fait aucun mal, couchant par terre en mangeant des fruits sauvages. Sur 64 volontaires au départ nous restâmes 19 survivants.

Comme je cherchais vraiment la mort, je demandais de repartir au front avec la relève.

L'officier ne voulut pas ; il me dit : tu cherches la mort et bien tu rentres en ville avec moi.

En arrivant, il fit part de ma bravoure au premier ministre, qui me prit immédiatement à son service.

Je suis resté 16 mois chez ce gentil vieillard, jusqu'à la mort qui est venue le frapper.

Mais il m'avait recommandé à sa sœur, une vieille fille extrêmement riche. Je travaille chez elle comme chauffeur, en donnant des cours de français à ses neveux, je gagne 160 Frs par mois, nourri, logé, blanchi. Grâce au peu d'intelligence que je possède, j'ai appris l'anglais que je parle et écris couramment.

Je suis tout près de Jean Tournier, il est chauffeur et gardien dans un hôpital de fous, il gagne bien sa vie, mais depuis six ans qu'il est dans la colonie il ne parle toujours pas l'anglais”.

(alors que le même jour, Jean Tournier pour garder le secret, dit à ses parents, qu'il ne connaît pas l'adresse de Duchosal)

En 1880 Jean Tournier reçoit une lettre de son frère Constant de Nouvelle-Calédonie, qui lui dit de rester à Sydney, car là-bas les affaires ne vont pas très bien. Mais au cours de l'année 1882, Pierre Duchosal apprend par Constant qu'il y a du travail, dans les mines à Nouméa. Il quitte alors l'Australie et rejoint Constant Tournier qui est boulanger à Nouméa depuis 1877.

Jean Tournier écrit de Sydney, en 1883 qu'il économise pour payer un terrain, acheté à Sydney.

Pierre Duchosal se marie à Nouméa en 1885 avec une Anglaise, Marthe Gather de Londres. Ils auront trois enfants, Léon né en 1887, puis Florence et Georges. Dans chaque lettre il envoie 100 frs, à ses parents.

Le 30 août 1888, Jean Tournier écrit à ses parents, il dit que son épouse est irlandaise, et qu'il a un enfant (plus tard deux, Marie-Joséphine et Joseph). Il dit que son frère Constant est malade ; il a des bronchites. Celui-ci décèdera, neuf ans plus tard, au cours de l'année 1897.

En 1891, Pierre Duchosal écrit à ses parents, il est exploitant dans les mines à Poup, au bout de la Nouvelle-Calédonie, les affaires vont bien. Pierre gagnera beaucoup d'argent dans ses mines, il remboursera ses dettes, et deviendra un homme riche.

Pour la branche de Viuz-en-Sallaz, nous savons que leurs affaires ont été florissantes : on les retrouve propriétaires, de la colonie des aïrelles, d'une quincaillerie au bourg (voir lettres ci-contre), de l'hôtel Bellevue, et de la maison Ballet, à la gare.

La famille Duchosal est toujours présente en Nouvelle-Calédonie. Le petit-fils de Pierre, Bernard et son épouse Sonia sont dans les assurances. Sa petite cousine savoyarde, Gaëlle Gentina, fille de Colette Kaeppli, lui a rendu visite et a eu la chance

de faire une croisière avec lui, sur son beau bateau.

Il y a encore aujourd'hui des Tournier en Australie et en Nouvelle-Calédonie. Léon le dernier Tournier-Débaud et son épouse habitent Bonneville.

Maurice-Demourieux Gilbert



Photo de Jean Tournier, son épouse et ses enfants, en Australie

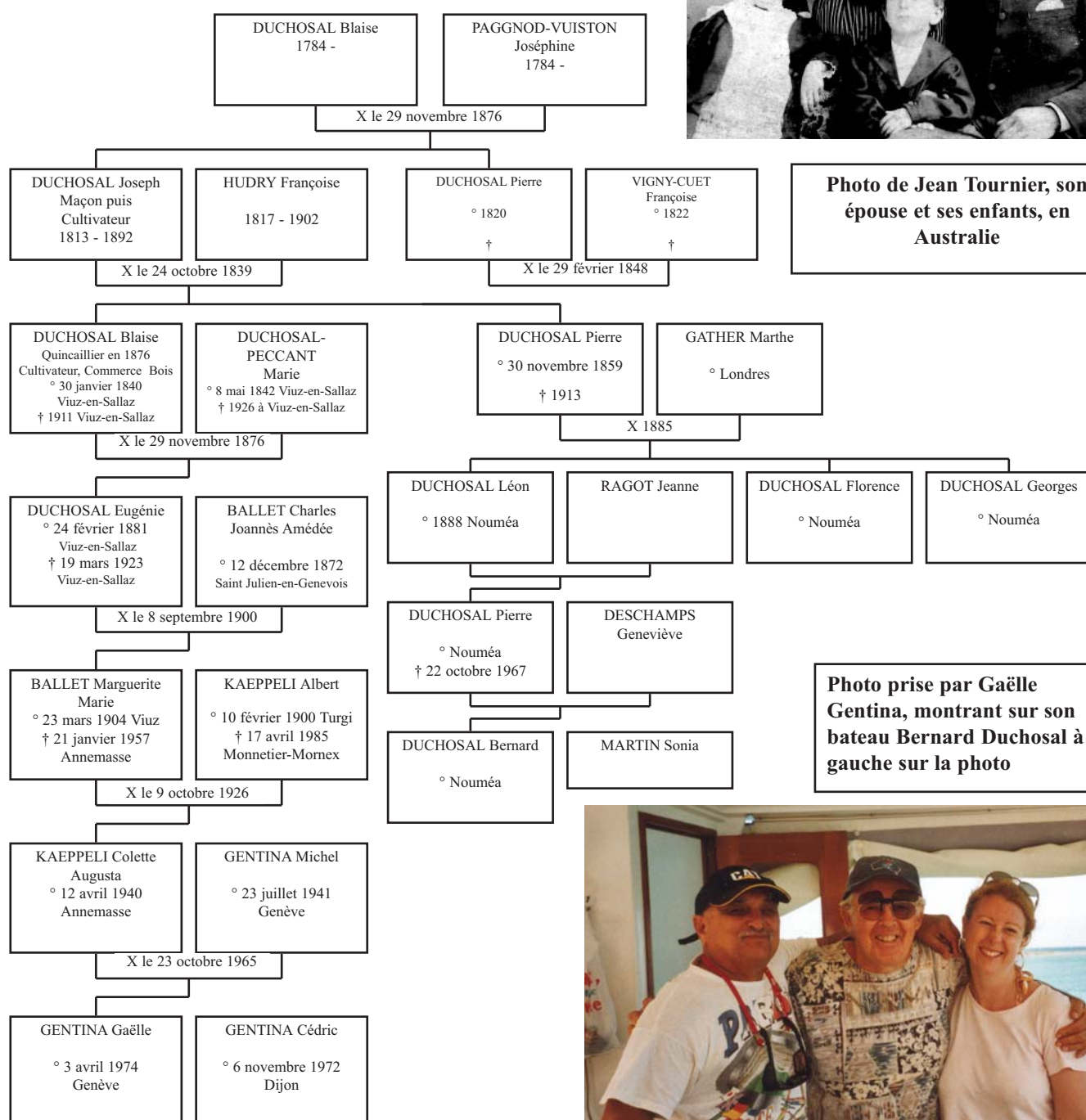


Photo prise par Gaëlle Gentina, montrant sur son bateau Bernard Duchosal à gauche sur la photo



Arbre généalogique de la famille Duchosal-Blaise

Établissements DOLLÉ
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS
FABRICATION FRANÇAISE Capital 5.000.000



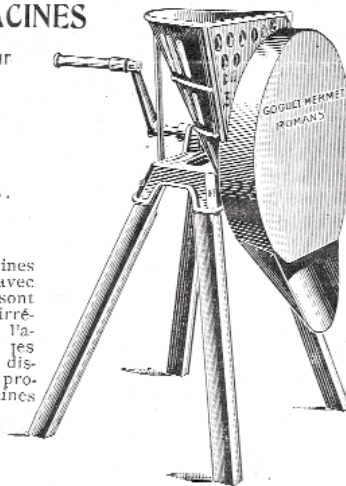
VESOUL le 14 Novembre 1925,
(Haute-Saône)

Monsieur Joseph DUCHOSAL
Quincaillerie à
VIUZ-en-SALLAZ (Hte-Savoie)

EXPOSITIONS
Industrielle & Commerciale de Vesoul 1912
GRAND PRIX
BRUXELLES 1910 STRASBOURG 1920

COUPE - RACINES

à protecteur
tôle
Evitant
toutes
projections.



Nos coupe-racines à disque fermé avec protecteur tôle sont d'une construction irréprochable et ont l'avantage sur tous les coupe-racines à disques, d'éviter la projection des racines coupées tombant naturellement en dessous.

Les trémisses sont en trois pièces.

N°	Nombre de lames	Diamètre du disque	Poids trémisses	PRIX
----	-----------------	--------------------	-----------------	------

Monsieur,

En réponse à votre estimée du 9 courant, laquelle a eu notre meilleure attention, nous avons le regret de vous informer que nous n'avons pas actuellement disponible en magasin un seul coupe-racines de votre commande.

Nous espérons en sortir prochainement de nos ateliers, et vous donnons l'assurance que les premiers vous seront réservés.

Nous notons d'y joindre 2 couvre-lames pour coupe racines à disque N°2, ainsi que la pièce faisant l'objet de votre commande.

Toujours entièrement dévoués à vos ordres,
Nous vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées.

PIÈCES DÉTACHÉES

POUR
FAUCHEUSES MOISSONNEUSES & LIEUSES
& INSTRUMENTS DE CULTURE DU SOL
de tous systèmes



SECTIONS "COLUMBIA"

AVANT-TRAINS

POUR
FAUCHEUSES, MOISSONNEUSES & LIEUSES

ÉCRÈMEUSES "MAXIMA"

A bœuf suspendu
Faciles à tourner



MOTEURS LEGRAND

Pour l'industrie
Pour l'agriculture



FONDERIE-ATELIERS DE CONSTRUCTION
à LUXEMBOURG

MAISON FONDÉE EN 1877

Etablissements ROFFO

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 Frs

M^r J. L. ROFFO Ing^r E.C.P. Administrateur

8, Place Voltaire & 90, Rue du Chemin Vert

c/y *Paris* le 8 Juillet 1925

Monsieur Joseph DUCHOSAL

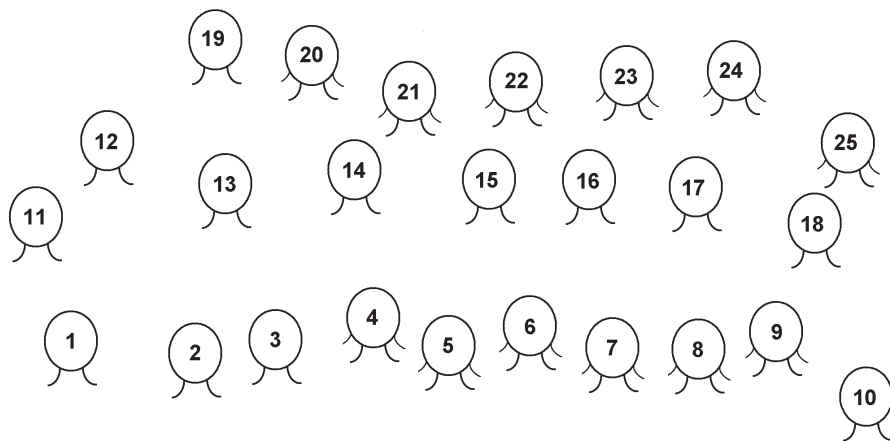
Quincaillerie

VIUZ-en-SALLAZ

(Hte Savoie)

Monsieur,

ECOLE de FAUCIGNY en 1954



Premier rang :

- 1- Georges VERDAN
- 2- René ZUNDEL
- 3- Roland ZUNDEL (jumeaux)
- 4- Andrée JOLIVET
- 5- Gervaise FLOQUET
- 6- Danielle LAGNEUX
- 7- Michelle DUPRAZ
- 8- Odile LAGNEUX
- 9- Josiane PELLET
- 10- André DECROUX

Deuxième rang :

- 11- Roger VERDAN
- 12- ... PIGNOL
- 13- Michel JOLY
- 14- Gérard BEL
- 15- Jean Claude GAY
- 16- Pascal FLOQUET
- 17- Gilles FLOQUET (jumeaux)
- 18- Marius JOLIVET

Troisième rang :

- 19- Raymond GAY
- 20- Monique VERDAN
- 21- Suzanne JOLIVET
- 22- Solange DUPRAZ
- 23- Cécile DEPERRAZ
- 24- Marcelle MOSSUZ
- 25- Arielle FLOQUET



Nicole VERDAN
née GAY



Josiane ANCEL
née VERDAN

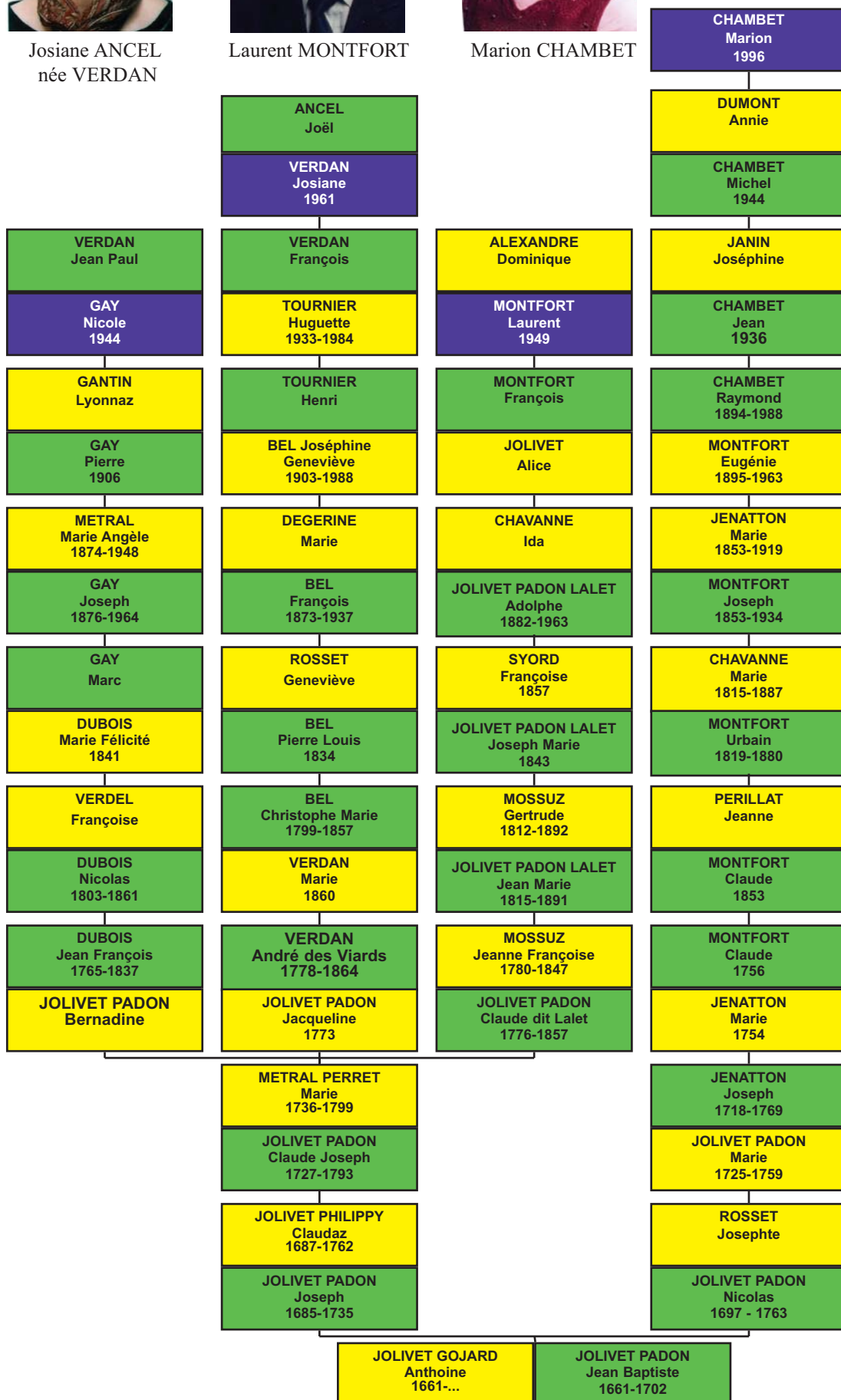


Laurent MONTFORT



Marion CHAMBET

C
O
U
S
I
N
A
D
E



Quand l'Eglise de Contamine voulait se refaire une Beauté Un siècle d'après discussions

A la veille de l'annexion de la Savoie par la France en 1860, le clergé savoyard dans son ensemble était favorable à cette idée que l'ancrage au bateau France serait un réel avantage pour l'Eglise catholique. Celle-ci, dans sa grande majorité fut une des principales chevilles ouvrières de la réussite du plébiscite voté le 24 avril 1860, même si, par la suite, l'annexion menaça ses privilèges, mais pouvait-on soupçonner ceci ?

La transition fut menée avec souplesse dans le double souci de refuser à la Savoie un statut particulier dans la nation française et de respecter les droits garantis par le traité de Turin.

Si le clergé savoyard, dans son ensemble, était favorable à la politique française de Napoléon III, c'est en raison des lois laïques et des privilèges que perdit l'Eglise par les lois Siccardi et Ratazzi de 1854-1856, et d'un gouvernement dirigé par Cavour plutôt anticlérical qui n'hésita pas à chasser ses propres religieux des Etats de Savoie.

C'est dans ce contexte un peu particulier que le curé de Contamine, Marie Jacques François Bochaton, fervent partisan de l'annexion pensa mettre à exécution un projet dont la grandeur n'eût d'égale que sa mégalomanie.

Quelques mois après le traité de Turin, l'abbé Bochaton adressa un mémoire à Napoléon III, venu en visite à Bonneville en septembre 1860 par un temps exécrable, lui rappelant les promesses que le gouvernement impérial avait fait en faveur de l'église et de ses monuments. Très rapidement, l'abbé Bochaton, curé de Contamine depuis le 13 avril 1845 (voir le Petit Colporteur, n° 9, page 27) sans attendre une quelconque réponse à son mémoire soumet au conseil municipal de Contamine un projet de restauration.

Si le Gouvernement Français allouait immédiatement à notre Fabrique une vingtaine de mille francs pour notre Eglise qui est le plus beau monument gothique de la Savoie et qui a un besoin urgent de réparations, il y aurait moyen :

1. *D'éviter tout procès.*

2. *D'affranchir la Fabrique qui est endettée de plus de dix mille francs.*

3. *D'avoir notre vicaire.*

4. *D'employer sous la direction d'un architecte les vingt mille francs en question et cela successivement pendant dix à douze ans, sans nuire aux réparations ultérieures que le Gouvernement voudrait faire si jamais, il adoptait notre église comme monument de l'état et sans gêner le culte.*

Les raisons qui militent en faveur de cette église sont les suivantes :

1. *La beauté de cette église bâtie dans le beau style gothique au 13^e siècle... sa position sur la route la plus fréquentée de la Savoie, la pauvreté de la commune...*

2. *C'est un monument princier... les jeunes Princes du Piémont qui l'ont visitée l'an passé déclarèrent qu'ils voulaient intéresser à cette église leur Auguste Père. Etant privés de nos protecteurs, nous jetons des regards confiants vers notre Gouvernement Français bien aimé.*

3. *Cette église renferme le tombeau d'Agnès de Faucigny.. la France qui, à Brou, a soigné l'église et les tombeaux des Ducs de Savoie qui n'étaient pas alors ses alliés méconnaîtrait la Princesse qui a donné la belle Province de cent mille âmes du Faucigny, et dont le beau fils a donné le Dauphiné à la France !*

4. *Quoique la Commune de Contamine ait été travaillée par la propagande suisse, sans succès toutefois d'un seul non contre la France à la votation solennelle...*

...Je me hasarde à émettre des motifs personnels : je suis le neveu du Colonel Bochaton qui en 1815 à Briançon laissa passer Napoléon dans les défilés des Hautes Alpes, avec le Colonel Labedoyere. Si celui-ci y perdit la vie, mon oncle y perdit

sa place... cousin du Général de Division Dupas qui en 1796, en forçant le passage du pont de Lodi a ouvert à Napoléon 1er la Conquête de l'Italie..., cousin du Général de Division Chastel, Gouverneur de Paris, et qui avait un frère Colonel distingué... cousin issu de germains du Capitaine de dragons Sache, et pour cousin allié Madelain, chef de bataillon et artillerie auteur d'ouvrages sur son arme...

Si son excellence juge à propos que je fasse un voyage à Paris, je le ferai et suivrai la direction de ses avis....

Dans le sanctuaire de Contamine, au Moyen âge, on a établi non seulement la Trêve Dieu, mais encore un ordre de chevalerie où l'on s'engageait à défendre les faibles...

.. si Contamine n'obtient pas... aucune autre église de la Savoie n'a lieu d'espérer... notre admirable Gouvernement Français est trop juste appréciateur, nos motifs trop fondés et notre cas trop exceptionnel pour perdre confiance ou pour n'avoir qu'un subsiste insuffisant..."

Il explique, qu'ensemble, conseil paroissial et municipalité devraient présenter un plan de reconstruction, un devis et s'entendre sur les travaux à exécuter afin d'obtenir les

bienveillances du gouvernement et un subside assez considérable pour leur permettre l'exécution des travaux.

Dans un délibéré du 18 février 1861, il est donc ordonné au maire Charles Burlaz de prendre contact avec Mr Maréchal, architecte demeurant à Chêne - Thonex, et de lui demander les plans et études nécessaires.

Il a été exposé dans ce délibéré que l'église de Contamine est un monument ancien, qu'elle renferme le tombeau d'Agnès de Faucigny, mais surtout que ni la municipalité, ni le conseil paroissial n'ont les fonds nécessaires pour les réparations urgentes qu'il y a à réaliser.

L'architecte Maréchal, natif de Contamine, se rendit dans le courant d'avril 1861 sur la place et, avec le curé, ils constatèrent que l'église réclamait des travaux urgents portant sur les nervures des voûtes, les fenêtres, et sur le mur de face qui menaçait ruine et qui infailliblement dans sa chute entraînerait une partie de la voûte, si l'on tardait trop.

Aujourd'hui encore, on peut constater que l'arc doubleau intérieur, au dessus de la porte d'entrée, est affaissé sur la partie gauche.

Le curé Bochaton en profite alors pour demander à ce que la superficie de l'église soit augmentée car un secteur de la commune de la Côte-d'Hytot fait partie de la paroisse de Contamine. Il faudrait élargir l'église et les deux chapelles latérales.

Si tout le monde reconnaît l'urgence de réparer cette église, la question du financement reste en suspend car ni la commune, ni la Fabrique



Plan proposé
par Mr
Maréchal
en 1861

(conseil paroissial), encore moins l'Etat pour ce moment, ne veulent financer les travaux.

Le 24 mai 1863, Maréchal, l'architecte, réclama la somme de 420 francs pour avoir dressé les plans en restauration de l'église paroissiale. Et dans le délibéré de la commune, il est noté que Mr Maréchal Laurent se serait laissé impressionner par la grande ardeur du curé Bochaton qui aurait donné l'impression à l'architecte de projeter un plan de restauration plus important que celui proposé par le conseil municipal.

Devant l'impossibilité de financer une telle restauration, le conseil donna mandat à Mr le maire Charles Burlaz de se rendre à Annecy pour faire l'examen des plans proposés par un autre architecte, Mr Pompée, et consulter l'architecte diocésain ainsi que l'évêque Mgr Magnin. L'entretien avec le préfet lui fit espérer un large subside de la part du Gouvernement, et celui-ci ajouta qu'il ignorait ce que Mr le curé avait entrepris de son côté.

Si on souligna toujours l'urgence de réparer l'église, les discussions s'enlisèrent de plus en plus dans le difficile problème du financement. C'est alors que le Conseil municipal suggéra que la Fabrique vendît une partie ou la totalité de ses biens.

On assista alors à des prises de positions qui ne firent qu'attiser l'animosité et qui se répercutèrent même dans le prêche du dimanche de la part du curé Bochaton.

Celui-ci, le dimanche 21 février 1863, discourt sur les taxes et le renouvellement imposé sur les bancs et les chaises, et s'éleva contre la municipalité dans un langage qui n'est pas

celui de la chaire, déclarant que le conseil n'a pas à s'ingérer dans les affaires de la paroisse au sujet des taxes des bancs et chaises ; il supposa même que ce conseil essayait de dresser le conseil de Fabrique contre son curé. Finalement, on retiendra que la loi du 18 juillet 1837 fixe les taxes comme suit : 0,80 franc pour les chaises, 3 francs le mètre pour les bancs et 0,90 franc pour les banquettes.

Le 21 août 1864, un membre du conseil expose que depuis plusieurs années la question de la restauration de l'église était toujours en suspend faute de financement, et qu'il devenait urgent de réparer l'église qui menace ruine. Le 13 février 1865, on fait appel à Mr Jean Marie Place, architecte demeurant à Bonneville, pour préparer de nouveaux plans. La question la plus importante était de consolider la façade. Il fallait donc faire disparaître les maçonneries considérables qui pesaient sur les voûtes de l'église et qui poussaient vers l'extérieur les murs latéraux. Il fallait enlever les cloches et la charpente dont le poids représentait un danger. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepta le plan de Mr Place dont le devis s'élevait à 28.693,54 francs.

Pour cela, le conseil consacra :

- 1- toutes les économies des exercices précédents et celles de l'année 1865, soit 1.712,94 francs
- 2- l'albergement Vuy soit 3.546 francs
- 3- l'aliénation d'une pièce de terre 1.800 francs
- 4- le subside du gouvernement, espérant qu'il soit de moitié de la dépense.

Il manquerait malgré tout la somme de

Plan simplifié de
l'architecte Maréchal



11.541,16 francs. Le maire et son conseil considèrent que la Fabrique, propriétaire de six hectares de champs, pourrait bien les vendre, cela suffirait pour couvrir la somme due. Ainsi le conseil de paroisse se débarrasserait des biens immeubles, il doublerait ses revenus annuels en intérêts à 4% et mettrait fin aux querelles qu'engendrent toujours les procès.

Le 7 mai 1865, on vendit une pièce de terre sise à Perraz, cadastre n° 58, de 76 ares et 57 centiares, pour payer la restauration et on alièna la rente Dard - Vuy - Veyrat de 177,30 francs provenant de la somme en capital de 3.539,20 francs d'un acte passé le 7 septembre 1721.

Le 10 septembre 1865, on était toujours au point mort et après avoir rappelé les délibérations précédentes concernant la restauration de l'église on constata qu'elle menaçait ruine.

Considéré comme l'un des plus beaux monuments de l'architecture du Moyen Age, l'église de Contamine nécessitait cependant une restauration pressante.

Plusieurs projets avaient été élaborés,

- l'un par Maréchal, riche d'architecture et d'ornementation, mais trop onéreux. (il avait été dressé au moment de l'annexion, époque à laquelle le gouvernement de l'empereur avait versé beaucoup de fonds dans l'intérêt des édifices publics,

- l'autre dressé par les soins de Mr le curé et resté dans les cartons de l'architecte

- les plans de Mr Pompée ne retinrent pas l'attention, pas plus que ceux de Mr Place, les moins chers mais qui ne remplissaient pas toutes les conditions désirables.

Le Crédit Foncier avait d'abord paru être une ressource providentielle mais la demande trop tardive du conseil municipal fut repoussée. La seule solution résidait dans l'aliénation des biens de la paroisse qui d'une part allègerait ses dettes et d'autre part suffirait aux dépenses de la restauration.

Dans sa séance du 22 novembre 1865, le maire rappelait que les plans et autres pièces sont dans les mains du sous-préfet de Bonneville et que si on n'arrivait pas à une prompt solution, il fallait en attribuer la cause à l'inertie, l'insouciance et même à la résistance du conseil paroissial.

Le 25 mars 1866, Mr Pompée, père, demanda à la commune de lui régler le montant des plans dressés pour la restauration de l'église,

ce que la municipalité réfuta, disant qu'elle ne lui avait jamais rien confié, ni directement, ni indirectement par l'un de ses membres, et lui rappelant que lors de l'annexion, elle s'adressa bien à Mr Maréchal, natif de Contamine, et plus tard à Mr Place. Cependant, il est vraiment étonnant que les plans Place puissent servir de fondement à la demande de Mr Pompée.

A la réunion du 10 août 1869, un membre du conseil fit observer que le dallage de l'église qui conduit de l'entrée au chœur est en mauvais état et carrément défait en maints endroits. Il fut question de demander aux marguilliers de prendre les moyens d'y remédier.

18 novembre 1869. L'abbé Bochaton étant décédé le 23 décembre 1867, il fut remplacé par le curé Cullaud le 1er avril 1868. La municipalité de Contamine réalisa à cette occasion des travaux au presbytère qui furent confiés à Mr Valenti, gypsier, et les papiers peints achetés chez le libraire Mullin de Bonneville pour la somme de 68 francs. Un petit conflit s'enflamma à cette occasion, chaque conseil se renvoyant la facture pour le paiement.

Le 9 mai 1880, Mr Jean Marie Gavairon exposa au conseil que depuis vingt ans il est question de réparer l'église, que des plans ont été dressés, mais par manque de fonds, la chose fut ajournée, que l'urgence se faisait de plus en plus pressante et il proposa au conseil de reprendre cette étude, et invita le conseil paroissial à prendre décision.

Le 9 août de la même année, à 8 heures du matin, de nouveau on discuta de la restauration de l'église en refaisant l'historique des différents plans qui avaient été proposés. Finalement, on en vint à retenir les plans de Mr Place qui se réduisaient à la simplicité même : soit refaire la façade, alléger le clocher trop lourd (on a renoncé depuis plus de dix ans à faire sonner les cloches à la volée par crainte d'éboulement), puis installer une tribune (que nous connaissons aujourd'hui) pour les jours de grande affluence, bien que la population n'ait pas augmenté depuis trente ans

Cependant on fit remarquer que d'après le décret du 30 décembre 1803, c'était aux paroisses de financer les dépenses de restauration, les communes n'intervenant que dans les cas d'insuffisance.

Un litige entre la Côte-d'Hyot et Contamine va se faire jour, car celle-là ne veut pas coopérer

à la demande de Contamine qui réclame une quote-part du fait qu'une partie de la Côte est sur la paroisse de Contamine, donc en toute équité elle devrait participer aux frais de restauration de l'église, ce qui semble loin d'être acquis.

Le 21 janvier 1883 à 8 heures du matin, on discutait toujours de l'urgence à réparer cette église et on en vint à faire une demande au préfet pour un emprunt de 4.000 francs qui serait fait à la Caisse des Lycées et Ecoles, remboursable par une imposition de 240 francs pendant trente ans représentant 4% que la commune devra payer annuellement, soit 11 centimes sur le principal des quatre contributions directes, priant Mr le préfet de vouloir bien ramener la dépense à la somme de 18.000 francs.

10 mai 1887. Plusieurs membres du conseil firent remarquer que le projet de réparation de l'église est resté dans l'oubli depuis la décision de 1883. Le temps poursuivant son œuvre d'érosion et les tremblements de terre aidant, les lézardes de la façade rongeaient cette église sept fois centenaire.

Pendant ce temps, les gens de la Côte-d'Hyt traînaient les pieds pour ne pas participer à la restauration et le 5 août 1890, demandaient à Contamine de participer à leur bureau de Bienfaisance, ce à quoi répondit le conseil de Contamine qu'avant 1783, les Barnabites faisaient une aumône dont les habitants de la Côte profitèrent, et que les bienfaisances faites par les sœurs de la Charité ne furent jamais limitées à la commune mais que toutes les paroisses avoisinantes en profitèrent, or le bureau de Bienfaisance se limite désormais aux communes.

Le 30 novembre 1890, Mr Lavy, inspecteur architecte à Bonneville, fut chargé de présenter des plans et devis en vue de consolider l'église pour un montant de 766,12 francs. Les travaux furent mis en adjudication publique pour le prix final de 681 francs dont les 8/9ème à la charge de Contamine et 1/9ème, soit 85,12 francs incombant à la Côte-d'Hyt pour la section de Clermont faisant partie de la dite paroisse. L'avocat Léon Orsat fut chargé de régler les différends entre les deux communes mais le 2 mai 1892, la Côte-d'Hyt refusa catégoriquement de participer aux dépenses. Finalement les plans de Mr Lavy furent approuvés par le préfet et le 5 mai 1892, il fut procédé à l'adjudication des travaux. Ceux-ci

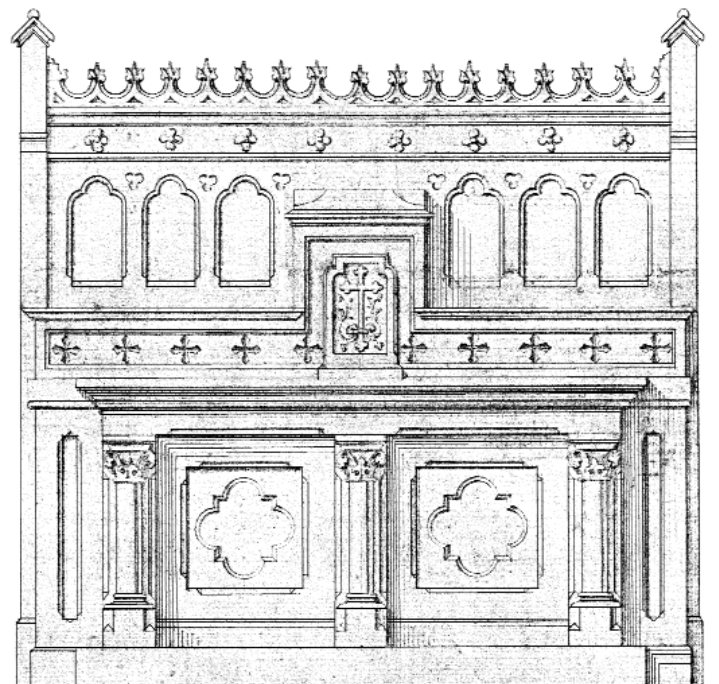
furent adjugés à la somme de 598,92 francs, résultant du rabais de 8% sur la mise à prix. Mr Joseph Merlin, entrepreneur, s'engagea à exécuter les travaux.

En 1894, il fut question de réparer le clocher pour 240 francs. La compagnie d'assurances Union prit en charge à partir du 21 août 1895 et pour dix ans la sécurité de l'église moyennant une cotisation annuelle de 27,85 francs.

Or entre temps, en 1891, le curé Cullaud avec le conseil de paroisse fit entreprendre une restauration intérieure de l'église. Selon la mode de cette époque, dite néo-gothique, on entreprit de peindre la voûte en bleu ciel parsemé de petites étoiles dorées ; les piliers furent badigeonnés en gris ciment avec joints noirs, les intérieurs en blanc et l'adjonction d'un chemin de croix, puis un peu partout des statues de saints à la mode "Saint Sulpice" très en vogue à ce moment-là. Des stalles furent placées dans le chœur. Deux autels latéraux avaient déjà été installés de chaque côté, à droite et à gauche. Juste avant la restauration de 1994, on pouvait voir la signature du peintre sur l'arc doubleau, au dessus des tribunes : Ribatto. Cette famille Ribatto, comme les Pedrini, Gilardi, Ferrari, Vicario fit partie de ces peintres italiens qui venaient du Val Sesia au Piémont, de Biella, et qui participèrent à la restauration de nos églises au 19ème siècle.

Ce fut à l'un de ces artisans du Val Sesia que le curé Cullaud demanda un plan et un prix fait pour un autel en bois néo-gothique, dont nous publions pour la première fois le croquis et signé Alexandre Gilardi.

Nous savons par ailleurs que toute la famille



Gilardi avait travaillé à Viuz-en-Sallaz, à Magland, à La Roche, à Sallanches. A partir de 1840, ils s'installèrent à Annecy où ils avaient un atelier de sculpture.

Le 14 juin 1896, le maire Gavairon, six fois réélu comme premier magistrat depuis 1876, fit un exposé dans lequel il rappelait que tous les plans et travaux de l'église n'avaient pu être effectués faute d'argent, sauf ceux exécutés en 1893 pour consolider les murs de la tour du clocher. La grande préoccupation fut celle de remplacer la grosse cloche. Après le décès de Mr Lavy, le nouveau projet fut confié à Mr Raillon, architecte départemental. En 1897, on avait réalisé la construction de la petite salle du catéchisme, au dessus de la sacristie.

En 1899, on invita la fonderie Paccard à venir examiner et dresser plans et devis pour l'exécution d'un beffroi neuf et refondre la grosse cloche. Le coût du beffroi s'élevait à plus de 1.000 francs.

En 1901, Mr le maire informa que les travaux du beffroi étaient achevés. Ils avaient été effectués par Mr Saulnier qui a satisfait aux clauses et conditions du cahier des charges.

1905, Pierre Blanc, maire cette année là, passa un contrat avec l'assurance Union pour garantir l'église.

28 décembre 1920, le maire Jules Gay donna lecture d'une lettre du préfet en date du 20 novembre invitant le conseil à concourir pour une somme de 4.000 francs pour des travaux de réfection de l'église, travaux qui s'élevèrent à 17.000 francs. Le surplus était à la charge des Beaux-Arts. Le conseil accepta le contrat en 1921. Le 4 décembre, on vota un crédit de 3.000 francs pour la restauration de l'église : 1.500 francs pour le budget additionnel de 1922, 1.500 francs pour 1923, et le conseil sollicite 1.000 francs pour parfaire le crédit de 4.000 francs qu'il ne pouvait assumer.

En 1930, on reparla encore de crédit pour réparer l'église classée monument historique, mais la commune de Contamine ne put pas engager des frais à ce sujet, les revenus ne le permettant pas.

En 1949, le conseil vota un crédit de 3.000 francs pour l'entretien de l'église dont la toiture apparaît assez bonne. C'est Emile Famel qui présidait à ce moment-là la destinée de la commune.

Il faudra attendre les années 1980 pour que l'église voit sa première restauration extérieure, d'abord des fenêtres et des

jambages de la porte d'entrée puis la grande entreprise de 1994 -1995 sous le mandat de Daniel Stéprien, où Gérard Emond, après sondage, découvrit le magnifique décor du 17ème siècle que nous connaissons aujourd'hui. Le retable retrouva ses belles couleurs de jeunesse.

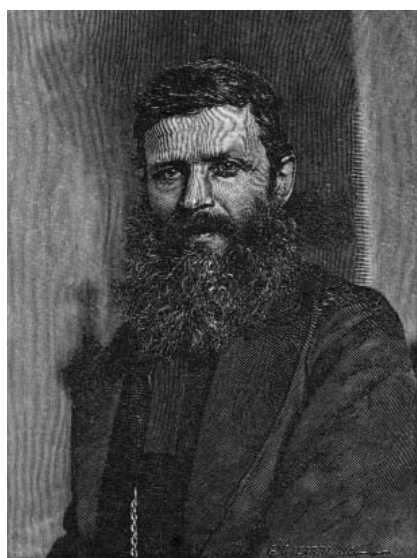
Cette restauration de l'église fut l'exemple même d'une aventure dans laquelle tout au long de cette histoire, plus d'un siècle, personne n'avait voulu prendre de responsabilités. Les uns et les autres furent des acteurs sans grande conviction, parfois querelleurs, procéduriers. Si certains se montrèrent tenaces, ils durent céder devant le principal argument : l'argent. Il est vrai que les fonds ne pouvaient venir que de l'Etat, mais l'Etat est parfois trop prometteur. La petite commune de Contamine, de type rural, n'avait que de faibles ressources. Les habitants à 80% cultivateurs, comme presque tous les Savoyards, n'arrivaient pas à sortir d'une économie épuisée par trois guerres successives : 1870, 1914, 1939.

Il a fallu attendre la fin du 20ème siècle, après quarante ans de prospérité, pour enfin apporter suffisamment de subsides pour restaurer ce magnifique édifice classé. Le coût final fut de 2.500.000 francs dont l'Etat, la Région, la commune se partagèrent l'enveloppe.

L'inauguration se fit le 29 septembre 1996 en présence de Mgr Barbier, de l'abbé Bron, dernier curé résidant à Contamine, du maire Daniel Stéprien, du député Michel Meylan, du conseiller général R. Mudry.

*Patience et longueur de temps
Font plus que force et que rage.*

Michel PESSEY-MAGNIFIQUE



Xilografia riproducente Alessandro Gilardi (1826 - 1906)

Un EXACTEUR CONTESTATAIRE à PEILLONNEX

Pellionex ce 10me aout 1791

Par des notions que j'ai ramassé en questionnant sous main des Paysans de la Paroisse et de quelques autres des Paroisses circonvoisines, il me conste que Noel Jannin , dit l'Adam exacteur et Regattier non seulement avait été le premier à exhorter les habitants de Pellionex à ne point payer la dîme avec des discours d'indépendance, et de sédition, qu'il puisait dans ses frequents voyage à Genève, et en conversant continuellement avec des individus de la Paroisse de Vieuz et de celle de La Tour, mais encore qu'il avait menacé le Conseil et le Syndic du lieu de mettre le feu à leurs granges s'ils persistaient dans l'idée de payer la dîme à l'ordinaire ; Il me résulte de plus par un aveu de Joseph Mutin Syndic de ce lieu fait par présence de Mr le Chev. Gaffarelli Lieut. dans le Rég. de Lombardie, et de Mr Chardon segretaire de la communauté, que quelques jours avant la délibération que les habitants séduits par Jannin voulaient faire sur le dîmes, celui-ci entraîna par ses conseils la communauté à envoyer demander le dit Mr Chardon pour signer cette délibération et que comme, celui-ci, ne pouvant à cause de maladie se transporter sur le lieu, fit par lettre des observations d'un honnete et fidele sujet sur les démarches imprudentes, l'exacteur conseilla à la communauté de renvoyer le lendemain quatre députés afin qu'ils obligeassent le secrétaire à se lever quoique malade avec une lettre écrite au nom du Syndic dont voici la teneur à peu près : Je suis faché de votre désobéissance, l'on vous attend sur le lieu sans délai et si vous ne vous y rendez, l'on ira vous prendre avec un bruit étonnant ; le public, et bien d'autres sont irrités contre vous : Par cette lettre écrite par Jannin même, on voit qu'il a abusé de l'ignorance du Syndic qui ne sait ni lire ni écrire, et à qui il avait fait accroire qu'il avait écrit à Mr Chardon en termes honnetes.

A mon arrivée ici, le dit Jannin s'enfuit à Genève, ou deux ou trois jours après il demanda à quelques particuliers de ces Paroisses de la vallée, qui se trouvaient là pour leur commerce, si la troupe avait arreté quelqu'un, sur la réponse que ceux-ci firent, que cela n'était pas, que tout était tranquille. Il sut pouvoir revenir chez lui, il s'y rendit en effet avec beaucoup de circonspection, ne paraissant point dans sa maison quand les soldats se présentaient pour acheter du vin, et sortant très peu, mais voyant par lui-même qu'il paraissait n'y avoir aucune idée sur lui, il parut en public ; même trouvant dans un pré Mr du Monal, Chanoine de ce Prieuré, il le questionna sur la troupe qui est ici, et comme celui-ci répondit qu'il n'en savait pas la raison, Jannin lui riposta quelques injures, que je ne puis rapporter au juste parce que, quoique Mr Monal en convienne, il ne voulut pas me les répéter ; la même chose était déjà arrivée à Mr l'Econome - Chanoine aussi à Chene ou ils se rencontrèrent. De l'aveu de plusieurs Paysans, il continuait ses exhortations apres son retour disant aux uns et aux autres, qu'il ne craignait pas la troupe, et qu'elle n'était ici que pour épouvanter.

Il tint même ce propos à quelqu'uns de ces Messieurs les Chanoines et je ne l'ai su par eux-mêmes qu'après l'avoir fait arreter.

Sur ces notices non équivoques, et dans la crainte que le dit Jannin ne propagent de plus en plus ces sentiments turbulents, j'ai cru devoir le faire arreter et traduire à la Bonneville escorté par un détachement d'un Officier subalterne, un Sergent, deux Caporaux, et 20 soldats avec leurs armes chargées.

Le premier moteur, le sujet le plus séditieux, enfin le Mirabau de Vieuz appelé Marie Vigny ne mériterait pas moins par des renseignements que je me suis procuré d'être arretés ; il ne se borne pas d'animer ses patriotes à la sédition : c'est lui qui a inspiré à toute la vallée cette obstination à refuser les dimes, qui éclate en beaucoup d'endroits. Il me serait pourtant très difficile de m'en emparer parce qu'il ne demeure pas dans le Bourg, et que d'ailleurs je doute qu'il puisse coucher chez lui une seule nuit pendant mon séjour à Peillonex. On pourrait y parvenir aisément en donnant cette comission à l'Officier qui comande Chene, cet homme est très connu dans cet endroit parce qu'il y passe 4 à 6 fois la semaine pour aller et revenir de Genève.

Conzani Capitaine au Rég. de Lombardie



Naissances multiples à Saint-Jean-de-Tholome

Voici un acte de naissance qui m'a incité à m'intéresser aux naissances multiples. Je vous livre ci-après le résultat de mes recherches qui n'ont pas la prétention d'être complètes.

Au hameau de Larcenaix, le 3 novembre 1899

à 5 heures du matin est née Joséphine,

à 6 h 40 est née Juliette,

à 6 h 50 est née Marie, filles de Gaspard Cochet et de Marie Folliex

Tout de suite, des nouvelles de ces bébés et de leur maman : Marie est décédée le 8 novembre, et Juliette le 13 novembre. Joséphine s'est mariée en 1926.

Gaspard Cochet et Marie Folliex ont eu une autre fille en 1902.

A titre d'indication : (source Insee)

"Le taux de naissances multiples en France période 1940-1970 est d'environ 1 %. Il semble qu'il fut un peu plus élevé au cours des siècles passés. Il est aujourd'hui en forte augmentation et dépasse 1,2% depuis 1992. Cette augmentation semble être conditionnée aux traitements contre l'infécondité".

Les périodes trentenaires relevées au hasard ci-après, ne sont évidemment pas concernées par ces traitements.

1) période 1665 à 1695

511 actes de baptêmes relevés

10 naissances de jumeaux qui représentent 2 % des naissances soit 1 naissance/51

2) période 1754 à 1784

604 actes de baptêmes relevés

9 naissances de jumeaux qui représentent 1.49% des naissances soit 1 naissance/67

3) période 1824 à 1854

1 011 actes de naissances relevés

13 naissances de jumeaux qui représentent 1.29% des naissances soit 1 naissance/78

La mortalité périnatale était très importante et bien plus encore pour les enfants issus de naissances gémellaires. On conçoit bien les difficultés supplémentaires que rencontraient ces nouveaux nés : insuffisance de moyens sanitaires et d'alimentation maternelle pour deux nourrissons entre autres.

La seule étude chiffrée, concernant les jumeaux sur d'anciennes périodes que j'ai pu trouver, est une étude réalisée dans les Dombes sur les registres du XVIII^e siècle, qui donne une mortalité globale, au cours de la première année d'un enfant, de 26 % ; celle des jumeaux atteignant 70%. La mortalité maternelle pour la naissance de jumeaux était trois fois supérieure à la mortalité maternelle lors d'une naissance unique.

A Saint-Jean, la première période n'est pas fiable car les décès n'étaient pas tous notés sur les registres.

Pour la période 1754-1784, je note 16 décès à la naissance ou dans les jours qui suivirent soit un taux de mortalité de 89%.

Et pour la période 1824-1854, je constate 15 décès à la naissance ou avant 1 an soit un taux de mortalité de 58%.

Je n'ai pas pu mettre en évidence l'augmentation du décès des mères lors de naissances

multiples. Mais l'acte ci-dessous révèle bien la difficulté des accouchements à cette époque.
 “L'an 1782 et le 27 janvier environ les 8 heures du matin est morte dans les douleurs de l'enfantement Françoise Chatel femme de Joachim Verdan Bobinaz et le lendemain avec son enfant qui fût baptisé et qui mourru aussi le dit jour et à la même heure, elle fut inhumée dans le cimetière âgée de 35 ans”.

Quelques actes anecdotiques :

*“En 1828 sont nés enfants de Joseph Gevaud et de Josephte Mermin
 Françoise jumelle est née le 13 juillet 1828 à 11 heures du matin et 15 heures après
 le 14 juillet Bonaventure est né à deux heures du matin tous deux sont baptisés le 14 juillet
 1828”.*

Françoise est décédée le 9 mars 1829 et Bonaventure au prénom qui lui a porté chance a vécu 70 ans, il fut le père de Joseph Gevaux, le plus grand maire de France en 1912 (voir bulletin municipal septembre 2002).

*“En 1896, Louis François sorti le 1er du sein de sa mère et Lucien André Gevaux enfants
 jumeaux de Julien Gevaux et de Olympe Mossuz sont nés le 18 février 1896 à 10 h et 10 h20
 du matin”.*

Tous deux sont morts pendant la 1ère guerre Mondiale à 20 ans. Louis François, est mort pour la France, le 4 septembre 1916 aux tranchées à Lihons dans la Somme.

Lucien est décédé le 18 septembre 1917 au camp d'Ohrdruf en Allemagne. Soldat au 327 ème régiment, son corps a été transporté au cimetière de Sarrebourg en Lorraine le 19 février 1926.

Les facteurs favorisant les naissances multiples :

1) Existe-t-il une hérédité ?

Des études montrent que les jumelles ont deux fois plus de jumeaux que les autres mères et les vrais jumeaux sont plus fréquents dans certaines familles. Marie Folliex, la maman des triplées avait comme ancêtre Jean Claude, né en 1730, sa sœur Marie née en 1734 a eu des jumelles en 1761 et en 1775. Les arrière-grands-parents de Bonaventure, François Folliex et Françoise Vallet ont eu des jumeaux nés en 1743. Je n'ai pas pu faire d'autres liens dans les familles de jumeaux mais ceux-ci ne sont certainement pas les seuls.

La stabilité des familles, vivant à Saint-Jean depuis plus de 3 siècles (période 1665-1695) a certainement contribué à augmenter le taux de naissances multiples dans les deux périodes suivantes.

2) L'alimentation

A la suite d'une étude faite sur les populations Yorubas du Nigeria, il a été démontré que le taux très élevé de naissances gémellaires (1 sur 22) pouvait être dû à une importante consommation de patates douces. Celles-ci contiendraient des principes hormonaux susceptibles d'introduire des ovulations multiples. Quittant la campagne pour la ville, les femmes Yorubas consomment moins de patates douces et le taux de naissances gémellaires diminue dans des proportions significatives.

Il est indéniable dans notre société, que les habitudes alimentaires ont beaucoup changé au cours des siècles.

Est-ce que l'alimentation de nos ancêtres avant 1700 contribuait à augmenter les naissances multiples ?

Il serait intéressant de pouvoir comparer les résultats de Saint-Jean avec d'autres communes.

Mon enquête fera-t-elle des émules ?

Marie Dominique GEVAUX

Nier, à MARCELLAZ

Dans les années cinquante, à l'occasion de la kermesse annuelle de Marcellaz, le **Canard Boiteux**, tiré par un tracteur agricole, sillonnait les routes du village, afin de promener jeunes et moins jeunes, dans une ambiance joyeuse aidée par le balancement de gauche à droite de cet engin de bois qui était des plus ludiques pour l'époque.

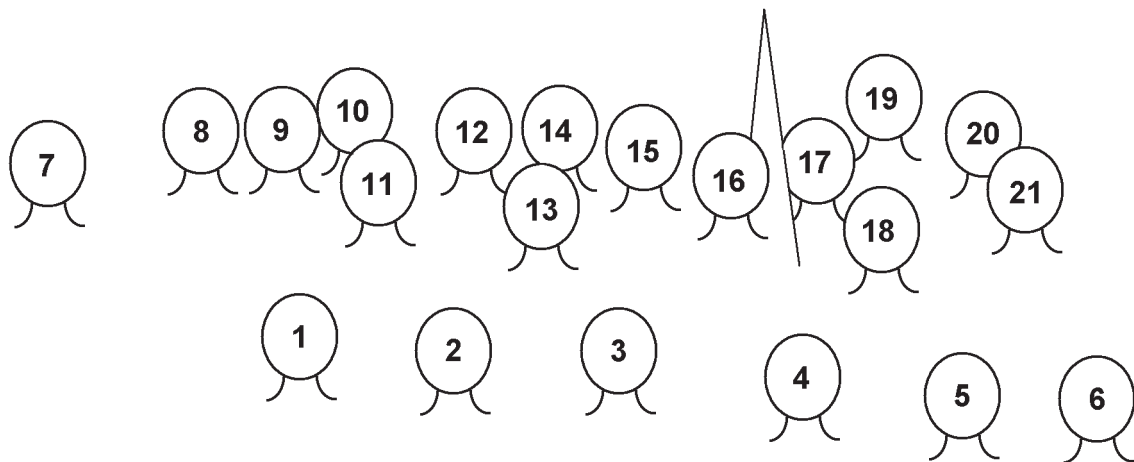


La 1^{ère} Fanfare de Marcellaz, le 14 juillet 1912



Au centre, on distingue le curé Peillex,
au premier plan, à gauche, à la trompette, Marius Gavillet, au centre, au tambour, François Mossuz.

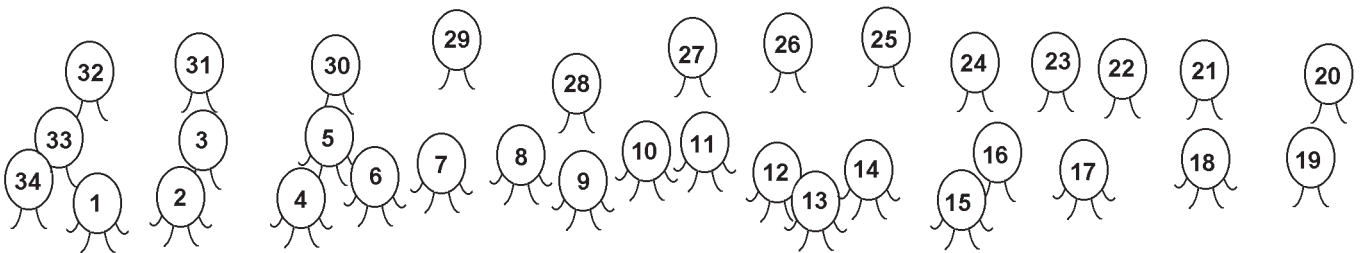
La Fanfare de Marçillaz, le 30 mai 1935, à Nangy



- 1 - Gustave Gavard
- 2 - Raymond Deluermoz
- 3 - Joseph Montfort
- 4 - Jean Montfort
- 5 - André Bel
- 6 - Fernand Thévenod
- 7 - François Chavanne
- 8 - Armand Périllat
- 9 - Roger Jenatton
- 10 - Jean Chapuis
- 11 - Roger Jolivet

- 12 - Jean Périllat
- 13 - Léon Chapuis
- 14 - François Gavillet
- 15 - Jean Gavillet
- 16 - Joseph Bel
- 17 - Eugène Chavanne
- 18 - Jean Elie Montfort
- 19 - François Decroux
- 20 - Elie Périllat
- 21 - Léon Gavillet

Les Jeunes de Marcellaz, à la Fête de la Terre en 1948



- 1 - Hélène Pansard
- 2 - Marie Louise Gavard
- 3 - Roger Jolivet
- 4 - Hélène Mossuz
- 5 - Bernadette Decroux
- 6 - ?
- 7 - Geneviève Deluermoz
- 8 - Francine Chavanne
- 9 - Thérèse Gavillet
- 10 - Thérèse Chavanne
- 11 - Raymonde Mischler
- 12 - Marie Louise Gavillet
- 13 - Cécile Gavillet
- 14 - Léontin Gavard
- 15 - Blanche Chavanne
- 16 - Léon Chapuis
- 17 - Thérèse Montfort

- 18 - Cécile Bel
- 19 - François Decroux
- 20 - Albert Périllat
- 21 - Jean Gavillet
- 22 - Marius Chapuis
- 23 - Jean Chapuis
- 24 - Maurice Périllat
- 25 - Eugène Chavanne
- 26 - Francis Deluermoz
- 27 - Henri Périllat
- 28 - Jean Périllat
- 29 - Joseph Montfort
- 30 - François Chavanne
- 31 - Gérard Deluermoz
- 32 - Michel Montfort
- 33 - Raymond Deluermoz
- 34 - François Gavillet



P O Y A S

Depuis quelque temps, il n'est pas rare d'apercevoir par çï, par là, accrochés aux murs des granges ou bien au-dessus des entrées de nos maisons savoyardes, des "**poyas**"; celles-ci sont des peintures naïves retraçant la montée des troupeaux en alpage, mais plus encore, c'est à l'intérieur des riches chalets de nos stations de ski que l'on peut admirer ces peintures qui sont l'œuvre de véritables artistes.

Cependant nous sommes là, très loin d'une tradition, qui n'a rien de savoyarde. En effet si l'on veut trouver son origine, il faut se rendre dans un petit coin de la Suisse profonde entre Fribourg, Romont et Gruyère, sans doute autour du Moleson. Avant toute autre explication, il convient d'analyser ce mot qui désormais s'applique à ces tableaux.

Dans nos régions alpines, on rencontre souvent des lieux-dits *poya* ou *puya* désignant un chemin montant. Ainsi, nous avons par exemple entre Chamonix et Argentière la route dite la "*poya*", de même pour monter au Semnoz près d'Annecy, nous empruntons une "*puya*" tout comme au Petit-Bornand où l'on trouve un même lieu-dit. Ce mot indique une montée, une route raide. Si ce terme dans un premier sens signifie géographiquement une

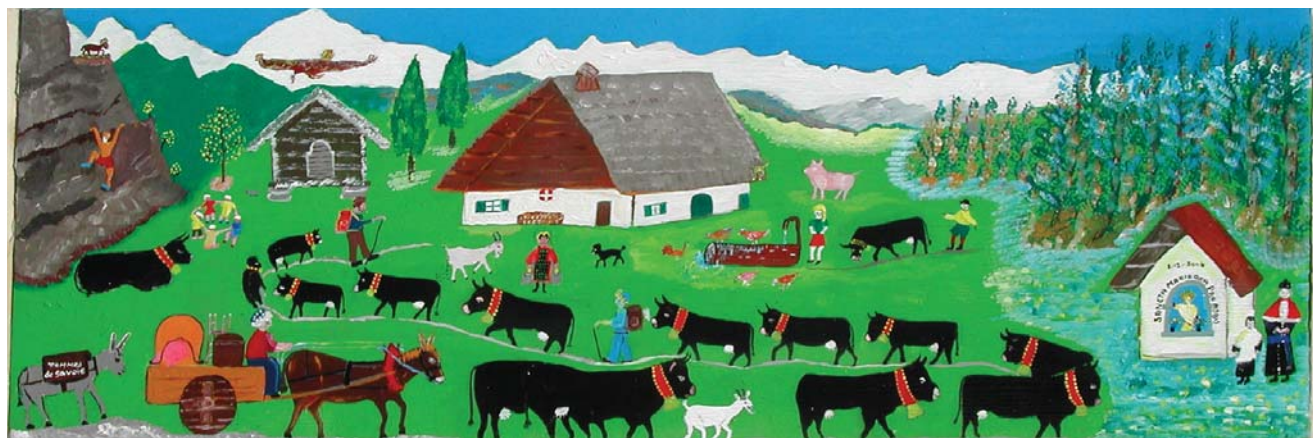
Poya de Mireille Bocquet

montée, un autre sens, plus lointain, et à l'origine du premier, désigne la montée des vaches à la montagne, sentier d'ailleurs tracé par les ruminants eux-mêmes : nous avons donc le double sens de ce mot. Mais un troisième sens va se dégager, lorsque par tradition on peindra cette montée en alpage, comme on prend une photo, et que l'on donnera au tableau ainsi réalisé le nom de "**Poya**".

Mais que retrace exactement cette peinture appelée "*poya*"?

Tout d'abord, il convient de dire que les plus anciennes œuvres de ce type datent de la fin du XVIII^e siècle, vers 1780. La tradition en pays de Fribourg veut en effet que le fermier fasse peindre sur un grand tableau de bois la carte d'identité pourrait-on dire de sa ferme et de son troupeau. L'artiste choisi, qui réalise cette œuvre, se rend à la ferme et prend connaissance de la maison, du troupeau, du nombre de vaches, de chèvres, de cochons, leur race, leur couleur, puis il monte au chalet de montagne, regarde comment il est situé ; est-il couvert de tavaillons ? L'alpagiste en est-il le propriétaire ou locataire ?

Poya de Michel PESSEY





Généralement, le tableau est une grande pièce de bois de 2 m x 1 m et la représentation de la montée du troupeau au chalet d'altitude est minutieusement détaillée. Les couleurs donnent le sens caché des choses. Le fermier a-t-il emprunté de l'argent pour son troupeau ? Le fin connaisseur le découvrira à la simple lecture de ces œuvres. Et puis, en grande pompe, une fois le tableau terminé, on l'accroche au-dessus de la porte de la grange au regard des passants qui découvriront l'identité des familiers du lieu et du troupeau.

Il y a osmose parfaite entre les animaux et les paysans. Dans un monde montagnard, la question de la vie ou de la survie dépend essentiellement de la bonne santé des animaux et de ce qu'ils produisent : lait, viande, cuir, laine, etc.

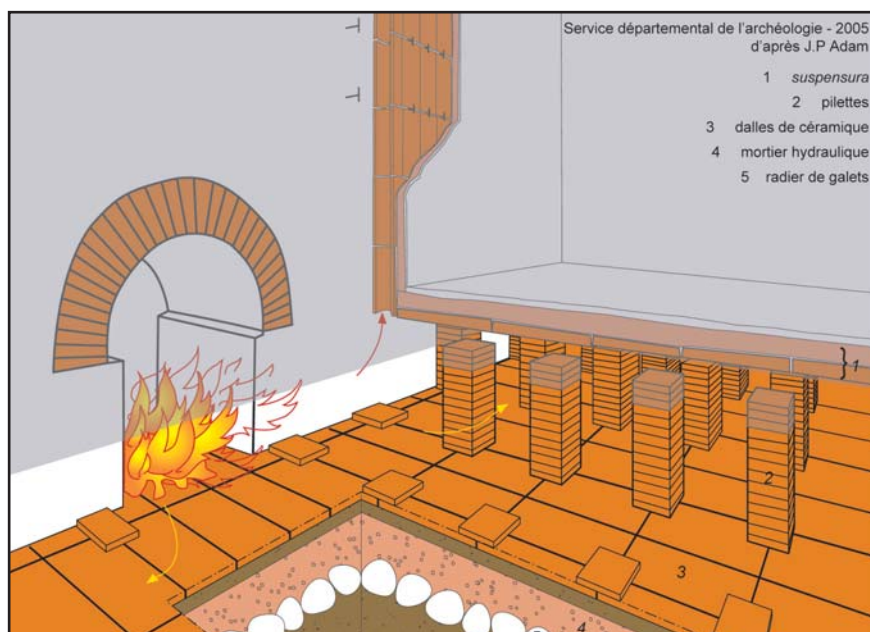
Toute la littérature ou les chansons de notre folklore alpin traduisent bien le lien étroit entre l'homme, l'animal et la nature "*travaillez, prenez de la peine*", Là-haut sur la montagne..., et Jean d'un cœur vaillant..., j'ai deux grands boeufs...

Voilà ce que révèle la poya, elle est la carte de visite du montagnard, fier de son troupeau, orgueilleux de sa maison et de son chalet, confiant dans son avenir et heureux d'accomplir son œuvre d'homme sur la terre. Aussi, si la poya s'introduit dans les intérieurs cossus des chalets somptueux de stations ou sur les devantures des villas de plaine, elle ne sera pas issue d'une tradition savoyarde, ni le reflet de la vie de ces nouveaux alpagistes, mais seulement le produit d'une importation dévoyée.

Mais après tout, on peut toujours peindre sa poya simplement pour le plaisir de jouer avec les couleurs et la placer au-dessus de sa porte d'entrée en signe d'amour de la nature et en souvenir de nos ancêtres qui furent d'authentiques hommes de la montagne.

Michel PESSEY-MAGNIFIQUE

Restitution d'un chauffage par hypocauste. Les parties non grisées correspondent aux vestiges retrouvés à Viuz-en-Sallaz. (DAO : J. Laidebeur -



Article, page suivante

Découverte antique à Viuz-en-Sallaz

Alors même qu'on lui prête une étymologie de consonance antique (*vicus in sala*), paradoxalement aucun site archéologique romain d'importance n'avait, jusqu'alors, été mis au jour sur le territoire de Viuz-en-Sallaz.

Cette étymologie, ostensiblement affichée sur la façade de l'église paroissiale, reste hasardeuse car aucun document n'a encore été découvert permettant d'attester que Viuz-en-Sallaz ait eu rang de *vicus* (agglomération secondaire administrant un territoire désigné sous le terme de *pagus*) de la Cité de Vienne (27 av. J.-C. à la fin du IIIe s. ap. J.-C.) ou de Genève (fin du IIIe s. au Ve s.) dans l'organisation administrative territoriale de l'empire romain. Sur l'actuel territoire haut-savoyard, les deux *pagi* de Seyssel (*pagus Dianensis* ou *-nae*) et d'Annecy (*pagus Apollinis* ou *-ensis*) sont bien connus (1), même si leur étendue n'est pas clairement cernée. Un probable troisième *pagus* devait avoir Genève pour chef-lieu avec *Genava* pour déesse tutélaire, et un hypothétique quatrième, pour l'heure non attesté par la documentation, pouvait recouvrir la moyenne et haute vallée de l'Arve et trouver son chef-lieu à Thyez ou à Passy, localités riches en vestiges antiques. Le rôle d'Annemasse à l'époque romaine est également mal cerné : l'existence de cette bourgade à l'époque romaine est indéniable (2) tout comme sa relative importance au haut Moyen Age (3) mais son statut demeure inconnu.

Le territoire de Viuz-en-Sallaz a livré à plusieurs reprises des vestiges gallo-romains (4). Un dépôt monétaire aurait été découvert aux abords de l'église lors de la construction des toilettes publiques mais cette information n'a jamais été vérifiée et il n'est pas possible d'en préciser le contexte ou la période. A l'occasion des fouilles archéologiques de l'église Saint-Blaise en 1986-1987 (5), un niveau d'occupation romain a été

repéré ainsi que des tessons de céramique dont la datation s'étale du Ier au IVe s. de notre ère. Enfin une tradition locale bien ancrée fait passer à Viuz-en-Sallaz un axe de communication antique qui de Bonne remonterait vers la haute vallée du Giffre et trouverait un embranchement au niveau de Viuz, lequel remonterait via Bogève vers la Vallée Verte et aurait été repéré en quelques endroits (6). La surveillance des travaux est attentive. Le signalement de tout élément susceptible de mieux cerner l'occupation humaine de cette vallée et ses axes de déplacement est donc important et riche de promesses.



Détail de la copie contemporaine de la mappe sarde de Viuz-en-Sallaz (conservée au Musée Paysan de Viuz-en-Sallaz). Le contour définit l'emprise de la parcelle sur laquelle ont été retrouvés les vestiges. Noter que l'emprise de cette parcelle était alors en pré.

1- Grâce à des inscriptions lapidaires découvertes respectivement pour le *pagus* de Dia(ne) à Hauteville-sur-Fier au XVIIIe siècle (CIL XII 2558 - **conservée au musée de Rumilly**) et à Seyssel au XVIe siècle (CIL XII 2561 - **disparue**) et, pour le *pagus* d'Apollon, par une inscription mise au jour à Annecy, vers 1750 (CIL XII 2526 - **conservée au Musée-château d'Annecy**).

Voir : Sous la direction de B. REMY, *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, Edition Musée-Château d'Annecy - Bibliothèque des Etudes Savoyennes - Université de Savoie t III, 1995, 160 p.

2- En 2003 la fouille de l'intégralité des thermes antiques s'est achevée sous la direction de Pascale Réthoré de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives. Voir J. SERRALONGUE, " Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2002 ", *Revue Savoyenne* 2002, p. 51-53 et " Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 2003 ", *Revue Savoyenne* 2003, à paraître.

3- Rappelons que saint Avit, évêque de Vienne, s'est arrêté à *Namasce* au cours de l'automne 515 pour y prononcer son homélie à l'occasion de la construction d'une nouvelle basilique (Bibliothèque Nationale de France, *Fonds Latin*, n° 8914.16). Voir F. Bertrand, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte archéologique de la Gaule - La Haute-Savoie*, Paris, 1999, p. 182.

4- F. Bertrand, M. Chevrier, J. Serralongue, *op. cit.*, p. 361-362.

5- Fouilles J. Serralongue - Service Départemental de l'Archéologie.

6- Abbé MOUTHON, " Le Villard et la Vallée de Boège avant la Révolution ", *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, tome 37, 1914, p. 12

C'est justement cette surveillance qui a permis de lever un bout du voile qui dissimule notre vision de l'occupation antique du territoire de Viuz-en-Sallaz.

Contexte de la découverte (7)

En septembre 2003, alors même que s'ouvraient les travaux de viabilisation préalables à l'implantation d'un lotissement au lieu-dit *La Vuerche*, Mr Jean-François Novel, notait la présence de fragments de *tegulae* (tuiles à rebords) dans les déblais de ce chantier. Le Service Départemental de l'Archéologie, prévenu par Mr Novel, obtenait tout aussitôt l'autorisation de l'Etat pour mener une opération de sauvetage.

Cette vaste parcelle en pente, d'une contenance de 10 428 m², jusqu'alors en pré et verger n'était pas connue pour avoir livré des vestiges, tout juste semblait s'y rattacher une tradition de présence de tombes (8). En revanche de nombreux fragments de tuiles auraient été découverts à l'occasion de la construction des maisons situées au nord de cette parcelle (9), mais cette découverte n'ayant pas été signalée aux services compétents, ceux-ci ne purent prescrire un diagnostic archéologique préalable à la construction de ce lotissement.

Ainsi les fragments de tuiles repérés par Mr Novel témoignaient de l'existence d'un site proche et il convenait de surveiller ces travaux. C'est justement le prolongement de la viabilisation à l'est de la parcelle qui a permis de recouper des maçonneries antiques.

Espace thermal ou chauffé d'un ensemble de bâtiments romain (villa ?)

Les vestiges coupés par la voirie du lotissement correspondaient aux fondations d'une pièce chaude, dont une partie du système de chauffage par hypocauste était conservée. Cette pièce d'une largeur de 3,60 m avait conservé le dallage et quelques pilettes (petites dalles carrées agencées en piles régulières sur lesquelles venait reposer la *suspensura*) - voir figure page 37-. Les murs étaient composés de galets épannelés liés au mortier de chaux.

Le foyer destiné au chauffage de cette pièce s'ouvrait dans le mur nord-est et avait une longueur de 2 m pour une largeur de 1,70 m. Constitué de gros blocs, il reposait sur une couche de mortier de chaux recouvrant un radier de galets. Le plus intéressant est que certains blocs qui

constituaient le foyer étaient en grès provenant des carrières de Vouan (10), témoignant d'une exploitation de ce gisement dès l'époque romaine.

Des départs de murs révélaient la forme originale de cette pièce et notamment un éventuel exèdre semi-circulaire à son extrémité occidentale.



Localisation des limites des fouilles ayant livré des vestiges sur le fond de plan cadastral. Relevés A. Canal, Chr. Guffond et J. Serralongue - DAO Chr. Guffond, J. Laidebeur, G. Varennes.

Un ensemble de bâtiments étendu

Un autre mur suivant la même orientation que les vestiges précités a été repéré sur près de 19 m. L'observation de ces structures n'a été permise que par le seul biais des tranchées de viabilisation et il n'a pas été possible de les élargir, ce qui aurait risqué de déstabiliser les sols. Or, cette vaste parcelle qui avait été divisée en dix lots à bâtir voyait quatre de ceux-ci recouvrir une zone à potentiel archéologique. L'urgence de la situation

7- Pour le détail de la découverte on renverra aux deux notices qui lui sont consacrées dans la " Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie ", de la *Revue Savoisienne* 2003, à paraître.

8- Info. E. Curt-Comte à Ville-en-Sallaz.

9- Info. G. Maurice-Demourieux.

10- Détermination de Danielle Decrouez, conservatrice en chef du Muséum d'Histoire Naturelle de Genève.

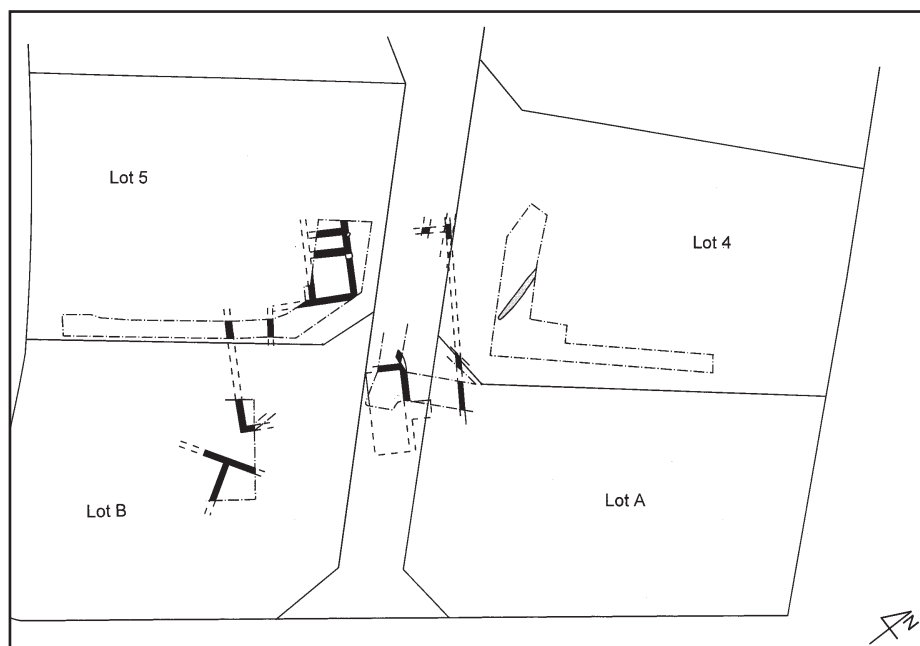
décida le Conseil Général et les services de l'Etat à embaucher deux archéologues contractuels (11) pour une durée de deux semaines dans le cadre d'une opération de sauvetage urgent. Celle-ci a été menée au nord et au sud des vestiges déjà repérés, sur une surface de 271 m² concernant deux lots.

Cette intervention a permis, au sud-ouest des vestiges de la pièce chauffée par hypocauste, de mettre partiellement au jour un bâtiment, suivant la même orientation et repéré sur près de 9 m de long et 13 m de large, dont il n'a toutefois pas été possible de définir les limites. Les murs repérés délimitaient au moins six espaces dont un de faible largeur (1,40 m) correspondant probablement à un couloir. Au nord de la pièce chauffée par hypocauste, a pu être repéré un niveau de sol en cailloutis correspondant à un espace de circulation.

Par ailleurs, la surveillance des travaux de fondation des quatre maisons n'a permis de compléter que modérément le plan de cet ensemble de bâtiments qui ne semblait pas se poursuivre au nord. Cette surveillance a surtout permis de constater un arasement total des structures en partie sud.

Une zone instable subissant une forte érosion

Les vestiges repérés avaient tous souffert d'une forte érosion ce qui explique la seule présence des fondations de murs, l'absence de mobilier archéologique en place et de niveau de sol si ce n'est l'espace de circulation repéré en partie haute de parcelle.



Christophe GUFFOND

Service départemental de
l'archéologie
Tél. 04 50 51 96 40

Plan des structures retrouvées à Viuz-en-Sallaz. Au centre, sous la voirie du lotissement, se trouve la pièce chauffée par hypocauste. Relevés A. Canal, Chr. Guffond et J. Serralongue - DAO Chr. Guffond, J. Laidebeur, G. Varennes.

11- Opération de sauvetage urgent menée par Guillaume Varennes, responsable de l'opération, et Jimmy Rossignol, du 24 novembre au 5 décembre 2003.

12- 7500 euros pour des fouilles non autorisées (art. L 544-1) et 3750 euros pour non déclaration de découverte archéologique ou fausse déclaration (L 544-3). Le signalement d'une découverte ne signifie pas le dépouillement du découvreur qui reste propriétaire de sa découverte pour moitié avec le propriétaire du terrain sur lequel a eu lieu la découverte, mais le signalement permet surtout de collecter des informations susceptibles bien souvent de disparaître irrémédiablement.

FILLINGES : QUELQU'UN DE BIEN

Préambule : La biographie de Lucien Bajulaz est extraite de la *Revue savoissienne 2003* éditée par l'Académie florimontane d'Annecy. La tradition de cette Académie dont le président actuel est l'historien bien connu M. Paul Guichonnet impose à celui qui est reçu comme membre effectif⁽¹⁾ de faire l'éloge de son prédécesseur et de retracer la biographie du défunt. Lors de la séance du mercredi 2 avril 2003 présidée par M. Georges Grandchamp, vice-président de l'Académie, le nouveau récipiendaire M. Bernard Premat prononça l'hommage que voici :

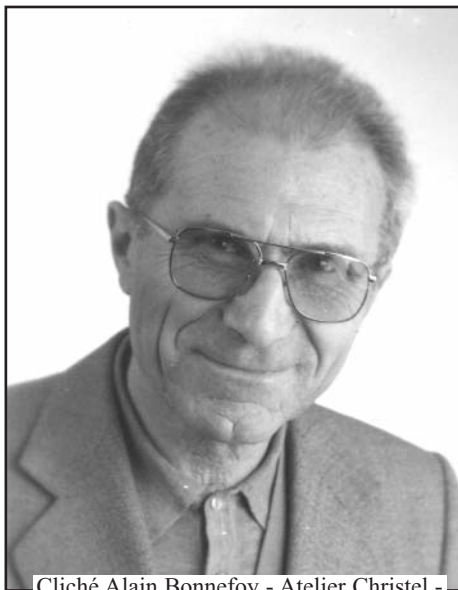
Éloge de Lucien Bajulaz (1911-2000)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le paradoxe de l'éloge

La tradition de notre noble compagnie veut que tout nouveau membre effectif fasse l'éloge de son prédécesseur. Ce devoir de mémoire me serait relativement facile si des obstacles imprévus ne semaient d'embûches cette honorable entreprise. En effet, j'ai eu l'honneur de connaître Lucien Bajulaz par le biais de rencontres familiales rétrospectivement trop furtives. Cet homme aimable, courtois, cultivé, ouvert à tout mais qui *ne se piquait de rien* séduisait tant d'esprits divers, charmés de son *commerce* que cela pourrait déjà passer pour l'amorce d'un éloge. Or, Lucien Bajulaz, de son vivant, très discret de sa personne, fuyait les feux de la rampe ou les paillettes médiatiques. Il s'était même opposé à la coutume des hommages que l'assemblée des membres effectifs de notre académie sous la présidence de Clément Gardet avait restaurée dans sa séance du 20 février 1980 dont le procès-verbal énonçait la règle en ces termes : "*Dans le souci de conserver aux archives de l'Académie une notice sur chacun des membres effectifs de la compagnie, l'assemblée décide que, dorénavant, chaque nouveau membre effectif fera l'éloge de son prédécesseur*". Oui, toute l'Académie, écrit le secrétaire, sauf un, Lucien Bajulaz !

Nous voilà proprement "*au rouet*", pour reprendre l'expression de Michel de Montaigne dans les *Essais*. Cette situation inconfortable d'être pris entre les exigences contradictoire des règles de bienséance de notre Académie et celles non moins impératives de discrétion de la famille Bajulaz oblige ma personne qui est dépourvue de ce genre de souplesse à des exercices funambulesques. D'avance, que madame Bajulaz me pardonne si je froisse quelque peu sa modestie mais pétrie des humanités classiques elle sait aussi que l'étymologie du mot *tradition* a donné aussi trahison !



Cliché Alain Bonnefoy - Atelier Christel -

Un nom prédestiné

S'il est un nom prédestiné, c'est bien celui de *Bajulaz*. En effet, l'anthroponomie, science incertaine, offre néanmoins d'étranges coïncidences. Le dictionnaire latin *Gaffiot* recense le verbe *bajulare* qui veut dire porter sur le dos ainsi que le nom *bajulus* indiquant le porteur, le porte-faix, le messenger, voire celui qui porte les morts... Tous les dictionnaires consultés signalant ce dernier terme, que ce soient le *Dictionnaire de Trévoux*, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, le *Dauzat*, donnent

plusieurs sens remontant au latin médiéval mais toujours avec le sens dominant de charge, d'office.

Le *lexique du latin médiéval* de J.F. Niermeyer⁽²⁾ recense avec citation à l'appui qu'au masculin, *bajulus*, ne désignerait pas moins de huit sens qui vont du porteur d'une lettre, du messenger, en passant par celui de précepteur, de tuteur, de mentor d'un jeune prince, de régent, gardien ou gouverneur chargé de l'exercice du pouvoir princier, voire de bailli, pour aboutir aux sens de tuteur d'un mineur ou d'une femme, de chef d'une corporation de métiers, de syndic. Niermeyer rappelle d'ailleurs que le verbe *bajulare* indique les sens de soigner, de surveiller, d'exercer, voire de soutenir.

L'histoire n'en est pas moins bavarde puisque le terme de *bajulus* est celui d'un ancien magistrat du bas empire si on en croit le *grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, autrement dit le dictionnaire de Moreri. Théodose le jeune, étant à Constantinople, établit un certain Antiochus intendant et grand *bajule*, et depuis on trouve encore, lit-on, des magistrats de ce nom. Le grand *bajule* était proprement, selon la force du terme latin, celui qui avait comme porté dans ses bras l'empereur encore enfant, ou plutôt, qui avait eu soin de son éducation ; et l'histoire de France remarque que Charlemagne donna Arnoul pour

bajule, c'est-à-dire pour ministre, à son fils Louis roi d'Aquitaine.

Avouez que les hasards linguistiques et historiques font bien les choses : le patronyme de Bajulaz couvert d'une patine certaine n'est pas démuné de saveur puisque Lucien Bajulaz fut un consciencieux commis de l'État et consacra toute sa carrière professionnelle à l'instruction publique, autrement dit à l'Éducation nationale.

A la recherche de sources documentaires

La recherche historique commence par la recherche des traces objectives que tout homme laisse derrière lui. Ces traces sont bien souvent énigmatiques, elles impliquent pour être reconnues comme telles de les percevoir comme déjà des présences d'absences ou comme des signifiants bien réels renvoyant à des signifiés disparus, selon la terminologie des linguistes. Je me suis donc mis en quête de ce que Lucien Bajulaz avait laissé dans la mémoire de ceux qui avait eu la chance de vivre à ses côtés, de le côtoyer avant d'interroger les poussiéreuses archives de l'administration de l'Éducation Nationale et d'esquisser un portrait en filigrane des laconiques remarques ou des sèches notules des biographies administratives. Dans cette aventure, je dois ma reconnaissance, pour leurs précieux témoignages, à Madame veuve Bajulaz, à sa fille Nicole, à notre Président Paul Guichonnet, à notre vice-président Georges Grandchamp, à Monsieur Robert Borrel, maire d'Annemasse qui fut l'élève, puis le collaborateur de Lucien Bajulaz à l'École Normale de Bourg-en-Bresse, à Monsieur André Gaime, également ancien élève de Lucien Bajulaz à l'École Normale de Bonneville, puis conseiller pédagogique. Je remercie aussi Mesdames Chevallier et Schneider pour leur recherche sémantique sans oublier Mme Dujourdy pour son aide dans ma recherche biographique.

Un homme de culture

Cette enquête concernant la mémoire de mon prédécesseur confirmèrent mes premières impressions en leur ôtant cette part de subjectivité inévitable. Lucien Bajulaz avait été un homme fin, réservé, modeste, d'une discrétion presque excessive. Mais comme le remarquait déjà La Bruyère *"la modestie est au mérite ce que les ombres sont au figures dans un tableau : elle lui donne de la force et du relief"*. Tous ceux qui l'avaient approché notaient son regard malicieux, son affabilité, sa manière extrêmement courtoise mais ferme, mine de rien, *"de prendre"*, comme disaient les sages stoïciens, *les choses par la bonne anse*", et par dessus tout, un souci exemplaire de l'instruction publique. Oui, cet homme avait de profondes convictions républicaines, un attachement viscéral à la défense des valeurs de l'école publique, ce qui ne

l'empêchait pas de militer pour une laïcité ouverte, tolérante même à l'égard de ceux qui l'avaient combattue. Par contre, il avait horreur de la médiocrité et rien ne pouvait autant le décevoir que la démission, dans leur tâche d'éducateur, d'instituteurs qu'il avait la charge d'inspecter. Lucien Bajulaz était un enfant de la *laïque* et il garda envers l'école républicaine une constante et une profonde reconnaissance.

Une enfance marquée par la guerre

Lucien Bajulaz est né le 24 mars 1911 au hameau de Couvette dépendant de la commune de Fillinges et situé au sud du torrent de la Menoge formant ce que les gens du pays appellent *le plateau*. En effet, Fillinges est, à l'Est, adossé à un pan des versants méridional et oriental des Voirons et, à l'Ouest, grignote un morceau de la basse vallée de l'Arve. Ces deux parties de la commune sont divisées par le torrent de la Menoge et du Foron d'où les dénominations locales de la *montagne* et du *plateau*. La famille Bajulaz était une famille de laboureurs, profondément ancrée dans le terroir formé par les communes de Bonne et de Fillinges. La généalogie élaborée par Lucien Bajulaz lui-même qui remonte jusqu'au tout début du XVII^e siècle démontre que le berceau de la famille fut ce territoire sis au pied du massif des Voirons qui ne cessa d'appartenir à la baronnie puis à la province du Faucigny.

Son père, Eugène Bajulaz, né en 1881 occupait la maison que son grand-père Julien avait bâtie en 1882. Il avait appris le métier de menuisier qu'il exerça avec plaisir jusqu'en 1904. Mais cette année-là, son frère qui aidait ses parents à cultiver leurs champs, se maria et quitta la maison. Le père de Lucien Bajulaz dut le remplacer et devint cultivateur à plein temps. Il perdit sa mère en janvier 1910 et son père en juin 1914. Entre temps, il avait épousé en mars 1910, Angèle Bérard, née en 1888 et originaire de Scientrier. Fin mars 1911, leur premier enfant vit le jour et fut prénommé Lucien...

Les parents de Lucien Bajulaz font valoir leur modeste propriété qui compte une vingtaine de journaux. Le *journal* était la surface labourable par un homme en une journée ; elle valait à Fillinges 29 ares 48 centiares. La famille Bajulaz possède 3 ou 4 vaches, une génisse et un cheval. Vers 1912, elle avait fait construire une étable spacieuse qui lui avait coûté cinq mille francs. Petit détail humoristique relevé dans sa monographie intitulée **"Fillinges et son passé"**, Lucien Bajulaz note qu'en fait d'économies, il ne restait dans la cagnotte familiale qu'un billet de cent francs suisses que sa mère se hâta de troquer contre des francs français, la valeur du franc suisse ayant baissé au début de la guerre de 1914. Autres temps, autres mœurs, me direz-vous ! Les années auraient pu se passer modestement sans encombre si les événements de

la première guerre mondiale n'étaient venus assombrir ce tableau bucolique.

Freud et les psychologues notent que les premiers souvenirs sont à tout jamais ancrés dans la mémoire de nos vies. Lucien Bajulaz n'avait seulement que trois ans et quatre mois en ce funeste début d'août 1914, et sept ans et demi quand retentirent les cloches de l'Armistice. C'est la seule parenthèse personnelle que nous avons pu lire dans ses différents écrits marquant à la fois la pudeur de ses sentiments et à la fois le retentissement de souvenirs indélébiles de la tragédie qui frappa nombre de familles rurales françaises. Voici ce qu'il écrit dans sa monographie de Fillinges.

"C'est l'époque où la moisson bat son plein. Les hommes fauchent les blés aux lourds épis, lient les gerbes, les transportent à la maison. Les femmes, la faucille à la main, font les javelles et les rassemblent en gerbes... On se hâte car le temps de la batteuse et des regains approche..."

Mais quand, le premier août en fin d'après-midi, le tocsin retentit, la population comprend que la situation est grave, les cœurs se serrent... Les mobilisables pensent aux leurs qu'ils vont quitter, aux travaux interrompus, aux imprévus qui les attendent. Mais ils s'inclinent devant l'inévitable. D'ailleurs, au fond d'eux-mêmes, ils sont persuadés que la guerre ne peut durer longtemps..."

Trop jeune pour comprendre ce qui se passait, je n'avais vu, la veille au soir, que des visages graves autour de moi. Le lendemain matin, j'entends, de ma chambre située au-dessus de la cuisine, des bruits inhabituels. Un peu plus tard, je me lève sans bruit et me mets à la fenêtre. Tout à coup, je vois passer sur le chemin qui mène à Bonne un petit groupe d'hommes parmi lesquels je reconnais mon père. Ils n'ont pas revêtu leur tenue journalière de travail et portent un sac en bandoulière. Ils disparaissent bientôt derrière un rideau d'arbres..."

Quand je descends de ma chambre pour déjeuner, je trouve ma mère en larmes et qui m'embrasse plus longuement que d'habitude..."

Comme nous pouvons le voir ici, le style concis, dépouillé de son écriture fait jaillir par contraste une sensibilité à fleur de peau dont nous devinons la gravité. "Le style, écrivait déjà Buffon au 18^e siècle, c'est l'homme", chez Lucien Bajulaz, la simplicité d'expression traduit bien l'authenticité de l'homme. Cet art de dire les choses à partir de presque rien et, avec ce presque, de dire beaucoup, cela a un nom, littérature. L'événement ne se décrit jamais directement mais elle s'exprime par petites touches successives, à travers les interstices des mots qui esquissent la scène de cette première rupture que fut la "disparition d'un mobilisé fillingeois" selon le titre retenu par Lucien Bajulaz. Ce dernier nous donne

la teneur de la correspondance des six lettres que son père adresse à son épouse où se lit une très vive affection énoncée dans une langue simple et banale. Eugène Bajulaz, son père, ne manque ni d'amour pour les siens, notamment pour son fils Lucien, ni d'amitié pour ses voisins, ni d'intérêt pour ce qui se passe à Couvette, à Fillinges, à Scientrier. Il est obsédé par la situation dramatique de sa femme seule, fatiguée, qui attend pour début novembre un deuxième enfant qu'il ne connaîtra jamais, et qui doit subvenir aux durs travaux des champs. Et puis plus rien, le silence prélude de la mort. Une brutale et fugitive information officieuse de la mort d'Eugène Bajulaz avait été, cependant, rapportée à la mère de Lucien par un ancien camarade de son mari en permission, laissant cette dernière dans le désarroi. Les mois passent, et pas la moindre nouvelle de l'absent, jusqu'au jour où le maire de Fillinges accompagné du garde-champêtre confirment officiellement la disparition de l'être cher. Le souvenir en est encore vivace comme aux premiers jours lorsque Lucien Bajulaz l'évoque. "La scène, écrit-il, se passe dans la cuisine dont je revois la table faite par mon père et "l'arche", c'est-à-dire le grand coffre à blé avec son couvercle incliné, auquel mon grand-père tenait beaucoup... Avec gravité, compassion, et quelque gêne aussi, les visiteurs remettent à ma mère l'avis officiel de disparition de mon père, avis établi le 21 avril 1916 et ainsi conçu :

Le soldat Bajulaz Eugène a disparu le 28 septembre 1914 à Loupmont (Meuse).

Inscrit au tableau officiel à titre posthume : Médaille militaire

Croix de guerre avec étoile de bronze.

Brave soldat. Tombé glorieusement pour la France le 28 septembre 1914 à Loupmont."

Lucien Bajulaz ajoute laconiquement :

"Je revois, le maire et le garde-champêtre restés debout, et surtout ma mère effondrée sur une chaise, le visage inondé de larmes, et tenant dans sa main droite l'avis officiel".

C'est ainsi que Lucien Bajulaz devint pupille de la nation.

Une scolarité exceptionnelle

Il fréquenta jusqu'en 1923 l'école de son pays où il se fit très vite remarquer de ses maîtres. Il eut notamment comme institutrice Mme Favre, la grand-mère maternelle de Michel Rocard. Madame Favre était, avec son mari, également instituteur à l'école du chef-lieu, une protestante isolée dans un terroir catholique. Monsieur Favre était, d'ailleurs, un instituteur très combatif pour la laïcité en un temps où à Fillinges fleuraient bon les confrontations entre cléricaux et anticléricaux. Petite anecdote amusante, le curé de l'époque, par le biais du catéchisme, et les instituteurs, par leur

enseignement, se disputaient cet enfant qu'ils pressentaient intelligent et de robuste constitution. L'un pensait au petit-séminaire, les autres à l'École Normale d'instituteurs. Cette dernière l'emporta au grand dam de l'ecclésiastique. Adieu les burettes, bonjour la laïcité. Ainsi même s'il a bu du vin de messe quand il était enfant de chœur, Lucien Bajulaz, comme on va le voir, fut un pur produit de l'école laïque et de l'élitisme républicain. Ses maîtres d'alors lui firent passer le concours des bourses qui donnait aux élèves méritants et peu argentés la possibilité de continuer leurs études à l'abri du besoin. Ce fut le temps où Lucien Bajulaz, sous l'influence de ces "*hussards de la République*", acquit les premières convictions qui structurèrent son éthique personnelle. Il passa le bon vieux certificat d'études, initiation oubliée des codes républicains, outil de démocratisation avec les savoirs spécifiques qu'il sanctionnait (dictée, calcul, morale...).

En ce temps-là, l'enseignement secondaire était ouvert aux seuls fils de la bourgeoisie et façonnait les élites montantes tandis que l'enseignement primaire supérieur, gratuit, élevait un certain nombre d'enfants des classes populaires, petits fonctionnaires, artisans, paysans vers les couches nouvelles sur lesquelles la République prétendait s'appuyer. Pratiquement, tous les instituteurs, un grand nombre de postiers, de douaniers, de cadres subalternes devaient leur promotion aux cours complémentaires ou aux écoles primaires supérieures. Ainsi, seul l'enseignement primaire supérieur laïque qui était un enseignement court, ouvert aux enfants des deux sexes de condition modeste pouvait déboucher sur la vie professionnelle ou conduire aux Ecoles Normales. Ce fut tout naturellement la trajectoire de Lucien Bajulaz.

D'octobre 1923 à juillet 1927, il poursuivit donc sa formation à l'école primaire supérieure d'Annemasse où il obtint le brevet élémentaire de l'enseignement primaire. Remarquons au passage qu'Annemasse était alors, non seulement la ville la plus proche de Fillinges, mais encore le premier chef-lieu du département à avoir organisé depuis 1880 un enseignement primaire supérieur pour filles et garçons, séparément bien entendu ! Dans ces établissements, l'enseignement était d'abord donné par des maîtres choisis dans les classes primaires, qui avaient fait leurs preuves et qui disposaient de diplômes supérieurs à l'ensemble de leurs collègues, brevet élémentaire d'abord, brevet supérieur ensuite. Le diplôme du brevet élémentaire permet donc au jeune Bajulaz de passer le concours d'entrée à l'École Normale de Bonneville et de devenir élève-maître d'octobre 1927 à juillet 1930. C'est à Annecy, chef-lieu d'Académie, qu'il obtint son brevet supérieur d'études primaires, le sésame au métier

d'instituteur. La première guerre mondiale l'ayant à tout jamais marqué, Lucien Bajulaz est gagné, tout naturellement par le pacifisme de la gauche, un pacifisme à la Giono, le chantre du terroir. Il milite activement au sein de la S.F.I.O locale.

Entrer à l'École Normale n'était pas une mince affaire. Le concours était difficile, et il avait une réputation telle qu'elle effrayait plus d'un prétendant. Le candidat devait subir deux ou trois jours d'écrit, autant d'oral, répartis dans toutes les matières, y compris les épreuves de gymnastique éliminatoires, celles de travaux manuels (fer ou bois), de dessin, celles de musique enfin qui se fondaient sur un programme de six chansons qu'il fallait être capable de chanter devant les examinateurs ; *la Marseillaise* y figurait obligatoirement. La perspective de devoir entonner *la Marseillaise* a capella devant un jury inconnu contribuait puissamment à l'effroi préalable aux épreuves. Il faut noter que, pour un fils de paysan, il était difficile d'accéder à des postes de responsabilité même dans l'enseignement. L'enseignement d'antan, beaucoup plus élitiste que notre enseignement de masse d'aujourd'hui, était très cloisonné. Il ne permettait pas d'accéder au poste de professeur sans franchir toute une série de barrières sélectives qu'étaient les concours, ne serait-ce que pour passer du primaire à ce que nous appelons actuellement l'enseignement des collèges. De ce point de vue l'École Normale représentait déjà pour un fils du peuple une promotion reconnue socialement.

Très tôt remarqué par ses résultats scolaires, ses maîtres virent en lui un futur professeur d'école supérieure. Pour cela, il fallait se soumettre aux épreuves du concours national de recrutement, le certificat d'aptitude au professorat des Écoles Normales. Auparavant, pour y arriver, notre candidat devait franchir en une véritable compétition, une série d'obstacles posés sur sa route. En effet, tout élève-maître devait passer un concours préalable pour obtenir une quatrième année à l'École Normale d'Aix-en-Provence afin de préparer l'entrée à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, section "lettres". Ce dernier concours, d'ailleurs, brillamment réussi, il est admis par la suite comme élève-professeur, au stage préparatoire au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les Écoles Normales et les Écoles Primaires Supérieures section lettres, d'octobre 1931 à juillet 1933.

La promotion "*lettres*" de 1931 de Saint-Cloud avait fière allure. Elle était composée de Roger Alaric, de Georges Albertini, de Maurice Aquilon, de Georges Auroy, de Lucien Bajulaz, d'Eugène Delteil, de Georges Faure, de Daniel Goyer, d'Armand Linhoff, de Georges Lamousse, d'André Livay, de François Mangard, de Maurice Nadeau, de Roger Pierre, d'Albert Piquemala, et de

Virgile Remégis. Comme on peut le constater, cette liste ne comprenait que des parisiens sauf deux provinciaux : Lucien Bajulaz et Maurice Nadeau, le futur directeur littéraire de Combat avec Albert Camus et Pascal Pia, des Lettres nouvelles et de la Quinzaine littéraire. L'éloignement du pays, leur commune origine rurale, les rapprochèrent, le temps de leur scolarité, au cours de balades mémorables dans le jardin de l'école où il devaient des problèmes du monde. Ce séjour dans la capitale permit à notre Savoyard d'élargir son horizon culturel, de côtoyer de grands intellectuels dont celui qui l'avait frappé pour sa rigueur était le philosophe épistémologue Georges Canguilhem. Il eut comme professeur de lettres le beau-frère de Gide. Bien qu'agnostique, c'est l'occasion de fréquenter aussi les "talas". Ce terme désignait les catholiques pratiquants qui avaient, selon Lucien Bajulaz, beaucoup de mérite à vivre leur foi dans un milieu dominé par l'anticléricalisme. Toujours avec eux, et pour reprendre l'expression de Montaigne "*il lima sa cervelle*" avec la pensée de Teilhard de Chardin ; il lia aussi amitié avec Marcel Légaut. Tous ces contacts polirent son esprit. Ils lui affirmèrent cette urbanité et cette conscience critique lui évitant de tomber dans les pièges des préjugés de son milieu. Ces vertus lui donnèrent par surcroît le sens de la mesure. À la sortie de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, la République Française lui accorda sur concours une bourse d'études durant les années 1933-1934 comme professeur détaché à l'Université de Sienne.

Une vie professionnelle exemplaire

Durant les années 1934-1935, il fait son service militaire dans la météo qui rassemblait à l'époque tous ceux qui étaient antimilitaristes. Sa mère ne voulait pas qu'il portât les armes. Cette période aux armées étant terminée, Lucien Bajulaz est nommé professeur à l'École Supérieure de Thonon. Il reste dans ce poste de 1935 à 1938, il enseigne la littérature, l'histoire, la géographie, et l'italien. Entre temps, il n'oublie pas son village natal puisqu'en émule de Jaurès il organise au printemps 1936, en plein chef-lieu de Fillinges, une réunion publique. Celle-ci eut beaucoup de retentissement dans le village car il s'agissait, malgré les conseils de prudence de ses proches amis, de promouvoir le programme du Front Populaire face à une opinion villageoise opposée. Il y eut même une muraille féminine dressée devant la cure, craignant la peste et le choléra pour le cher curé de l'époque, Révérend Guyot. Bien des années plus tard, il riait des péripéties de cette époque et de cette audace juvénile lorsqu'il les évoquait avec ses compatriotes.

De janvier 1938 à octobre 1941, nous le trouvons comme professeur à l'École Normale de

Bonneville où il enseigne aux élèves-maîtres la littérature, l'histoire, la géographie et l'italien. C'est un maître écouté de ses élèves qui l'appréciaient pour sa finesse d'esprit et son humanité. Au début de l'été, il aime faire ses cours à l'ombre des arbres de l'École Normale de Bonneville. Proche de la nature, il cultive, durant ses moments de détente, avec ses élèves-maîtres le potager de l'école, manifestant par là ses anciennes attaches paysannes à des gens qui partageaient tous les mêmes origines sociales. Il faut dire que le règlement des Écoles Normales spécifiait parmi les devoirs et contraintes d'un jeune normalien non seulement le travail scolaire mais aussi quelques exercices de travaux manuels dont le jardinage obligatoire. D'ailleurs "le trousseau" réclamé par l'école en témoignait : on devait y trouver un tablier bleu de jardinier, et une paire de sabots de bois !

Pendant la drôle de guerre, Lucien Bajulaz est rappelé sous les drapeaux du 26 août 1939 au 26 juillet 1940 dans le service de la météo. La débâcle de 1940 le laisse en rade de Marseille parce que l'armée se repliant en Afrique du Nord et ne pouvant embarquer le matériel décida de laisser les hommes à terre ! Entre temps, Lucien Bajulaz rencontre une jeune normalienne scientifique Jeanne Pollier, fille d'instituteurs d'Héry-sur-Alby. Ils devaient se marier le jour de la déclaration de la guerre ! On repoussa la date du mariage au 24 novembre 1939. L'armée dans sa grande largesse accorda au jeune soldat une permission de 5 jours pour convoler en justes noces. De ce couple d'enseignants naîtront trois enfants dont l'une, Nicole, sera professeur agrégé de mathématiques, puis maître de conférence de mathématiques auprès de l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

Les Écoles Normales étant supprimées en 1941 parce qu'elles étaient un repère d'opposants au nouveau régime, Lucien Bajulaz se retrouva, d'octobre 1941 à septembre 1945, comme professeur à l'École Primaire Supérieure de La Roche-sur-Foron. C'est cette année-là qu'il déposa sa candidature au concours d'Inspecteur primaire. L'acceptation de cette candidature ne produisit aucun doute chez ses supérieurs hiérarchiques qui ne tarissent pas d'éloges. Le 9 février 1945, l'Inspecteur d'Académie pouvait écrire ces quelques lignes qui en disent long sur l'estime où est tenu Lucien Bajulaz :

"Professeur d'Ecole Normale provisoirement replié dans un collège moderne, M. Bajulaz est un très bon maître, actif et plein d'allant ; il enseigne les lettres avec des qualités pédagogiques remarquables : esprit clair et cultivé, ayant du goût et du sens littéraire, M. Bajulaz obtient des résultats de premier ordre grâce à sa parole facile, à son travail probe et désintéressé, à ses qualités d'allant et de vrai dévouement.

Profondément convaincu de la nécessité de

compléter par les œuvres péri et post-scolaires, l'éducation de nos enfants, M. Bajulaz, naguère maître d'Education Générale, s'occupe en ce moment d'organiser un patronage laïque à la Roche. animateur remarquable, exerçant sur les élèves une influence éducative très heureuse grâce à son autorité persuasive et à sa distinction naturelle, impeccable au point de vue moral et pourvu d'une bonne constitution physique, M. Bajulaz réussirait très bien, j'en suis persuadé, dans les fonctions d'Inspecteur primaire. J'ajoute qu'au cours de ces dernières années, rien dans son attitude n'a pu faire douter de son attachement profond à la République et de ses convictions démocratiques. Aimable, sympathique et distingué, M. Bajulaz est un candidat de tout premier plan, digne d'estime et de confiance, et qui mérite de réussir."

Comme on peut le voir, l'école laïque ne se bornait pas à instruire. Elle remplissait une tâche d'éducation, de formation morale et civique, elle concourait à façonner l'esprit public. C'est pourquoi, tout au long de sa carrière, Lucien Bajulaz donna beaucoup de son temps aux activités de divers organismes péri et post-scolaires à but social : Comité de la jeunesse au plein air, Coopération scolaire, Œuvre des pupilles de l'École Publique, œuvre des cantines scolaires.

De 1945 à 1947, il est nommé à Gap dans les Hautes Alpes au poste d'Inspecteur primaire. De 1947 à 1948, il devient directeur de l'école normale de Vesoul dans la Haute-Saône, puis de celle de Bourg-en-Bresse dans l'Ain de 1948 à 1960. Dans cette dernière ville il laissa un souvenir durable parmi ses anciens élèves-maîtres dont il avait la charge. Robert Borrel, maire actuel d'Annemasse, dans un bulletin adressé aux anciens de l'École Normale de Bourg-en-Bresse, retrace avec beaucoup d'humour et de nostalgie l'ambiance de l'époque et ses impressions de jeune normalien. *"Ma promotion (1949) a été une des dernières à participer au jardinage obligatoire, sous la houlette du spécialiste de la maison, Monsieur Visinet. Les résultats de nos labours et semis ont dû être jugés insuffisants, car on n'a plus fait appel ensuite aux normaliens pour retourner la terre ; les années suivantes, Monsieur Visinet s'est retrouvé seul dans ses plates-bandes, ceinturées d'une allée parcourue par ceux qui, à deux ou trois, refaisaient le monde en paroles...".* Les Écoles Normales étant de tout petits établissements, Robert Borrel décrit les petits détails de cette vie communautaire ou plutôt l'atmosphère que respirait tout futur instituteur. *"J'ai, comme les autres, épluché parfois des pommes de terre, ou coupé du saucisson en rondelles, participant ainsi, de manière éducative, aux labeurs indispensables. L'École Normale, en toutes circonstances, veillait à faire réfléchir, mais aussi à faire agir ; c'est, après quarante années, le*

plus bel hommage que je puisse rendre à ceux qui l'animaient...L'École Normale a été pour moi, pour beaucoup d'entre nous sans doute, une époque bénie. Après le collège froid et inconfortable, aux relations impersonnelles, l'École Normale m'est apparue comme un lieu chaleureux, une communauté vivante, un vrai chantier d'éducation. Cela était dû à la modicité de l'effectif : nous étions, en 1949, la première promotion de 20 élèves : les précédentes étaient de 12. Lorsque les quatre classes étaient rassemblées, le total se montait à 56 élèves ! Quel merveilleux nombre pour des contacts personnels et une pédagogie adaptée à chacun.

C'est à quoi s'efforçaient nos maîtres : ils étaient bons dans l'ensemble, excellents pour certains ; leur action était prolongée par celle des deux économes, véritables éducateurs au quotidien, à travers la cuisine, le balayage qui était notre premier travail du matin, le jardin ou l'atelier. Mais l'inspirateur de l'ensemble était le directeur, monsieur Lucien Bajulaz, haut-savoyard tout juste venu dans cette école qu'il devait marquer de sa présence pendant une bonne dizaine d'années. Réfléchi, sensible, attentif, pédagogue en toutes circonstances, ferme et bienveillant à la fois, il a représenté pour moi le modèle des maîtres, et mon admiration affectueuse lui est acquise pour toujours. Chaque matin, il rassemblait son école autour de lui et de l'économe, sur le palier du premier étage ; c'était "la messe" ; il commentait brièvement l'actualité, ou lisait une page, qui l'avait lui-même touché ou convaincu ; il nous faisait aborder à travers sa propre émotion, les auteurs, la pensée, la réflexion critique. Dès le début de la journée, l'atmosphère était ainsi créée ; c'était celle du perfectionnement de soi, par les autres et pour les autres. Monsieur Bajulaz, a-t-il jamais su, - et surtout au moment même ! - à quel point il nous a marqués ?".

D'autres anecdotes qui peuvent faire sourire émaillent cet article de Robert Borrel donnant tout son relief à celui qui passa pour sa génération comme un éveilleur d'hommes. Nous en avons retenu deux, qui soulignent la rigueur de Lucien Bajulaz, son exigence de respect de la dignité de la personne et l'harmonie entre éducateurs et les familles qui confiaient leurs enfants à l'École Publique.

"Madame la Directrice de l'École Normale de filles était distinguée. Lorsque nous la rencontrions, nous éprouvions toujours une certaine gêne, comme devant une personne d'un autre niveau social. Hélas, les esprits adolescents se vengent de leurs complexes : un jour de sortie à Lyon, en autocar, l'ennui du trajet aidant, nous entonnâmes sur les dernières banquettes une chanson de corps de garde ; par défi, les voix d'abord retenues haussèrent peu à peu le ton ;

d'autres couplets survinrent... À l'avant du car, Monsieur Bajulaz, assis à côté de Madame la Directrice, semblait ne pas entendre, pour ne pas avoir à faire un esclandre auquel il répugnait".

La conclusion ne vint que le lendemain, au rassemblement du matin ; contraints de nous dénoncer un à un, nous fûmes punis, à juste titre. La plus cruelle punition fut l'inscription sur notre bulletin trimestriel, orné d'un zéro de conduite : "*A chanté des chansons ordurières en présence de Madame la Directrice de l'École Normale*". En ce temps-là, les parents ne prenaient pas le parti de leurs enfants coupables ; nous fûmes punis deux fois, constate lapidairement Robert Borrel.

La deuxième anecdote est tout aussi significative. "*Monsieur Bajulaz sortait rarement de ses gonds ; il était calme et mesuré. Un jour pourtant, je le vis en colère ; nous étions en troisième année, et le Directeur venait de nous faire collectivement quelques remontrances, à propos de galopades bruyantes dans un couloir. Rien de bien important.*

Pourtant, dès son départ de notre salle, les récriminations fusent de tous les bancs : " ce n'est pas juste, ce n'est pas nous". Et la conclusion : "Va lui dire que ce n'est pas juste, puisque tu es délégué de classe". Me voilà parti, chargé de la volonté populaire. Je frappe à la porte du bureau directorial, j'expose l'injustice supposée. L'interruption fut immédiate : " fichez-moi le camp, avant que je vous flanque mon pied dans le derrière ! " ...Je suis retourné devant le peuple, ajoute Robert Borrel, pour y rendre compte de mon mandat. On eut la bonté de ne pas me forcer à protester davantage !..."

Lors du décès de Lucien Bajulaz, Robert Borrel, au nom des anciens élèves de l'École Normale de Bourg, écrivait ces quelques mots qui résument très bien le rôle qu'il joua à Bourg auprès d'une certaine génération de futurs enseignants : "*J'ai personnellement aimé ce directeur que j'ai connu lorsque j'étais élève, puis lorsque j'ai assuré, sous sa direction, 3 ans de **pionnicat** à l'École Normale de Bourg. Sa réserve et son caractère peu loquace étonnaient certains, mais on trouvait derrière cette apparence une large culture, beaucoup de sensibilité, et surtout une vocation pédagogique exigeante, qui réclamait le meilleur de la part de chacun, professeurs ou élèves...Je crois qu'il a véritablement voulu être un **maître**, au sens noble et ancien du terme, un éducateur qui cherchait à former les esprits, mais aussi les personnalités...*"

Devant la bonne réputation de l'établissement, certains États Africains comme les Républiques du Sénégal et du Cameroun envoyèrent à l'École Normale de Bourg-en-Bresse des élèves-maîtres pour leur 4^e année de formation professionnelle. C'est ainsi que Lucien Bajulaz

forma un camerounais, Beling Nkoumba qui deviendra plus tard un ministre de l'Instruction au Cameroun. Ce dernier lui resta profondément attaché par une correspondance annuelle. En effet, il aurait voulu créer dans son pays un enseignement semblable à celui qu'il avait reçu auprès de Lucien Bajulaz. Hélas, le tribalisme fut un obstacle à ce type d'éducation républicaine fondée sur un certain individualisme propre à notre tradition mais qui ne pouvait s'adapter du jour au lendemain à des réalités étrangères à nos institutions. La renommée de l'École Normale de Bourg-en-Bresse amena la IV^{me} République à lui reconnaître ses mérites : en 1948, Lucien Bajulaz est fait Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques, puis en 1953, Officier. Durant ces années mouvementées du point de vue politique, Lucien Bajulaz écoutait avec beaucoup d'attention et d'approbation "*Les causeries au coin du feu*" d'un premier ministre de la IV^e République qui s'appelait Pierre Mendès-France et qui expliquait aux Français la politique qu'il entendait mettre en œuvre. Ce qu'il admirait chez cet homme c'était cette haute idée de la démocratie et de la citoyenneté républicaine qui en appelait à la conscience morale et critique de chacun.

Pour des raisons familiales et un peu désenchanté par l'évolution des Écoles Normales qu'il pressentait, Lucien Bajulaz demanda et obtint sa mutation en 1960 pour Annecy où il réintégra le corps des inspecteurs primaires jusqu'à sa retraite en 1971. Le chef-lieu du département était en pleine expansion et voyait sa population augmenter de jour en jour. C'était la période où surgissaient de terre de nouveaux quartiers exigeant la construction d'écoles adaptées aux nouveaux besoins. C'était le temps aussi où les manifestations laïques réclamaient bruyamment des locaux. Lucien Bajulaz en liaison avec la municipalité Charles Bosson désamorça la grogne des enseignants du primaire en prenant à cœur les nouvelles dispositions pédagogiques qu'exigeait la situation. En fait preuve un document administratif de l'année 1962 où l'Inspecteur d'alors loue la forte intelligence et culture de son subalterne, son sens des réalités, sa bienveillance et son humanité en même temps que sa sûre autorité. "*Il a su définir et résoudre des difficultés sans nombre posées par le développement de la ville d'Annecy. Bref, lit-on, il est excellent*". Ses collègues haut-savoyards, médaillés des palmes académiques, le choisirent en 1971 comme président de leur association. Son travail péri-scolaire est alors intense et apprécié des autorités locales si bien que la République reconnaissante le nomma, l'année de son départ à la retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur. La cérémonie de la remise de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur se déroula dans la plus stricte intimité à Thonon, selon la discrétion demandée par

le récipiendaire. Trois mois plus tard, dans le grand salon de la mairie d'Annecy, le sénateur-maire Charles Bosson entouré de son conseil municipal, en présence de l'Inspecteur d'Académie, des représentants des sociétés locales où Lucien Bajulaz avait œuvré, de ses amis, lui manifestait officiellement son estime et son regret à l'occasion de son départ à la retraite. En 1974, il était élevé au rang de commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques.

L'historien du terroir

Entre temps, Lucien Bajulaz était admis en 1965 dans notre compagnie, d'abord comme membre correspondant, puis en 1969 comme membre effectif. Il devenait même trésorier du château de Montrottier en 1973 en remplacement de M. Jacquet. Il consacra beaucoup de temps à notre société.

En 1968 il fit devant les Florimontans une brillante et exquise conférence consacrée à Honoré d'Urfé, gentilhomme savoyard, seigneur du Valmorey à l'occasion du 4ème centenaire de sa naissance. Quelques années plus tard il écrira avec son oncle J.F. Pollier une brochure de 87 pages sur l'histoire d'une région qu'il aimait beaucoup, le Valmorey, à partir de l'exploitation du fonds d'archives du château de Sallenoves, le fonds de Pingon. *La Revue Savoisienne* de 1980 relate une communication de Lucien Bajulaz sur deux historiens locaux, Léon Nieutin, auteur d'une monographie sur Thairy et François Gaillard historien du canton de Reignier et du département du Léman. De nombreux articles savoureux du bulletin municipal de Fillinges sur le passé de la commune ou de la revue locale "*Le petit colporteur*" viennent de sa plume. Bien des associations le sollicitent. En 1981, sur la demande expresse de son président, il écrit l'histoire de "*L'harmonie des Voirons*". En 1989, Lucien Bajulaz publie dans la revue d'ethnologie régionale intitulée "*Le monde alpin et rhodanien*", "*un portrait de Claudius Servettaz et ses vieilles chansons*". On lui doit aussi une étude sur les dialectes locaux en Savoie pour l'Académie florimontane ainsi qu'un essai sur "*L'esprit d'aventure dans la société moderne*".

On peut dire qu'à sa retraite il s'adonna complètement à la muse Clio. On le voyait tôt le matin gravir d'un pas alerte la montée de Trésun pour fréquenter avec une régularité exemplaire la salle de lecture des Archives départementales. Tous les efforts de Lucien Bajulaz se concentraient à retracer l'histoire de son village natal qu'il arpentait en long et en large à la belle saison. Il voulait se faire le chantre des oubliés de l'histoire qu'on appelle les petites gens. Ainsi son œuvre majeure intitulée "*Fillinges et son passé*" est admirable et écrite dans une langue qui n'a rien de

négligé. Elle est à l'image de l'homme. Pendant plus de vingt années, avec érudition, application et passion, Lucien Bajulaz compulsait des milliers de documents, déposés aux Archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie, à l'évêché d'Annecy, à la mairie de Fillinges, à l'État de Genève et de Vaud ou dans les greniers et les boîtes de tant de Fillingeois, chaleureux et coopératifs à son égard. Non seulement il dépouillait ces documents écrits mais encore il savait être attentif à l'oralité des vieux du village, recueillir le murmure des siècles, contrôler leur exactitude ou inexactitude. Ainsi, chaque congé le ramenait à Couvette d'où il allait retrouver les anciens du village, nouant des amitiés indéfectibles. Peu d'historiens ont autant travaillé sur le terrain que Lucien Bajulaz, traquant la vérité historique jusque dans ses plus humbles témoignages et attaché à faire partager à tous ses découvertes. Fillinges possède peut-être la monographie historique la plus exhaustive du département et d'une richesse documentaire incomparable. Deux tomes comprenant 12 parties et 858 pages dactylographiées forment une véritable encyclopédie sur l'histoire du monde rural fillingeois. Tous les sujets, toutes les périodes sont abordés, la géographie des lieux, les vicissitudes de la communauté civile et religieuse fillingeoise depuis l'Antiquité en passant par le Moyen âge jusqu'aux années 1950, les figures sociales, les activités économiques, l'évolution démographique, la vie politique locale, les coutumes et l'habitat, les voies de communication, voire des biographies de certains maires ou notables. Ce savoir patiemment accumulé au cours du temps permettait à Lucien Bajulaz d'alimenter nombre de conversations avec ses compatriotes qui ne se lassaient pas de l'écouter.

Hélas, vers les années 1995 une maladie insidieuse vint peu à peu mettre un terme à ses recherches historiques et paralyser cette mémoire qui avait déjà tant donné à notre académie. Pourtant, cette intelligence en repli sut jusqu'au stade final de la maladie échanger régulièrement avec ses proches et ses anciens élèves. Lucien Bajulaz partit sur la pointe des pieds le 31 octobre 2000, discrètement, comme s'il ne voulait pas froisser ou importuner. Il avait 89 ans.

Conclusion

Au terme de cette évocation de Lucien Bajulaz, nous gardons le souvenir d'un travailleur infatigable, d'un personnage emblématique de l'enseignement républicain que nous avons connu, enseignement qu'il n'a cessé de servir avec foi, générosité et désintéressement. Ce fut un pédagogue au sens étymologique du terme, serein et respectueux d'autrui, fidèlement attentif à ceux qui l'avaient accompagné dans cette tâche librement choisie. À cela s'ajoutaient chez lui des

talents remarquables de passeur culturel, d'historien de la proximité et de la vie quotidienne. Notre Académie a perdu en sa personne un homme aux qualités de cœur reconnues qu'elle regrettera longtemps, parce qu'il laisse, dans ses rangs, un

vide difficilement comblé. Je crois que le plus bel hommage que nous puissions rendre aujourd'hui à cet homme et à sa famille sera la publication en 2004 par l'Académie salésienne de la monographie de Fillingses.

Annecy, le 2 avril 2003

Bernard PREMAT

Épilogue, Décembre 2004

De fait, le vœu que je formulais dans la conclusion de l'hommage à mon prédécesseur se réalisa au cours de l'année 2004 à mes dépens ! Lors de la rédaction de l'éloge, j'avais recommandé ce remarquable travail à l'Académie salésienne spécialisée notamment dans la publication des monographies locales. Celle-ci, sous la houlette de son nouveau président Christian Regat, apparenté d'ailleurs à la famille Bajulaz et originaire de la commune de Scientrier, toute proche de la commune de Fillingses, se fit le maître d'ouvrage de la publication intégrale de la monographie de Fillingses. La publicité peut-être trop intempestive de mon propos - (ô "Felix culpa" dont aujourd'hui je n'ai nul regret !) ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd ! Elle valut ma nomination de chargé de publication de l'Académie salésienne. C'est ainsi que j'ai pu accompagner du début jusqu'à la fin l'entreprise et démentir [un fois n'est pas coutume (!)] que des vœux prononcés un peu à la cantonade n'étaient pas que de simples vœux "pieux" !

L'opération fut rondement menée grâce à l'aide efficace de Mme Nicole-Moser Bajulaz et à la saisie informatique réalisée par son fils Étienne. Le montage financier et technique de la publication fut possible grâce au concours du Conseil Général de la Haute-Savoie, à la généreuse participation de la Mairie de Fillingses et à l'étroite collaboration de la famille Bajulaz. En tant que chargé de publication de l'Académie salésienne, je dois me féliciter du soutien constant de la municipalité de Fillingses et de son maire M. Jean-François Gavard. En fait, c'est cette décision de soutenir financièrement la publication prise par la commune de Fillingses lors des séances publiques du Conseil municipal du 15 décembre 2003 et du 14 septembre 2004. L'Académie salésienne assura la caution scientifique de la recherche historique entreprise par feu Lucien Bajulaz. Le travail de correction et de relecture entrepris par Mme Nicole Bajulaz et moi-même, la récollecion des clichés se déroulèrent sans incident durant le printemps et l'été 2004. À l'automne, la société de productions graphiques AlpiCom de Cran-Gevrier, maître d'œuvre de l'édition, assurait la définitive mise en page et pouvait exécuter les dernières opérations précédant l'impression de l'ouvrage en question.

Les 2 tomes de "Fillingses et son passé" ont été publiés sous les n°110 et 111 des Mémoires et Documents publiés par l'Académie salésienne année 2005. Sont donc sortis des presses deux éditions, l'une de luxe (2x200 exemplaires) réservée à la commune de Fillingses, l'autre, édition standard (2x1000) à partager entre la commune de Fillingses (700 exemplaires) et l'Académie salésienne (300 exemplaires). Le 1er tome qui comprend 536 p. retrace l'histoire des origines de Fillingses jusqu'à l'Antiquité, puis décrit les différentes étapes de l'Ancien Régime jusqu'à la Restauration sarde après la césure de la Révolution française et l'Empire (1792-1814). Les chapitres entre autres qui concernent l'Antiquité, l'organisation communale et surtout le cadastre de 1730 sont tout à fait remarquables. Lucien Bajulaz a même poussé la précision jusqu'à calculer les surfaces recensées par la mappe sarde malgré la difficulté de la conversion des anciennes mesures ! Le second tome de 416 p. qui va de 1860 à 1950 relate entre autres la construction de l'église actuelle, la lente laïcisation de l'enseignement, la transformation de l'agriculture et les voies de communication avec l'épisode du tramway d'Annemasse à Samoëns sans oublier l'exploitation des carrières de Vouan et des Voirons. Dans cette œuvre de longue haleine (vingt ans), Lucien Bajulaz révéla ses talents indéniables de passeur culturel, d'historien de la proximité et de la vie quotidienne. C'est en même temps l'exemple précis d'une histoire rurale écrite par un ancien "hussard de la République" qui a su conserver ses anciennes racines paysannes dans ce qu'elles avaient de meilleur et faire goûter aux lecteurs les saveurs des campagnes savoyardes d'autrefois. Ce n'est pas son moindre intérêt. Les familles fillingeoises retrouveront bien des noms connus, les historiens de métier y découvriront une copieuse documentation concernant ce coin de terre du Faucigny. Ajoutons que cette monographie se lit très bien et le découpage en chapitres bien séparés facilite une lecture discontinue malgré le nombre considérable de pages.

Je souhaite aux lecteurs d'aiguiser leur passion de l'histoire locale en se frottant à la fine prose de Lucien Bajulaz tout entière consacrée à l'amour de son pays natal. Peut-être que Fillingses détient son Giono, un auteur qu'il cite en avant-propos de son ouvrage "*Je donne ce que j'aime à ceux que j'aime, pour que nous ayons des sacs également chargés sur la route, vers la joie*". Il faut croire que Lucien Bajulaz a dû beaucoup aimer Fillingses et que les Fillingeois le lui ont bien rendu !

Bernard PREMAT

Secrétaire-adjoint de l'Académie florimontane - Chargé de publication de l'Académie salésienne
(Voir une autre photo de Lucien Bajulaz en page 65)

1) Entrer à l'Académie florimontane suppose d'être parrainé par deux florimontans et être élu sur une liste proposée par le comité lors de chaque assemblée générale annuelle des membres effectifs. On est d'abord élu membre correspondant, puis membre associé, et enfin membre effectif selon les places vacantes laissées par ses prédécesseurs.

2) Edition Leiden E.J. Brill 1984

Recette pour faire du savon pendant la guerre de 1939 - 45

Pendant la seconde guerre mondiale, il était difficile de trouver à acheter du savon, donc les gens le fabriquaient eux-mêmes, en tout cas dans les campagnes. A la Tour, la recette utilisée était la suivante :

Pour 1 kg de graisse :

- 3 litres d'eau
- 250 g de soude caustique (NaOH)
- 220 g de résine
- 20 g d'alun
- 20 g de talc

Chauffer l'eau et la graisse ensemble.

Mettre fondre la résine dans le mélange chaud eau et graisse, puis ajouter la soude caustique juste avant l'ébullition.

Faire cuire tout doucement 3 heures en remuant, en ajoutant l'alun et le talc après 2 heures de cuisson.

Au bout des 3 heures de cuisson, verser le mélange chaud dans des récipients métalliques (souvent des boîtes à biscuits en fer blanc) pour qu'il refroidisse.

Couper le bloc obtenu en carrés ou rectangles.

La graisse utilisée était de la graisse de vache, car la graisse de porc était trop précieuse en alimentation.

Il était relativement facile de trouver les 3 ingrédients suivants : soude caustique, alun et talc. Par contre, la résine devait être récoltée sur les épicéas et sapins, et les jeunes hommes de la Tour allaient dans Môle pour recueillir la résine qui coulait sur le tronc des conifères. Etant donné le peu de résine accessible et donc ramassé par arbre, cela représentait un gros travail, et une fois la famille ayant pris ce qu'il lui fallait, les jeunes gens allaient vendre le surplus de résine à Annemasse dans des drogueries.

La qualité du savon obtenu n'était pas constante. Lorsque la réaction chimique marchait bien, le savon obtenu était brun clair, de bonne consistance et texture. Mais parfois la réaction chimique ne réussissait pas, dans ce cas après refroidissement on avait une couche supérieure trop légère, le savon était tout poreux et léger, et il restait au fond du récipient un liquide foncé et très acide.

Ce savon était assez agressif pour le linge...

En alternative, comme substitut de savon pour laver le linge, on utilisait la saponaire (*Saponaria officinalis*), qui a un pouvoir nettoyant bien connu grâce à la saponine qu'elle contient et qui mousse dans l'eau. Cette plante pousse à l'état sauvage le long des talus et des routes (ce n'est plus guère le cas aujourd'hui). Toute la plante est utilisée, fraîche ou séchée. Il faut la faire bouillir dans l'eau quelques minutes, et, une fois la décoction refroidie, la filtrer, le liquide obtenu est excellent pour laver les bleus de travail des hommes et les lainages délicats.



Jeanne REY - MILLET

BON APPETIT, MESSIEURS DAMES

Au moment où les populations européennes se souviennent des temps douloureux des camps d'extermination, après la période des restrictions alimentaires que subit il y a 60 ans la population française, celle-ci se rappelle que la libération du sol national en 1945, fut aussi celui de la libération des appétits et des estomacs.

Pendant cinq années en effet, on avait appris à se priver, à économiser jusqu'à distribuer le pain avec parcimonie. Soudain, la paix revenue, il y eut, en même temps qu'une immense joie, un appel des estomacs qui réclamaient abondance.

Les restaurants se mirent en fête et l'imagination des cuisiniers fit le reste. Après tant de privations, il était bon de se retrouver en famille, entre amis, pour partager autour d'une bonne table tout ce que la nature pouvait offrir de meilleur.

On aurait dit que les appétits devenaient tout d'un coup plus grands, que le besoin d'engloutir se faisait plus présent. Le monde d'après guerre se mit à consommer comme s'il fallait chasser à jamais ce temps de vaches maigres.

Sur les cartes de restaurants, les menus s'allongeaient tellement qu'ils semblent aujourd'hui gigantesques. La liste des bons vins n'inquiétait nullement les automobilistes et les liqueurs et autres pousse-café faisaient la joie des convives.

Voyez ce que propose un restaurant en 1946.

Alors, une question me préoccupe : puisqu'il faut manger pour vivre !, faut-il vivre pour manger ?

Bon appétit.



L'Etincelle du Volcan

<i>Vins</i>	<i>Menu</i>
	
Marignan	Le Melon Glacé au Porto
	La Galantine de Volaille aux Perles du Périgord
Crépy Goutte d'Or	Le Petit Panier Fleuri
	Le Saucisson Maison au Pommard
Côtes-du-Rhône	La Féra truffée Belle Aurore
	Les Quenelles au beurre d'Ecrevisses
Châteauneuf du Pape	Les Fonds d'Artichauts aux Primeurs Le Caneton Rouennais Forestière Le Nid de Pommes Gaufrettes
	Les Cœurs de Laitues
Champagne Brut Lanson 1941	Les Fromages de Savoie
	La Bombe Glacée Petite Mariée
Café	Les Mille Feuilles
	La Corbeille de Fruits
Liqueurs	
	

M E N U

.....

Melon glacé au Porto
Ferrine Grand Parc
Langue de bœuf en gelée
Cornets de jambon
Saucisson chaud noisette
Bouchées Princesse
Gigot d'agneau
Haricots Maître d'Hôtel
Oie rôtie
Pommes noisettes
Salade de saison
.....
Fromages
Vacherin glacé
Moka au rhum
Glacé
Corbeille de fruits
Café - Liqueurs
Champagne

En parcourant les Bois...

Dans le numéro précédent, nous avons relaté la vie et l'œuvre de l'éminent botaniste que fut le Père Gave. Durant son séjour à Contamine-sur-Arve il explora avec minutie les alentours de Faucigny à la recherche de plantes rares. Cet homme de prières et de contemplation savait découvrir dans l'infiniment petit de la fleur la trace du Créateur ; ce fut son " Credo " et le secret d'une sagesse partagée.

Aucun chemin, aucun repli de terrain de Faucigny à Peillonex, de Marcellaz à la Côte-d'Hyot ne lui était inconnu. Marcheur infatigable, il fut surtout l'observateur méticuleux de la flore à laquelle il voua une passion et une vie entière.

Voici ce qu'il nous livra lui-même dans son opusculé sur la florule des environs de Faucigny.

HERBORISATION SUR PEILLONNEX ET DANS LE BOIS DES BÛCHES

A gauche de la grand'route qui conduit de Faucigny à Peillonex, à six minutes de ce dernier village, dans un pré, on trouve en quantité le *Trollius Europæus* L., belle Renonculacée connue sous le nom de Boule-d'Or (ou bouton d'or). C'est une plante de montagne égarée dans la plaine. Juin - Juillet.



Hieracium



Laserpitium

Le bois des Bûches appartient en grande partie à Marcellaz. On y trouve :

Laserpitium Pruthenicum L. Juillet - Août.

Hieracium umbellatum L. Août - Septembre.

Pyrola secunda L. Juin - Juillet. (non)
rotundifolia L. Juin - Juillet.

Goodyera repens Rob. Br. Juillet - Septembre.

Carex Davalliana Sm. Avril - Juin.

Avena pratensis L. Rare dans la Haute-Savoie. Aux bords de la grand'route. Juin - Août.



Goodyera



Pyrola Secunda et rotundifolia



CHAMPIGNONS COMESTIBLES

Les botanistes mycophiles seront heureux d'apprendre que, dans les environs de Faucigny, croissent un bon nombre de champignons comestibles. Voici les espèces les plus remarquables :

La **Morille comestible** (*Morchella esculenta* Pers.). Dans les gazons et le long des haies. Mars - Mai.

La **Clavaire corail** (*Clavaria coralloïdes* L.). Bois des Bûches et bois de Là-Bas. Juillet - Septembre.

L'**Hydne sinué** (*Hydnum repandum* L.). Bois des Bûches. Août - Septembre.

Le **Mérule chanterelle** ou simplement la Chanterelle (*Merulius cantharellus* Pers.). Bois des Bûches et bois de Là-Bas. Juillet - Septembre.

Le **Bolet comestible** ou Cep (*Boletus edulis* Bull.). Bois de Là-Bas et bois des Bûches. Août - Septembre.



Clavaire

L'**Amanite orange** ou simplement l'Orange (*Amanita aurentiaca* Pers.). C'est le roi des champignons. Bois des Bûches et bois de la Côte-d'Hyot. Juillet - Septembre.

L'**Agaric comestible** (*Agaricus edulis* D. C.). Dans les pacages, dans les bruyères et dans les jardins. Juin - Octobre.

L'**Agaric élevé** (*Agaricus procerus* L.). A la lisière supérieure des bois de la Côte-d'Hyot. Juillet - Septembre.

L'**Hypodrys hépatique** (*Hypodrys hepaticus* Rog.). Sur les vieilles souches, le plus souvent au pied des vieux chênes. A Contamine et à la Côte-d'Hyot. Septembre - Octobre.



Amanite orange



Agaric

UNE ADRESSE QUI FIT DU BRUIT

Transportons-nous en 1860 et essayons d'imaginer que les souhaits échangés cette année ont perdu leur aspect platonique mais revêtent une certaine gravité.

En effet, l'année politique 1860 s'ouvre sur l'incertitude ou plutôt la certitude que le sort de la Savoie allait basculer après des siècles de conflits et que se vérifierait ce constat : *"Notre cœur va où coulent nos rivières"*. Année capitale, 1860 marque le réveil d'une Europe endormie depuis le traité de Vienne : tous les Etats sont concernés.

Dans ce tohu-bohu médiatique, alors que l'opinion est divisée (*le Savoyard hésite en effet à ne pas affirmer sa loyauté à l'égard de la maison de Savoie*) une voix s'élève, celle du Ministre des affaires étrangères français, Edouard THOUVENEL. Personnage efficace

dont on reconnaîtra très vite les mérites à la lecture de la circulaire du 13 Mars 1860, où il fait preuve d'une très grande modération dans le respect des traités.

"Il est impossible, dit-il, que la formation d'un Etat considérable possédant à la fois les deux versants des Alpes ne soit un évènement de haute gravité au point de vue de la sûreté de nos frontières. La cession de la Savoie et du Comté de Nice ne soulève pas de questions qui soient incompatibles avec les règles les plus rigoureuses du Droit Public".

Forte de ces arguments, la délégation dite des Quarante conduite par GREYFIÉ de BELLECOMBE est reçue aux Tuileries par l'Empereur et livre par la voix de son Président l'adresse suivante :

Sire,

En approchant de Votre Majesté, un premier sentiment nous domine tous : c'est celui de notre profonde admiration pour le souverain qui, après avoir été élu par la France entière, a su en augmenter encore la gloire et la prospérité.

Sire, tant de liens naturels, tant de glorieux souvenirs, tant de sympathies unissent la Savoie à la France, qu'elle a tressailli de bonheur lorsque la parole auguste de Votre Majesté a donné à espérer à notre patrie qu'elle allait être appelée à faire partie de la grande famille française, avec l'assentiment de son légitime souverain.

Une seule préoccupation a pu en arrêter jusqu'ici l'élan : c'est la crainte de voir démembrer, en faveur de la Suisse, une nationalité compacte par l'affection et par tant de liens de tous genres. Les conseillers provinciaux qui représentent la Savoie nous ont chargés, Sire, de venir déposer aux pieds de Votre Majesté l'instance prière d'éloigner de notre patrie un pareil malheur, et les conseillers municipaux des villes principales ont voulu joindre leurs députations à la nôtre.

Sire, Votre Majesté appréciera la réserve imposée à des corps constitués, à des hommes qui ont toujours été les fidèles sujets de leur Roi comme ils le seront de Votre Majesté. Mais après les actes du gouvernement du roi, il nous sera permis sans doute, d'adresser à Votre Majesté l'expression des sentiments que nous éprouvons pour la France, auprès de laquelle la Savoie trouvera, non seulement la grandeur et la gloire, mais aussi la sympathie et la sauvegarde de tous ses intérêts moraux et matériels.

Des bords du lac Léman aux vallées du Mont Cenis, ceux qu'ont honorés les suffrages de leurs concitoyens, sont accourus auprès de Votre Majesté pour lui exprimer la joie que la Savoie éprouvera lorsqu'elle sera toute entière réunie à la France, et qu'elle pourra toujours, avec cette grande et belle nation, n'avoir qu'un cri *"Vive l'Empereur ! Vive la France !"*



Messieurs,

Je vous remercie des sentiments que vous venez de m'exprimer, et je vous reçois avec plaisir. Le roi de Sardaigne ayant accédé au principe de la réunion de la Savoie et du comté de Nice à la France, je puis, sans manquer à aucun devoir international, vous témoigner ma sympathie, et agréer l'expression de vos vœux. Les circonstances dans lesquelles se produit cette rectification de frontières, sont si exceptionnelles que, tout en répondant à des intérêts légitimes, elles ne blessent aucun principe et, par conséquent, n'établissent aucun précédent dangereux.

En effet, ce n'est ni par la conquête ni par l'insurrection que la Savoie et Nice seront réunies à la France, mais par le libre consentement du souverain légitime, appuyé de l'adhésion populaire. Aussi, tout ce qui en France ne cède pas à un esprit d'antagonisme d'une autre époque regarde comme naturelle et équitable cette adjonction de territoire. L'accueil fait aux communications adressées par mon gouvernement aux puissances représentées au congrès de Vienne, autorise pour la plupart d'entre elles la juste espérance d'un examen favorable.

Mon amitié pour la Suisse m'avait fait envisager comme possible de détacher, en faveur de la confédération quelques portions du territoire de la Savoie ; mais devant la répulsion qui s'est manifestée parmi vous à l'idée de voir démembler un pays qui a su créer à travers les siècles une individualité glorieuse, et se donner ainsi une histoire nationale, il est naturel de penser que je ne contraindrai pas, au profit d'autrui, le vœu des populations. Quant aux intérêts politiques et commerciaux qui lient à la Suisse certaines parties de la Savoie, il sera facile, je le crois, de les satisfaire par des arrangements particuliers. J'espère donc, Messieurs, pouvoir bientôt vous considérer comme membres de la grande famille française. Je tiendrai à honneur de réaliser toutes vos espérances, et l'annexion d'un pays, que tant de liens rattachent à la France, deviendra pour lui une nouvelle cause de prospérité et de progrès.

En retournant au milieu de vos concitoyens, dites-leur combien j'ai été touché de la manifestation dont vous avez été les honorables organes. Il y a parmi vous tant de descendants de ces familles qui ont contribué à l'illustration de la France, dans la carrière des sciences comme dans celle des armes, que tout concourt à expliquer et à justifier l'œuvre de l'union qui se prépare.

Et la Savoie devint française !!

"*La lune de miel*" passée, autorisons-nous un petit saut dans le passé.

Pour le cinquantenaire du rattachement, certains acteurs se retrouvent avec les descendants de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la cause annexionniste, et qui - hélas - ne peuvent mesurer l'œuvre accomplie.

C'est ainsi que sous l'égide de l'Alliance Catholique Savoisienne à Paris, le 10 avril 1910, se réunissent les principaux protagonistes ou témoins de cet événement capital pour l'Europe. Citons entre autres : les fils du comte Greyfié de Bellecombe, la famille de Hippolyte Pissard, la famille de Joseph Guy, les filles de Joseph Jacquier-Chatrier, le comte Costa de Beauregard, le docteur Bertier, le général Borson, les enfants du docteur Jules Cellius, les fils du docteur Gaspard Dénarié, etc.

Au cours d'une séance solennelle marquée par un "*Te Deum*", le président Jules Callamel rendait hommage à Hippolyte Perret et à son parcours prestigieux. De nombreux discours furent écoutés dans une atmosphère de ferveur patriotique, notamment le récit des opérations

militaires où s'illustrèrent les De Sonnaz, les De Foras, le colonel Mollard, et d'autres ...

Quatre ans nous séparaient de la terrible guerre où les Savoyards donnèrent généreusement leur sang pour la patrie retrouvée. Pour terminer, écoutons, outre les Allobroges, cette "*Cantate à la France*"

CANTATE A LA FRANCE

Salut à toi ! noble pays de France !
Prends le baiser que nous venons t'offrir,
Pour mieux sceller notre sainte alliance
Que cinquante ans n'ont pu que raffermir.
Quand nos aïeux, rêvant d'une patrie,
Eurent vers toi tourné leurs yeux ardents,
Tu leur souris, et ton âme attendrie
Heureuse et fière en faisait, tes enfants.

Refrain

Si Dieu le veut, jusqu'à la fin du monde,
Sous son regard, dans le même chemin,
Toujours unis dans une paix profonde,
Nous marcherons ensemble, et la main dans la main.

Documents recueillis par Noël du VERDIER

Lithographie du couple impérial (vers 1855) - livre ancien de R. Hustache -

Monsieur le CURE, cirez vos bottes si vous voulez nous marier

2ème partie : Mariage et Baptême

Dans le numéro précédent, nous avons publié le règlement pour fixer le casuel des curés, vicaires et autres serviteurs de l'église dans le diocèse d'Annecy.

Ce règlement avait été le fruit de Louis Romain Ernest ISOARD, évêque d'Annecy de 1879 à 1901. Il fut le premier évêque non savoyard à s'installer sur l'illustre siège épiscopal, de Genève à Annecy, succédant à quatre évêques issus de la Savoie : Mgr Claude François Thiollaz (1822 - 1832), Pierre Joseph Rey (1832 - 1842), Louis Rendu (1843 - 1859) et Claude Marie Magnin (1861 - 1879).

Mgr Isoard est né à Saint-Quentin dans l'Aisne en 1820 ; il fut ordonné prêtre en 1853 avant d'être nommé à Rome auditeur au tribunal de la Rote. Son séjour au Vatican lui donna l'occasion de lier des amitiés sincères avec quelques confrères dont l'un d'eux fut archevêque de Paris, Mgr Darboy. Le 3 mai 1879, il fut nommé évêque d'Annecy après une procédure rapide pour assurer la vacance après la disparition de Mgr Magnin.

Dans le numéro 11, nous avons abordé le problème de ses relations épineuses avec le clergé savoyard dans son ensemble. Sa formation de juriste, son passage au tribunal de la Rote, ont influencé la carrière d'évêque dans laquelle il se montra plus bureaucrate qu'apostolique. Grand défenseur du dogme de l'infaillibilité pontificale définie par Vatican I, il fut un ennemi intraitable des lois laïques promulguées en 1884.

LOUIS-ROMAIN-ERNEST ISOARD

PAR LA MISÉRICORDE DIVINE ET LA GRACE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE

ÉVÊQUE D'ANNECY

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Le présent Tarif sera obligatoire, dans toutes les paroisses du diocèse, à partir du 1er juillet 1881.

ARTICLE II.

Il sera affiché, conformément à la loi, dans toutes les églises paroissiales.

Donné à Annecy, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing du chancelier de notre Evêché le 1er mai 1881.

† Louis, Evêque d'Annecy.

Par Mandement :

Louis Suize, Chanoine honoraire,
Chancelier.

CHAPITRE PREMIER. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE 1er

Appartiennent exclusivement au curé, selon l'usage du diocèse :

1° Les offrandes faites à un office, soit à la bénédiction du pain bénit, soit à la commémoration des morts, aux

sépultures, aux anniversaires et aux expositions de reliques.

2° Le gros cierge porté à la main, pendant les prières de l'annuel, par un membre ou représentant de la famille du défunt, sauf les usages contraires d'un certain nombre de paroisses auxquels il ne sera pas dérogé. (Ces prières contiennent une absoute récitée tous les dimanches devant les cierges funéraires, pendant l'année qui suit le décès.)

3° Les cierges portés par les enfants de la première communion, et ceux que tiennent à la main les personnes qui offrent le pain bénit. Ceux qui, selon certains usages locaux, entoureraient la corbeille du pain bénit, appartiendraient à la fabrique. (Décision ministérielle du 14 mai 1811).

4° Les droits pour certificats de publications, pour copies d'actes de baptême, de mariage et de sépulture.

5° Le droit curial ou droit d'étole. Ce droit inhérent à la charge du curé, doit toujours dire acquitté, même en son absence.

6° Les offrandes volontaires qui peuvent être déposées sur l'autel ou à la sacristie, à l'occasion des mariages, des baptêmes, des relevailles, etc.

7° Le linceul mortuaire qui doit être mis sur le cercueil par la famille des décédés, sauf le droit de rachat, selon certains usages. Ce linceul sera rendu gratuitement aux pauvres.

ARTICLE II.

« Les cierges qui, aux enterrements et services
« funèbres seront portés par les membres du clergé, leur
« appartiendront ; les autres cierges placés autour du
« corps et à l'autel, aux chapelles ou autre partie de
« l'église, appartiendront, savoir une moitié à la fabrique

« et l'autre moitié à ceux du clergé qui y ont droit ; ce « partage sera fait on raison du poids de la totalité des « cierges. (Décret du 26 décembre 1813, art. 1er.) »

Appartiennent exclusivement au curé, d'après l'usage du diocèse d'Annecy :

1° La moitié des cierges dont il est fait mention dans le décret précédent, après le partage fait avec la fabrique, à qui appartiendra l'autre moitié, comme ci-dessus.

2° Les cierges qui, en sus, pourraient être portés par des enfants et des pauvres, lorsqu'ils reçoivent pour cela une gratification.

ARTICLE III.

Le curé et tous les prêtres assistants ont droit aux cierges qu'ils portent à la sépulture. (Décret ci-dessus). Ce même droit est reconnu aux religieux et aux religieuses qui sont invités à la cérémonie.

ARTICLE IV.

Au commencement et à la fin de l'annuel, soit de l'année du décès, la fabrique replacera à l'autel, et autour du catafalque, le nombre de cierges désigné, selon son règlement intérieur, pour la classe à laquelle appartient le service.

ARTICLE V.

Dans les sépultures, la levée du corps, à faire par le clergé, n'est pas obligatoire au-delà de l'entrée du village de l'église, ou du point qui aura été fixé pour cela. Ce point, qui pourra être marqué par une croix, un oratoire, ou tout autre monument religieux, ne devra jamais être à une distance de plus de 500 mètres, à partir du clocher de l'église.

Lorsque le domicile du défunt sera situé à une distance plus grande, il sera facultatif, sur la demande de la famille, d'aller faire la levée du corps à la maison mortuaire. Dans ce cas, il sera dû au prêtre qui voudra bien s'en charger, une indemnité de 1 fr. 50 centimes par kilomètre, à partir du point désigné dans le numéro précédent, outre 50 centimes, également par kilomètre, pour le clerc porte-croix. Le retour ne sera pas compté.

ARTICLE VI.

Si la sépulture se fait dans une paroisse différente de celle où a eu lieu le décès, les curés de ces deux paroisses percevront leurs droits respectifs, selon les fonctions que chacun aura remplies. Le droit curial seul et le luminaire seront partagés entre les curés et les fabriques des deux paroisses.

De même, lorsque une fabrique, manquant des ornements nécessaires pour les sépultures des classes supérieures, sera obligée d'en emprunter à celle d'une autre paroisse, et qu'un tarif spécial en aura réglé l'usage, les droits perçus pour cet objet seront partagés par moitié entre les deux fabriques.

ARTICLE VII

Les ressources dont peuvent disposer les diverses paroisses, tant pour le personnel que pour le matériel de toute sorte, étant fort différentes selon les localités, on ne comprendra, dans ce tarif, que les points communs et les taxes qui peuvent trouver partout leur application, en prenant pour base, au moins pour ce qui concerne les cérémonies et pompes funèbres, les décrets du 23 prairial an XII et du 18 mai 1806, qui régissent cette matière.

Quant au surplus, particulièrement en ce qui touche au luminaire, à l'emploi des ornements plus ou moins riches et complets, des poêles, draperies ou tentures ; à celui des orgues ; à la sonnerie et aux carillons plus ou moins prolongés, selon le nombre des cloches dont on pourra disposer, non-seulement pour les sépultures, mais encore pour les baptêmes, les mariages ou toutes autres cérémonies ; ce sera l'objet d'un règlement intérieur et spécial pour chaque localité, dressé par l'Évêque et le Préfet, le Conseil de fabrique et le Conseil municipal entendus.

CHAPITRE V.

ARTICLE 1er.

Grand' Messes votives pour fêtes de patrons, pour confréries, corporations, etc.

Première classe.

Honoraire de la messe	4
Diacre et sous-diacre (ensemble)	4
Chapiers (deux) ensemble	3
Droit de la fabrique	4
(Ornements de première classe).	

Deuxième classe.

Honoraire de la messe	3 50
Chapiers (deux) ensemble	2 50
Droit de la fabrique	3
(Ornements de deuxième classe).	

N.-B. - Pour ces deux classes, l'orgue et la sonnerie, si on les emploie, seront tarifés par le règlement intérieur de la fabrique.

ARTICLE II.

Grand' Messes votives pour les défunts.

Première classe.

PERSONNEL ET OBLATIONS :

Honoraire de la messe avec absoute	4
Diacre et sous-diacre (ensemble)	3
Aux chantres, par tête	1 25
Au clerc-sacristain	1 50
Au suisse	1 25
Aux enfants de chœur, par tête	0 50
Droit de la fabrique	4
(Ornements de première classe ; tentures, orgue et sonnerie, tarifés à part, selon le règlement intérieur de la fabrique).	

Deuxième classe.

Honoraire de la messe avec absoute	3 50
------------------------------------	------

Aux vicaires, par tête	1 50
Aux chantres, par tête	1
Au clerc-sacristain	1 50
Aux enfants de chœur, par tête	0 40
Droit de la fabrique	3
(Ornements et draperies de deuxième classe, et sonnerie, le cas échéant, tarifés à part, comme plus haut).	

Troisième classe.

Honoraire de la messe	3
Droit de la fabrique	0 50
N.-B. - Même imputation qu'à la colonne 3, pour droit de la Fabrique.	

CHAPITRE VI. MARIAGES.

Première classe.

Droit curial	4
Publication d'un ou plusieurs bans	3
Honoraire de la messe	3
Au clerc-sacristain	2
Au suisse	2
Aux enfants de chœur, par tête	0 60
Droit de la fabrique	3
(Orgue et carillon tarifés à part).	

Deuxième classe.

Droit curial	3
Publication d'un ou plusieurs bans	2 50
Honoraire de la messe	2 50
Au clerc-sacristain	1
Aux enfants de chœur, par tête	0 50
Droit de la fabrique	2
(Carillon à part comme plus haut)	

Troisième classe.

Droit curial	2
Publication d'un ou plusieurs bans	2
Honoraire de la messe	2
Au clerc-sacristain	0 60
Droit de la fabrique	1

N.-B. - Les mariages des indigents se feront d'une manière absolument gratuite, mais ils devront en faire la demande d'avance.

CHAPITRE VII.

MESSES CHANTÉES & MESSES BASSES

- 1° L'honoraire d'une grand' messe de fondation, gestion et annonce comprises, est de 3 50
- 2° Celui d'une grand' messe manuelle, est de.. 3
- 3° Celui d'une messe basse, libre, est de 1 25 à 1 50
- 4° Celui d'une messe basse, avec indication du jour et de l'heure, est de 2
- 5° Celui d'une messe basse, dans les chapelles rurales peu éloignées de l'église paroissiale, sera de 2 50 et pourra, au-delà d'un kilomètre, être augmenté de 0,50 c. par kilomètre.

CHAPITRE VIII.

COPIES D'ACTES.

- 1° Pour copie d'un acte, soit de baptême, soit de mariage, soit de sépulture, il sera perçu un droit de 0,50 centimes
- 2° Les simples certificats seront délivrés sans frais.

CHAPITRE IX.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1er

Fourniture de la cire.

La quantité de cire requise pour les sépultures, selon les différentes classes, pourra être déterminée par un règlement particulier concerté, pour chaque paroisse, entre l'Evêque et le Préfet, sur l'avis du Conseil de fabrique et du Conseil municipal. Elle sera remise en nature, ou en argent, par les familles des décédés, sous la réserve des droits que la loi confère aux fabriques, pour ce genre de fourniture (Décrets du 23 prairial, an XII, et du 18 mai 1806), et des conditions à imposer aux ciriers pour échapper, autant que possible, à toute falsification.

ARTICLE II.

Employés de l'église.

Le salaire des employés de l'église est réglé par le présent tarif, pour toutes les fonctions qui y sont prévues. Ils devront s'y conformer rigoureusement, sous la réserve toutefois, tant pour eux que pour le clergé, de certaines oblations consacrées par des usages locaux, auxquels il ne serait pas dérogé par les articles précédents, qui formeront une règle invariable. En dehors de là, ils ne pourront réclamer, auprès des familles, aucune autre gratification.

ARTICLE III.

L'époque de la mise en vigueur de ce tarif, sera fixée aussitôt qu'il aura reçu l'approbation du Gouvernement.

Qu'est-ce que la Rote ?

Ce tribunal fut créé en 1181 par le pape Lucius III pour juger les causes du sacré palais apostolique, autrement dit les affaires de l'Eglise relevant du spirituel et du temporel. En 1472, Sixte IV fixa à douze le nombre des juges. Depuis 1909 avec Pie X, ce tribunal a retrouvé toute sa fonction de jugement des affaires ecclésiastiques où les procédures se font uniquement par écrit sans aucune plaidoirie d'avocat.

On appelle ce tribunal de la Rote (rota = roue) en raison de la rotation à laquelle les juges sont astreints selon un ordre de service bien précis de calendrier.

Pour ceux qui se croient toujours jeunes !

Le coin de ma rue est deux fois plus loin qu'avant !

Et ils ont ajouté une montée que je n'avais jamais remarquée !

J'ai dû cesser de courir après le bus parce qu'il démarre bien plus vite qu'avant.

Je crois qu'on fait maintenant les marches d'escalier bien plus hautes que dans le temps !!

L'hiver, le chauffage est beaucoup moins efficace qu'autrefois. Et avez-vous remarqué les petits caractères que les journaux se sont mis à employer !

Cela ne sert plus à rien de demander aux gens de parler clairement. Tout le monde parle si bas qu'on ne comprend quasiment rien !!!

On vous fait maintenant des vêtements si serrant, surtout à la taille et aux hanches, que c'est désagréable.

Les jeunes gens eux-mêmes ont changé ; ils sont bien plus jeunes que quand j'avais leur âge !!!

Et d'un autre côté, les gens de mon âge sont bien plus vieux que moi !!!

L'autre jour, je suis tombée sur une vieille connaissance ; elle avait tellement vieilli qu'elle ne me reconnaissait plus.

Je réfléchissais à tout cela en faisant ma toilette ce matin. Et bien !!! Ils ne font plus d'aussi bons miroirs qu'il y a soixante ans !!!

Josiane CLAVEL

Le COIN des POÈTES

DEUX MAINS

J'ai pris sa main dans la mienne
Comme pour y puiser des forces, me rassurer.
Une main dans une main, rien de mieux contre la haine
Une main dans une main, de l'amour à partager,

A donner, abandonner, à oublier, à cultiver
De l'amour à garder au fond de soi,
Comme un précieux don, une partie de soi.
Une main dans une main : l'éternité...

Sa main dans la mienne : regards de tendresse.
C'est si doux une main qui vous étreint,
Tant de paroles cachées par maladresse,
Tant de mots dans l'union de deux mains.

Une main dans une main : un geste sans valeur,
Un geste d'amour, sans attente, ni âge,
Une fusion pour courir après le bonheur,
Une main qui à rien ne nous engage.

Une main dans une main : un oubli du temps.
Sa main me fait aller vers la vie, la liberté,
Comme à l'époque où je n'étais qu'enfant,
Une main étreinte comme absolue nécessité.



Une main dans une main : rien de plus banal.
Mais ce sont des mains qui se lèvent contre le destin,
Qui se battent ensemble, luttent contre le mal
Ce sont des mains qui cherchent le bonheur en chemin...

Ce sont des mains comme d'autres pourraient l'être
Mais c'est la sienne unie à la mienne,
C'est une main qui m'a faite, m'a modelée :
C'est la main guidée par l'amour d'une mère...

Sandrine Poyet

La chouette chevêche (Athéna noctua) et sa réhabilitation

Un programme de mise en place dans le cadre de l'entente Rhône-Alpes des centres de sauvegarde (ERACS), en partie financé par le conseil général de Haute-Savoie, et l'Union Européenne (projet capital de Mademoiselle Nirmala GNANA) a débuté en 2002 -2003.

Un suivi a été autorisé par le Ministre de l'environnement, la Préfecture et la Direction des Services vétérinaires de Haute Savoie.

Ce fut la première initiative à l'échelon national, une action unique réalisée grâce à de nombreux bénévoles, une tentative menée d'urgence pour éviter l'extinction totale de cette espèce en péril.

Toute l'action a été soigneusement filmée et photographiée par Christian FOSSART, témoin de cette grande aventure, qui commença par la prospection de vieux vergers, l'idéal étant le verger pâturé régulièrement.

Une fois trouvés, il a fallu prendre contact avec les différents propriétaires, afin d'obtenir leur accord, ensuite choisir l'arbre (pas toujours facile), puis prendre les mesures de l'heureux élu.

Les travaux commencèrent par la préparation de la future "*mini - volière*", avec élagage de l'arbre, trait de charrue au sol autour de l'arbre pour la mise en place du grillage, la construction d'une porte pour effectuer le nourrissage, le rebouchage des trous pour éviter l'intrusion des prédateurs. L'usage d'un camion nacelle a été nécessaire pour l'installation du filet protecteur enveloppant entièrement l'arbre, puis le nichoir fut installé dans la "*mini - volière*".

A l'entrée de chaque site, un panneau d'information a été placé afin d'informer les passants sur cet arbre étrangement déguisé.

Les jeunes chevêches ont été récupérées au centre de Francheville dans le Rhône (CSOL), partenaire de l'ERACS, où elles avaient été pesées et nourries jusqu'au jour de leur voyage en carton pour la Haute-Savoie.

A Mieussy, ces jeunes seront baguées juste



Mini - volière près du cimetière de Marcellaz

avant l'installation dans les vergers, puis dans les nichoirs où elles resteront quelques jours afin de se fixer un point de nourrissage et de s'habituer à leur nouvel environnement.

Le nourrissage est effectué quotidiennement en fin de journée sur les trois sites de La Tour, Viuz-en-Sallaz et Marcellaz.

Quinze jours plus tard, sur chaque verger, on retire le porte nichoir afin que les chevêches soient libres dans la "*mini-volière*", le nourrissage s'effectuant dès lors "*à la planchette*", sans que personne ne pénètre dans la volière. Le cinéaste a pu filmer la sortie du nichoir et voir ces oiseaux sautiller au sol ou s'accrocher au filet. Des chouettes extérieures sont venues voir la volière.

Avant l'ouverture des filets, quinze nichoirs ont été installés dans d'autres vergers des environs, ensuite il y a eu pose d'un petit émetteur sur les chouettes qui permettra un suivi télémétrique des quinze oiseaux équipés, après réglage du récepteur pour capter la fréquence de chaque chevêche.

Enfin l'ouverture finale du filet, et l'envol vers la liberté scelleront la fin de cette aventure. Seule la recherche de ces petits rapaces nocturnes par radio-tracking permettra de conserver un lien.

Sources :

CDROM enregistré par Nirmala GNANA

Concours de Patrick GUILLEMENOT, responsable du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage à "Boshe d'en haut" 74440 Mieussy. tél: 04 50 43 16 61.

Cet oiseau appelé injustement de "*malheur*" aujourd'hui encore, que l'on clouait contre les portes de grange pour se protéger du mauvais sort, n'est autre que l'un des plus utiles et, sans mauvais augure, rapace nocturne.

De l'ordre des strigiformes, de la famille des

strigidés, d'une taille moyenne de 20 à 22 centimètres, d'une envergure de 55 à 61 centimètres, le poids des femelles variant entre 170 et 250 grammes, celui des mâles de 150 à 200 grammes, il est de petite taille trapue, avec une courte queue, au plumage gris brun tacheté d'ocre



sur le dos, avec des taches blanches sur la poitrine et le ventre ; sourcils, gorge et menton sont blancs ; les yeux sont jaunes dans l'obscurité, les pattes couvertes de petites plumes blanches, les doigts sombres.

Dans nos régions, la chouette chevêche occupe les zones rurales avec pâturages parsemés de haies et d'arbres fruitiers de hautes tiges, les zones humides avec saules têtards, mais aussi les bâtiments de ferme, les carrières, les ruines. Tous ces milieux lui sont favorables grâce à une végétation basse, facile à parcourir pour la recherche de nourriture, et facilement utilisable pour la nidification dans des cavités diverses, des arbres creux, ou des nichoirs lorsqu'ils sont mis à sa disposition.

Son régime alimentaire varie avec les saisons, constitué d'insectes au printemps et en été, de petits rongeurs en automne et en hiver. D'autres proies s'ajoutent à son tableau de chasse, notamment les lombrics et aussi les jeunes moineaux, étourneaux ou merles que la chevêche préfère capturer au nid.

Sa présence est signifiée par le chant du mâle pendant la saison des amours en mars-avril, avec un "gouk" répétitif à intervalles réguliers. Le cri d'excitation, un "guiouguiou", est émis par le mâle ou la femelle dans la journée. Enfin un cri d'alarme, un "kekkek" lors de la protection du nid en cas de dérangement. Autre signe de sa présence, les pelotes de réjection qui sont des boules d'une dimension de 30 millimètres par 13, renfermant des débris d'insectes au printemps et en été, des ossements et des poils de rongeurs en automne et hiver. On retrouve ces pelotes au pied de certains arbres ou piquets, dans les granges ou cavités servant de gîtes.

Après la formation des couples en février - mars, avec délimitation des territoires, une ponte de 3 à 5 oeufs a lieu vers la mi-mai suivie d'une incubation de 28 à 30 jours ; les jeunes sortent après 30 à 35 jours. A cette période ils sont très vulnérables car nourris au sol par les

parents ; ils sont la proie facile de prédateurs comme les chats qui errent dans les vergers. Une chevêche atteint sa maturité sexuelle à un an environ et son espérance de vie est de 9 à 10 ans.

La chevêche peuple les campagnes ouvertes allant du bassin méditerranéen à l'Asie centrale. On compte en moyenne seulement 0,5 à 1,5 couples par km². Dans le canton de Genève, on a trouvé jusqu'à 4 couples par km², sachant qu'un couple exploite un domaine vital qui varie entre 15 et 50 hectares. Dans certaines régions d'Europe, il a été enregistré jusqu'à 7 couples par km².

L'avenir de la chevêche est sombre, le taux de mortalité est fortement lié aux activités humaines : l'intensification du trafic routier et par conséquence la multiplication des voies de communications, qui crée le morcellement des campagnes, la destruction progressive de l'habitat naturel, notamment l'élimination des saules têtards et des vergers de hautes tiges.

Bien que les nouvelles orientations de l'agriculture laissent entrevoir un avenir meilleur, il n'en reste pas moins vrai que le perfectionnement des techniques agricoles fut à l'origine de la destruction de l'espace rural par les remembrements parcellaires qui ont modifié la structure paysagère par une suppression des haies et des vergers anciens.

A cela vient s'ajouter un désintérêt pour le verger familial à haute tige et l'apparition sur le marché de basses tiges ou demi-tiges à haut rendement et d'un entretien facile.

Aujourd'hui, même si des couples ont pu se maintenir grâce à la pose de nichoirs, seule une protection, voire une régénération, de son habitat pourra sauver cette espèce, par la sensibilisation de tous sur le rôle de cet oiseau en essayant de recréer son milieu naturel, par la plantation d'arbres fruitiers de hautes tiges, par la conservation des saules têtards et par la plantation de saules osier pour refaire des têtards.



Sur cette page :
Deux chevêches, une grande et un oisillon.
Nichoir placé au Pierrier de Marcellaz

Laurent MONTFORT

Pour la pose de nichoirs, ou lorsque vous trouvez un rapace blessé, contactez Patrick GUILLEMINOT au CSFS de Mieussy, téléphone 04 50 43 16 61.

A PROPOS DE NOS PROVINCES DE SAVOIE

Jusqu'à la fin du Moyen-Age, la notion d'Etat dans son entité territoriale propre ou son espace homogène n'est pas très bien définie. Héritiers du Grand Empire Romain, ce sont plutôt de grandes propriétés issues de ces "fundis" qui au fil du temps prenaient des titres de comtés, baronnies, châtelainies, gérés par de puissantes familles qui ont émergé souvent à la suite de conflits ou qui imposèrent leur hégémonie d'une façon ou d'une autre. Parfois, ces grandes propriétés sont enclavées dans d'autres domaines et on les appelle mandements. Ces terres administrées par des châtelains, métrals ou des vidomes, sont connues sous le terme de châtelainies. Celles-ci à l'occasion se vendaient, s'échangeaient avec les habitants et le cheptel qui les composaient, et ceux-là passaient sous l'autorité de tel ou tel prince.

En Savoie, l'idée de domaine unifié se structure surtout à partir du traité de Paris en 1355 lorsque le Faucigny fut racheté par Amédée VI, comte de Savoie, au roi de France Jean le Bon.

Il faudra attendre le 17ème et le 18ème siècles, pour arriver à une réalité concrète de la notion d'Etat et de le structurer dans une administration très minutieuse.

Victor-Amédée II par ses royales constitutions, organisa les états de Savoie en six provinces : Chablais, Genevois, Faucigny, Savoie propre, Tarentaise et Maurienne. A la tête de chaque province, un intendant nommé par le roi représentait officiellement celui-ci.

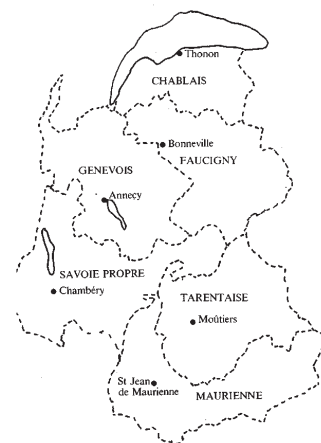
Le découpage de ces provinces ne correspondait pas exactement avec le contour des anciens comtés ou baronnies. C'est ainsi que Saint-Pierre-de-Rumilly et Saint-Laurent qui faisaient partie de l'ancien comté de Genève (avant 1410) se trouvaient dans la province de Faucigny.

La Révolution Française, importée en Savoie en 1792, amena une nouvelle administration avec l'aménagement d'un département dénommé Mont-Blanc qui recouvrait l'ensemble du territoire avec Chambéry pour préfecture. A partir de 1798, ce département fut coupé en deux ; l'autre moitié s'appelait département du Léman avec Genève comme préfecture. Notons que le Mont-Blanc se trouvait dans ce département du Léman.

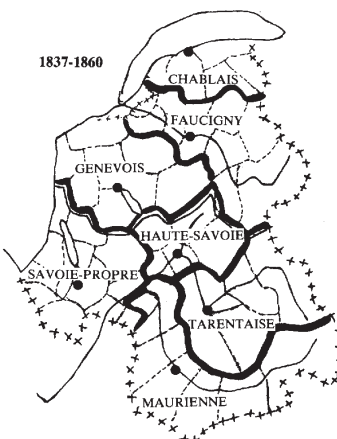
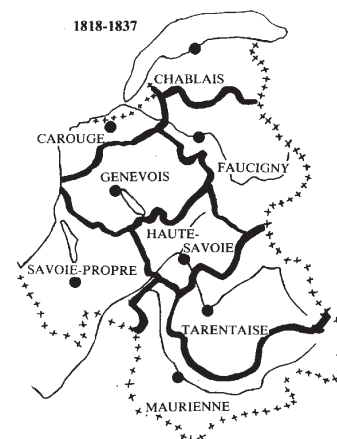
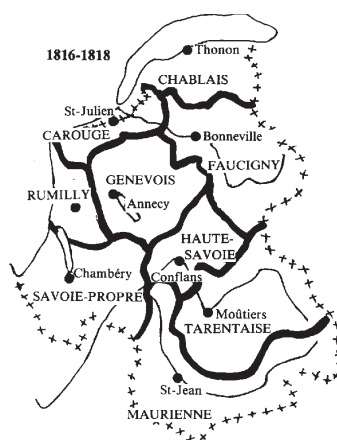
En 1815, au lendemain du désastre napoléonien, les nouveaux souverains Victor-Emmanuel Ier et Charles-Félix rétabliront, non seulement les anciennes provinces définies par Victor-Amédée II, mais

trois supplémentaires furent créées de 1818 à 1837, puis de 1837 à 1860.

L'annexion de la Savoie à la France dans le courant de l'année 1860, fut pour la Savoie, un changement radical puisque désormais, il y a une Haute-Savoie et une Savoie. Le jeu des administrations séparées a consommé la rupture du pays et la division des Savoyards.



Au 18ème siècle



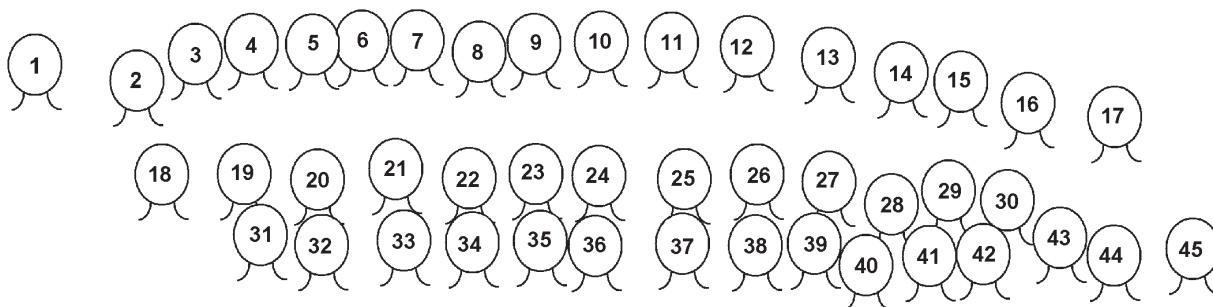
0 50 km
limites des provinces
mandements
divisions

PERCEPTION de LA ROCHE.		PROVINCE DU FAUCIGNY.	
COMMUNE DE ST-LAURENT		AVIS	
N° 1408		Pour le paiement des Contributions directes de l'année 1849.	
Le Percepteur du Mandement de LA ROCHE prévient			
M. <i>Rey Claude Le Perce</i>			
domicilié à <i>Châtillon</i> qu'il se trouve inscrit sur les rôles des contributions de l'année 1849 de la commune de St-Laurent pour les sommes ci-après, savoir:			
Articles des Rôles.	Avertissement	Livres.	Cent.
	83 Contribution personnelle et mobilière	1	05
	Contribution foncière en principal, centimes supplémentaires et de subside, et remise du Percepteur		3
	Imposition provinciale		
	Imposition locale		
TOTAL		1	08

A quand une unité retrouvée ?

L'Etincelle du Volcan

- Peillonnex - SOUVENIR SCOLAIRE -
ANNÉE 1928



1- Mlle CHARLET, Institutrice
Remplaçante
2- Mme CHRISTIN, Institutrice
3- Louisa MONTJOD
4- Raymonde CHAFFARD
5- Elise FREYRE
6- Sophie AMOUDRUZ
7- Joséphine LANSARD
8- Marcelle MOENNE LOCCOZ
9- Charlotte CHATEL
10- Françoise CHAVANNE
11- Albert DETURCHE
12- Henri CHAFFARD
13- Léon MONTJOD
14- Fernand NANJOD
15- Louis CHARLES
16-
17- Mr CHRISTIN, Instituteur
18- Fernande FREYRE
19- Gertrude PICCOT
20- Geneviève JANIN
21- Claudia CHAVANNE
22- Lucienne RUBIN

23- Fernande CARME
24- Aurélie PICCOT
25-
26- Louis PICCOT
27- Charles MONTJOD
28- Gérard JANIN
29- Joseph BERTHET
30- Alfred FREYRE
31- Marthe GAVARD
32- Jeanne FREYRE
33- Marie Louis GRANGER
34- Aline TINJOD
35-
36- Lucienne FREYRE
37- Renée CLAVEL
38- Suzanne CHRISTIN
39- Maria THABUIS
40- Irène JANIN
41- Louis CARME
42- Robert BERTHET
43- Pierre GAVARD
44- Aristide FREYRE
45-

Par-ci, par-là dans les archives de Contamine

Vœu pour le tunnel sous le Mont-Blanc

Après avoir pris connaissance du rapport de Mr le maire de Chamonix sur le projet de percement d'un tunnel routier sous le Mont-Blanc,

Considérant que la création du dit tunnel sous les Alpes est à notre époque une nécessité incontestable pour les besoins du commerce et du tourisme européen,

Que la France risque, si elle laisse se réaliser le contre-projet suisse du tunnel sous le Grand St Bernard de voir se détourner de son territoire une grande partie du commerce routier entre l'Europe du Nord Ouest et l'Europe du Sud,

Que la Haute-Savoie par sa position géographique a un grand intérêt de voir se réaliser ce projet.

Considérant que celui-ci permettrait de réaliser prochainement ce tunnel dans des conditions telles que l'œuvre de reconstruction des régions dévastées par la guerre, ne serait en aucune façon ralentie,

Le Conseil émet le vœu que le Gouvernement français qui a déjà manifesté tout son intérêt pour cette entreprise, poursuive sa réalisation.

Ainsi délibéré à Contamine, le Conseil municipal, le 10 avril 1947.

Le 20 octobre 1929 :

La solidarité, ça existe.

Mr le maire Jules Gay donne lecture au Conseil d'une lettre de Mr le maire de St-Etienne de Tinée (Alpes Maritimes) sollicitant un secours en faveur de ses administrés dont les habitations ont été détruites par un incendie. Le Conseil approuve la proposition du maire et l'autorise à verser la somme de 50 francs en faveur des sinistrés de St-Etienne de Tinée.

CRIMES ET CHÂTIMENTS

Registres paroissiaux de Chambéry - 5 Mi 140 :

Le 1er mai 1748, est décédé Claude Jolivet de la paroisse de Contamine en Faucigny, âgé de trente cinq ans, dans les royales prisons.

Registres paroissiaux de Bonneville :

Le huit juillet 1749 a été exécuté par ordre du Sénat André Clergeat dit la Sassagne, de Faucigny, et le même jour son corps sans tête a été enseveli au cimetière de Bonneville, âgé d'environ trente cinq ans, lequel a donné de grandes marques de douleur de ses fautes.

1 J 915 -A.D.H.S. :

22 mars 1834. Arrêt du Sénat de Savoie condamnant à la peine capitale 13 jeunes gens de la région ayant fait partie d'une bande armée avec laquelle ils sont entrés le 1er février 1834 dans le duché de Savoie par la commune de Bossey, ont forcé les postes des Préposés aux Douanes à Etrembières et Annemasse, blessé et fait prisonniers plusieurs de ces préposés, brûlé les registres et enseignes, introduit des voitures chargées de fusils et munitions sur le territoire, provoqué les habitants à la révolte et les avoir excités à s'armer contre l'Autorité légitime, avoir planté l'arbre de la liberté dans la commune d'Annemasse et soumis les habitants à diverses fournitures.

Ils seront conduits, un jour de marché, la hart au cou, par les carrefours et autres lieux accoutumés, jusqu'au lieu et place destinés aux exécutions, pour être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'ensuive, à une poterne à ces fins dressée.

Registres paroissiaux de Faucigny :

L'an mil huit cent un, et le trente-unième jour de mars, est mort dans vingt quatre heures, à Peillonex, chez Joseph Chambet le meunier, des blessures et maltraitements qu'il avait reçues d'un jeune homme de cette paroisse de Faucigny, muni seulement du sacrement de l'extrême onction, âgé d'environ soixante ans, et le lendemain a été enterré dans le cimetière dudit Peillonex. Claude Vauthier dit Bonnant.

Registres paroissiaux de Scientrier :

Le cinq octobre 1783 a été assommé à mort par plusieurs gens, sur les neuf heures du soir, en dessous du chemin de Pelloux, batelier, de Contamine... Claude Maurice fils de feu Maurice Nier Maréchal, 34 ans.

Registres paroissiaux de Contamine :

Du six du mois de septembre mil sept cent vingt a été assassiné dans notre paroisse, dans le grand chemin de Contamine à la Bonneville, par François Clénat et Amy Jolivet de Faucigny, Charles fils de Charles Bodain de

la paroisse de Saint pierre de neufchatel, diocèse de Rouen, sans avoir reçu aucun sacrement.

Le dix sept a été inhumé dans notre cimetière de Contamine, ayant trouvé sur luy son baptistère avec attestation de son compagnon disant être bon chrétien. Collet, prêtre

Le trois mars mil huit cent trente deux est décédé, à vingt trois ans, Jolivet Balon Claude, suite à un assassinat.

6 FS 80- A.D.S. (archives départementales de Savoie) à Chambéry :

Arrêt de la Cour d'Appel de Savoie, contre Rosnoble Alexandre, 22 ans, né à Cornier, domicilié à Contamine pour avoir, le 14 février 1858, à Nangy, au cabaret Baillard, frappé Liernier Maurice d'un coup de bâton qui a déterminé sa mort presque instantanément, frappé avec un corps contondant Nier Maréchal Philippe et lui avoir ainsi cassé le bras droit, en frappant avec les débris d'une chaise qu'il venait de briser, Ancrenaz Joseph, lui avoir causé ainsi des lésions jugées guérissables dans 20 jours.

La Cour condamne Alexandre Rosnoble dit Jus aux travaux forcés à vie, aux dommages et intérêts envers les parties lésées, aux dépens et frais de justice.

Fait à Chambéry en audience publique le 5 janvier 1860.

B 3661 - A.D.S. :

Jacques Curt dit Cœur, messenger des horlogers de Cluses, revenant de Genève a été attaqué le 2 mars? sur le chemin public de Nangy à Contamine a reçu un coup de bâton sur la tête et on lui a volé 30 louis...

B 6195 - 1348 - 3959 - A.D.S.

En 1704, Melchior Decroux prit les matériaux de la maison incendiée de Claude Decroux. Celui-ci s'étant plaint au juge, il le maltraita à coups de bâton, l'ayant laissé comme mort, essaya de le traîner dans la rivière.

En 1706, ledit Claude travaillant à une vigne à Fillinges, il le maltraita de même le prit avec son begard par le col, le traîna pour le jeter dans la rivière et ne le quitta que lorsqu'il se mit à crier miséricorde, l'estropia de coups et lui prit par force ses biens...

En 1718, Noble Alexandre de Bellegarde accuse Melchior fils de feu Gabriel Decroux... et les habitants de Fillinges disent que ledit Melchior prend leurs bestiaux sur leurs propres biens et les fait conduire en géole pour les rançonner et exiger que chaque particulier lui fasse des journées de travaux, etc.

En 1741, Melchior et Gaspard Decroux, père et fils, de Fillinges, portent des coups et blessent leur petit valet...

Ils sont également accusés de viol à Marcellaz, détournement de fonds au préjudice de la paroisse de Fillinges, de mauvais traitements, du meurtre du Sieur Mugnier, injures et autres excès.

En 1741, il est mentionné que Melchior et Gaspard Decroux se trouvent dans les prisons royales de la Bonneville.

Ouf!

B 02424 A.D.S. :

1699. Nicolas fils de feu Aymé Métral Court, dépose contre Aymé, fils de feu Bernard Métral et contre Aymé fils de feu Anthoyne Métral Pallud.

Ils ont brisé presque toutes les portes des celliers et volé meubles et ferrures. Ils ont également tué à coups de bâton, un homme à Amancy appelé François Chatel Poutry, le dimanche gras de 1691.

F.S. 893 - A.D.S. :

Le 3 avril 1816, assassinat de Claude Chomety de Taninges par Jean Louis Béné né à Samoëns, habitant à Taninges.

Il est condamné le 20 février 1818 à dix ans de galères.

43 J 725 - A.D.H.S. :

Extrait d'une lettre de Gorin au Comte Gerbais de Sonnaz, le priant d'intervenir pour les deux frères Nier Maréchal, accusés d'avoir causé la mort de Jean Falquet :

Un désaccord entre les jeunes gens de Pouilly et ceux de La Perrine au sujet d'un charivari, provoqua un drame au chef-lieu de Contamine.

Le 6 janvier 1835, François et Jacques Nier Maréchal entrèrent chez l'aubergiste Faillon et en sortirent vers 6 heures du soir.

Dehors, Jean Falquet venait de casser d'un coup de poing la pipe que le fils Gorin avait à la bouche. Jacques lui reprocha son agression. Falquet le menaça avec un couteau et la bataille s'engagea.

Un coup de pistolet blessa Blanc à la cuisse, Jacques reçut un coup de couteau dans le dos et Falquet tomba d'un coup reçu par derrière.

L'aubergiste qui avait fermé ses portes les rouvrit. Les Gaveyron ayant chargé leur cousin Falquet mort sur les épaules de Cochet, le firent déposer dans une chambre.

8 FS 900 et 939 (A.D.S.) :

Le 24 novembre 1835, Nier Maréchal Jacques, 34 ans, et son frère François 23 ans, furent condamnés par contumace, chacun à dix ans de galères.

8 FS 654 :

Par arrêt du 16 août 1830, Gavard Boudet Joseph, Duchosal François, Gavard Molliet Blaise et Jean Marie, Pellet Louis, tous de Viuz, sont condamnés chacun à 10 ans de galères pour meurtre, tandis que Jovard Gervais est "retenu en prison jusqu'à nouvelle décision".

PC 1ère série 10500 - Archives cantonales Genève :

Garde au service des religieux de Contamine, Joseph Montréal est assassiné le 2 octobre 1756, à Chêne Bourg.

Son meurtrier, François Dupont d'Essert sera condamné à "être lié et garotté et mené à la Place de Plainpalais pour y être pendu et étranglé à un gibet dressé à cet effet..."

Presse 28 -1 - A.D.H.S.

Journal "Le Mont Blanc" du 14 janvier 1863 : Marie Pacthod, fils de Joseph, originaire de Fillinges est assassiné à Contamine le 4 janvier 1863, âgé de 23 ans.

VOYAGE au PAYS des GLACIÈRES

28 juin 1941



de gauche à droite :

Bajulaz Lucien (professeur), Thalvard R. (directeur E.N.), Méline (économe), Blanc (professeur)

Photo prise par Borel Roger (élève instituteur), juste avant la fermeture de l'Ecole Normale.

"Amical souvenir d'une bonne journée" signé Thalvard

LE LANGAGE DE "PAR CHEZ NOUS"

Chère cousine, je te souhaite une bonne année 1938.

Chalande a été une bonne dédûle pour de sacrées bamboches.

J'ai fait berzoler dans la caffè presque deux cents r'zules, et il me reste encore des blessons et des carpendus.

L'armanach du Messenger Boiteux annonce de la margagne pour tout le mois de janvier.

Aujourd'hui le môlan souffle et il fait cru. Pardine ! Ce n'est pas la saison des cricris, des tavans, des muchillons et des pernettes!

La Fonsine m'a invitée pour les rois. La pauvre, elle a bien des avarôs ! A peine relevée d'une pulmonie, elle s'est démise une épaule en dérochant de la matte de foin. Guste l'a emmenée avec le char à bancs tiré par le Bijou jusqu'à Moellesulle chez le rhabilleur. Maintenant, elle a des furongles qui donnent et sur lesquels elle applique des feuilles de lys bon-nées dans la gnôle.

Comme elle est toute émaloguée et peu vigousse, elle s'engringe. Heureusement, c'est l'époque de la mondéson ! Elle boit beaucoup de tisanes de violettes, cocus, taconnets...

Sa done, la Fine, l'empètole. C'est un vrai charcô, une sômme mais, à châ-peu, elle prépare le dîner. Les escorsnères, les chicots et les cotis préparés ce jour là, avec des greubons et des hauts-goûts étaient excellents. Nous avons même mangé des cuisses d'orange et des pistaches avec le royaume et bu du vin bouché. J'étais boûnée ! La chaftale est toute la journée sur la cuisinière.

Guste fait du bois, malgré un tour de reins douloureux. Avec le sapi, il fait glisser les troncs d'arole dans le châble et enfassine le prin bois qu'il lie avec la maille de chèvre. Il ne se laisse jamais détorbé de son travail. Ce n'est pas lui qui ringalerait et ferait les loquets ! A la veillée, dans le poêle, il répare la colanne et le ca-ouar du Bijou, recloue les tâches sous les choques. Avec un carlet et une grande coutéria de ficelle fine, il a même rapistolé les canavés, les batiûles et les biaisses. Il aiguisse les outils bottés : couteaux, ciseaux, volans...

Quant à Gaton, le père, approchant de la nonantaine, il péclote, traînasse, ne peut plus se lotter, se tient au chaud près de la pipe, em-mouellé, emplotoné dans une catalogne, tout en fumaillant. La greulette ne l'empêche pas de barjaquer, de moin-ner et de bêloter. Il est toujours aussi cuistre et têtue comme un âne rouge ! Vu une attaque qui l'a frappé en novembre, j'ai été décue en bien.

Sachant que Daude, le fils, est un baban, un tireur de plans, un mal emboché, un f'mali, causant des marouilles à tous, je n'osais pas demander de ses nouvelles. Mais il est venu, a actionné le péclot et n'est pas rentré parce qu'il m'a vue par une bède de la porte. Il est marié en cul de leu. Il a pourtant un bon métier : choqui, mais mériterait de bonnes chouatonnées.

Après cette visite, la Fonsine était gonfle, embronchée et n'avait plus le cœur à barboter. Elle aurait voulu cacher la merde au chat ! Ils sont bien aquigés avec ce bambocheur. C'est nion et capet !

Alors qu'il commençait à neigeoter, j'ai pris du souci et m'en suis retournée à la maison, damo par la vi de Trolaz à grandes écambellées. Des vardaffes foléyaient dans le pruneaulier et les fayards. Les agasses jacassaient à qui mieux mieux.

Je suppose que tes filles sont grandettes et que le petit caouet est bien gentil !

J'espère que tu as toujours beaucoup d'allant, que tes enfants ont bonne tête, et te dis : à la r'voyure.

Andrée Blanc



Cochet Louis, Marie née Chavanel,
Chambet Raymond, Beaussier Alice née Cochet

LES DIABLES BLEUS

les savoyards au FRONT GUERRE DE 1914-1918 à travers la carte postale

La création, dès 1888, de douze bataillons de chasseurs à pied, chargés plus particulièrement de la défense des Alpes, fut, pour ainsi dire, la naissance des chasseurs alpins.

Chacun de ces bataillons fut renforcé d'une batterie d'artillerie de montagne et d'un détachement de sapeurs. Ces groupes alpins ont été complétés, à partir de 1893, par sept bataillons alpins territoriaux de chasseurs à pieds.

La France ne fut pas une pionnière en ce domaine : pour l'Autriche, les chasseurs tyroliens et, pour l'Italie, les Alpini, devançaient de plusieurs décennies nos premiers chasseurs.

L'une de leurs tâches sera de prendre la mesure de ce nouvel espace montagnard afin de rompre le cloisonnement naturel interdisant la manœuvre de vallée à vallée. Ils jouèrent un rôle important dans le désenclavement des hautes vallées alpines grâce à la construction de tunnels ou en rendant carrossables de nombreux cols.



Leurs équipements, pour affronter le froid et la neige, en font vite des unités distinctes. La pratique du ski dès 1897 (avec un seul bâton), les gros brodequins à semelle débordante renforcée de clous pour mieux cramponner sur la glace, une ample pélerine à capuchon, un bâton ferré, sous oublier la "tarte" nous laisseront, pour longtemps, cette image familière que l'on retrouvera en quantité dans tous les albums de famille après la Grande Guerre.

Engagés dès les premiers jours des hostilités, employés comme troupe de choc pour rompre les lignes adverses, les alpins sont de tous les combats.

Sur la Somme en 1916, en passant par le Chemin des Dames, jusqu'aux derniers jours de la guerre, des régiments entiers disparaîtront dans la tourmente.

Mais le haut lieu des chasseurs demeure les Vosges, combats acharnés pour quelques sommets, guerre de tranchées, Baunhoph, le Vieil Armand, Lingekoph, le tombeau des chasseurs.

Les Allemands, impressionnés par leur valeur, les surnomment "**les Diabes Bleus**".

Denis THEVENOD



TAXE SUR LES CHIENS



Un jour, à Marcellaz, en quête d'informations prétendues artistiques, nous avisâmes ce compte-rendu de séance dûment enregistré. L'affaire est sérieuse, le Conseil s'est réuni pour débattre de l'application de l'article 14, relatif à une taxe sur les chiens, d'une loi du 31 juillet 1920. Tiens... tiens, notre gouvernement actuel n'y a pas pensé... comment ce fait-ce ? Nous l'avons échappé belle.

Une taxe sur les chiens ! de quoi s'agit-il, pour qui, pourquoi, quand, où, comment ?

Tout d'abord qu'est-ce qu'une taxe ?

Eternel prétexte pour payer plus que le prix de base. En l'occurrence il s'agit d'un impôt édicté par une loi de Finances, une contribution directe, dite "municipale". Le qualificatif détermine clairement l'organisme encaisseur ; elle est donc recouvrée par la commune, sur les propriétaires de spécimen de la gente canine... selon un tarif déterminé en fonction d'un "mini-maxi", proposé à l'approbation du Préfet.

Et sur quel chien ?

La langue française est si riche que l'on peut se demander s'il s'agit du chien de faïence couché en chien de fusil gardant un chien de sa chienne pour le chien-assis entre chien et loup... ou du chien de mer affublé de chienlit qui, échoué dans le chiendent par un temps de chien, meurt comme un chien sous la constellation du Grand Chien au terme d'une vie de chien ... ah quelle chiennerie !

A priori il s'agit du quadrupède domestique, de la famille des canidés, digitigrade à griffes non rétractiles, trotteur infatigable (ça dépend lesquels), dépourvu de glandes sudoripares qui, faute de pouvoir transpirer, halète et tire la langue. Cet animal mange, boit, pleure et aboie ... il pense, il dort, hurle à la mort... Domestique ou de compagnie ; et nous de penser au brave toutou à sa mémère, bouillotte câline en plein hiver, dynamisé d'appétits divers dès que le soleil pointe le bout de son nez... de penser au chien de garde, au chien de berger, au chien savant, au chien de concours, au mini caniche en mantelet bon chic et kiki coquet dans les frisettes, au chien d'arrêt, au saint-bernard, au chien de poche, au chien qui fugue... Il y en a pour tous les goûts, aussi ont-ils été répartis en catégories et taxés en conséquence :

- chiens d'agrément, donc inutiles.
- chiens de chasse... pas absolument indispensables,
- chiens de garde, dits utiles pour habitations, bêtes et gens, surtout à la campagne.

Tout de même, les chiens d'aveugles sont exemptés, comme on peut le constater sur ce P.V. de délibération du Conseil de Marcellaz, ce qui n'est pas le cas partout :

Session de novembre 1920 (7 novembre)

L'an mil neuf cent vingt, le sept du mois de novembre, à onze heures le Conseil municipal de Marcellaz-en-Faucigny dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Pierre Jolyet Maire de Marcellaz.

Étaient présents

M. Delermoz Joseph. Delermoz François. Chapuis Sylvain. (Absent - M. Camus Ed.)
 Berthod Claude. Perillat François. Delermoz Jules Emile.
 Fugot François. Charvaz Jean.

M. Delermoz Joseph, désigné par le Conseil a pris place au bureau en qualité de Secrétaire.

Cave municipale

sur les chiens -

M. le Maire expose que par application de la loi du 31 juillet 1920 (art. 14) le Conseil municipal a la faculté, sous réserve de l'approbation de l'autorité supérieure, de fixer, à dater du 1^{er} janvier 1921 la taxe municipale sur les chiens dans la limite des maxima ci-après :

Approuvé le 18 mars 1921

1^{re} Catégorie : chiens d'agrément 20 fr. ; 2^e Catégorie : chiens servant à la chasse 10 fr.
 3^e Catégorie : chiens servant à la garde des troupeaux, habitations, magasins, ateliers et d'une manière générale, chiens non compris dans les catégories précédentes 5 francs.
 (Sont exemptés de toute taxe les chiens servant à conduire les aveugles ou appartenant à des mutilés de guerre ayant au moins 80 % d'invalidité).

Le Conseil municipal, où l'expose M. le Maire :

Considérant que les recettes ordinaires sont insuffisantes à faire face aux dépenses de même nature, que d'autre part les tarifs proposés ne sont pas équilibrés

Délibère que, à compter du 1^{er} janvier 1921, la taxe municipale sur les chiens sera dans les conditions déterminées par l'article 14 de la loi du 31 juillet 1920, fixée aux tarifs ci-après :

1^{re} Catégorie : chiens d'agrément douze francs. 2^e Catégorie : chiens servant à la chasse Sept francs.
 3^e Catégorie : chiens servant à la garde des troupeaux etc. Cinq francs.

Un chien s'achète comme une paire de chaussette... avec garantie (Code civil art. 1641) contre les "vices rédhibitoires"... satisfait ou remboursé ! Ne riez pas, vous disposez d'un "délai de suspicion" de 8 à 21 jours pour déposer requête contre le vendeur en cas de maladie ou contamination. Le Code civil classe cet animal dans les "biens meubles", puisqu'il appartient à un propriétaire réputé responsable, qui a des droits mais surtout des devoirs... Chaque habitant de Marcellaz possesseur de chiens doit donc en faire la déclaration en mairie et indiquer l'usage qu'il en fait... et de se poser la question :

Pourquoi cette taxe ?

Y-a-t-il alors une épizootie canine ? Le chien est-il un animal de luxe, voire un signe extérieur de richesse ? Taxer les propriétaires de chiens, est-ce une façon de les recenser donc d'exercer plus aisément un contrôle des vaccinations pour limiter les risques sanitaires ? Est-ce une façon de les obliger à être assurés contre accidents et méfaits ? Est-ce une "autorisation" tacite d'abattre les chiens perdus sans collier, les errants non répertoriés ?... Le Conseil a omis de mentionner l'objectif, et pour cause... c'est une taxe gratuite... si l'on peut dire. Quand on n'a pas de pétrole, on a des idées.

Un coup d'œil aux registres des communes avoisinantes permet d'avancer que toutes y sont assujetties et que chacune en fixe le montant librement. A titre comparatif, voici le P.V. de la décision prise à Pers-Jussy : (ci-contre) et les tarifs appliqués, cette année-là, à Monnetier-Mornex :

1re catégorie, chiens d'agrément	20 fr
2e - chiens servant à la chasse	10 fr
3e - chiens servant à la garde	5 fr

Conclusion : de l'autre côté de l'Arve, ils sont encore plus gourmands !

Que dit la loi du 31 juillet 1920, relative au budget ordinaire, (modifiant les articles de celles du 15.07.1914 et du 30.12.1916), objet des réunions du Conseil de ces trois communes. Elle prévoit un tarif dégressif pour chacune des trois catégories, en fonction de la population de la commune. Elle édicte que "dans chaque commune, sur une simple délibération du conseil municipal soumise à l'approbation de l'autorité supérieure, la taxe peut être fixée dans la limite des maximum ci-après :

Communes de :	< 50.000 hab.	50 à 250.000 hab.	> 250.000 hab.
1- chiens d'agrément	20 fr.	30 fr.	40 fr.
2- chiens servant à la chasse	10 fr.	15 fr.	20 fr.
3- chiens servant à la garde des troupeaux, habitations, magasins, ateliers et, d'une manière générale, chiens non compris dans les catégories précédentes.	5 fr.	10 fr.	15 fr.

Seront exemptés de toute taxe les chiens appartenant aux aveugles, mutilés de guerre ayant au moins 80% d'invalidité".

Les chiens qui peuvent être classés dans deux catégories le sont obligatoirement dans la catégorie la plus chère !

Ce que l'histoire ne dit pas, c'est la fréquence à laquelle il faut s'acquitter de cette contribution, si la taxe se multiplie par le nombre de truffes, si le taux est révisable chaque année, si, à dater de la loi, il y eut davantage de divagation, etc. En tout cas les anciens s'en souviennent. Mais, faute de savoir quand cette taxe est tombée en désuétude, nous pouvons vous donner un aperçu de sa carrière.

Cette loi du 31 juillet 1920, citée en référence, n'est pas la première à instaurer une taxe sur les chiens. Remontons dans le temps : la loi du 8 août 1890, par sa circulaire d'application du 21 février 1891, édictait déjà une taxe sur les chiens, selon deux catégories seulement :

- les chiens d'agrément ou servant à la chasse,
- et ceux servant à guider les aveugles, à garder les troupeaux, les habitations, magasins, ateliers etc.

Pour preuve cet "avertissement gratis" (il y en a qui ont l'art de la formule !) émanant de Passeirier. Sa lecture est fort instructive. Le verso prévient on ne peut plus clairement l'assujetti. (→)

Même séance

Fixation de la taxe municipale sur les chiens
 Approuvé
 Années 6 11 mars 1921.
 Pour le Préfet et par délégation
 Le secrétaire général
 Signé : M. H. H. H.

M. le Maire communique les instructions préfectorales du 27 octobre 1920 relatives aux modifications à apporter à la taxe municipale sur les chiens
 Le conseil,
 Vu la loi de finances du 28 juillet 1920;
 Vu la taxe maxima prescrite;
 Est d'avis
 de fixer comme suit le tarif des trois catégories de chiens prévues par la loi du 31 juillet 1920:
 1^{re} catégorie : Chiens d'agrément 20 fr.
 2^{me} catégorie : Chiens servant à la chasse 10 fr.
 3^e catégorie : Chiens servant à la garde des troupeaux, habitations, magasins, ateliers, et d'une manière générale, chiens non compris dans les catégories précédentes -- -- -- 5 francs
 ainsi fait et délibéré en mairie le jour, moi et au que dessus -
 (Signature)

AVERTISSEMENT GRATIS

pour l'acquit de la

Taxe municipale sur les chiens de 1891.

Établie en exécution de la loi du 8 août 1890.

JOURS DE RECETTE :

TARIF COMMUNAL
approuvé par décret du 9 janvier 1856.

1^{re} CATÉGORIE. -- Chiens d'agrément ou servant à la chasse..... 5 fr. c.
2^e CATÉGORIE. -- Chiens servant à guider les aveugles, à garder les troupeaux, les habitations, magasins, ateliers, etc., et en général tous ceux qui ne sont pas compris dans la catégorie précédente..... 1 fr. c.

(Article 1 du rôle).

M. *Blanc Hain*
demeurant à *Passy* payera :

Le rôle a été publié
le dimanche
10 mai 1891.
C'est de ce jour que
compte le délai de trois mois
pour la présentation des
demandes en décharge ou
en réduction.

(Voir au verso).

Le présent avertissement étant délivré gratuitement, le contribuable doit le recevoir sans frais et à domicile. En cas d'absence du contribuable, l'avertissement sera remis à son fermier ou représentant.

NATURE DES BARRES du CONTRIBUTIF.	NOMBRE DE CHIENS				MONTANT DE LA TAXE			MONTANT des CONTRIBUTIFS.	
	de- clarés.	de- clarés hors- taxe.	non de- clarés.	non de- clarés.	simple.	double.	triple.	fr. c.	fr. c.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chiens									
de 1 ^{re} catégorie.									
de 2 ^e catégorie.	1				1			1	
TOTAL									1
(dont le <i>5^e</i> est de <i>0</i> fr. <i>12</i> c.)									

CONFORMÉ AU RÔLE :
Le Directeur des Contributions directes,
R. CARTIER.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

I. - Paiement de la taxe.

La taxe sur les chiens est payable par portions égales, en autant de termes qu'il reste de mois à courir à dater de la publication du rôle.
En cas de déménagement du contribuable hors du ressort de la perception, la taxe ou portion de taxe restant à acquitter est immédiatement exigible.
Les contribuables sont invités à représenter leur avertissement au percepteur à chaque paiement qu'ils effectuent. Toute quittance, pour être valable doit être délivrée sur un coupon que le percepteur détache de son livre à souche.

II - Réclamations.

Les demandes en décharge ou en réduction doivent être adressées au sous-préfet ou au préfet, pour l'arrondissement chef-lieu, dans les trois mois de la publication des rôles, sauf dans le cas de faux ou double emploi où le délai ne prend fin que trois mois après que le contribuable a eu connaissance officielle des poursuites dirigées contre lui par le percepteur pour le recouvrement de la cote indûment imposée.
Ces délais sont de rigueur.

Les demandes en décharge ou en réduction ne peuvent être admises si elles ne sont accompagnées de la quittance des termes échus se rapportant à la cotisation contestée; elles doivent, de plus, si elles ont pour objet une cote égale ou supérieure à 30 francs, être écrites sur papier timbré. Les contribuables sont invités, d'autre part à y joindre l'avertissement ou un extrait du rôle.

III. - Règles relatives à l'assiette de la taxe.

Principes généraux. - La taxe est établie dans toutes les communes, à leur profit; elle ne peut excéder dix francs, ni être inférieure à un franc.
Les tarifs ne peuvent comprendre que deux taxes :
1^{re} La taxe la plus élevée porte sur les chiens d'agrément ou servant à la chasse;
2^e La taxe la moins élevée porte sur les chiens de garde, comprenant ceux qui servent à guider les aveugles, à garder les troupeaux, les habitations, magasins, ateliers, etc., et, en général, tous les chiens qui ne sont pas compris dans la catégorie précédente.
Les chiens qui, en raison de leur usage mixte, peuvent être classés dans la première ou dans la deuxième catégorie sont rangés dans la première

catégorie.

Déclarations. - Les possesseurs de chiens doivent faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions énoncées ci-dessus.

Les déclarations sont reçues du 1^{er} octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante. La déclaration est inscrite sur un registre spécial; elle est signée par le déclarant. Il en est délivré un récépissé mentionnant le nom du déclarant, le nombre et l'usage des chiens déclarés.

Les déclarations sont valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu; elles doivent être modifiées en cas de changement de résidence ou de modifications survenues dans les bases de cotisation.

Pénalités. - Sont passibles d'un accroissement de taxe.

1^{er} Celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait de déclaration;

2^o Celui qui a fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Dans le premier cas, la taxe est triplée, et, dans le second elle est doublée pour les chiens non déclarés ou portés avec une fausse désignation.

Annuité du la taxe. - La taxe est due pour l'année entière à raison des chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

En cas de décès du contribuable, les héritiers sont tenus au paiement de la taxe non encore acquittée.

Rôles supplémentaires. - Lorsque des faits pouvant donner lieu à des accroissements de taxe n'ont pas été constatés en temps utile pour entrer dans la formation des rôles primitifs, il est dressé dans le cours de l'année des rôles supplémentaires.

IV Extraits de rôle.

Les percepteurs sont tenus de délivrer, sur papier libre, à toute personne portée au rôle, qui en fait la demande, l'extrait relatif à ses contributions ou tout autre extrait de rôle ou certificat négatif. Ils ont droit à une rétribution de 25 centimes par extrait de rôle concernant le même contribuable. Lorsque la délivrance de l'extrait a pour objet une demande en dégrèvement, ils doivent, pour ladite somme, remettre autant d'extraits qu'il y a de natures de contributions donnant lieu à réclamation.

Mais, quelle est la première loi ?

C'est une loi française, un cadeau du " Rattachement "... l'idée d'un empereur qualifié d "étourdi"... mais pas pour récolter des sous... C'est Napoléon III qui institua cette taxe municipale :

"Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut... avons promulgué et promulguons ce qui suit... le Corps législatif a adopté le projet de loi dont la teneur suit : art. 1^{er} - à partir du 1^{er} janvier 1856, il sera établi dans toutes les communes et à leur profit, une taxe sur les chiens etc. ", suivent les dispositions. Délibéré en séance publique, à Paris le 4.04.1855, signé A. de Morny Pdt., Joachim Murat, marquis de Chaumont-Quitry, Ed. Dalloz, secrétaires".

Cette loi, votée par le Sénat le 20 avril, fut entérinée et signée, au Palais des Tuileries le 2 mai 1855, par l'Empereur et son ministre d'Etat Achille Fould, avant d'être scellée du Grand Sceau par Abbattucci, puis insérée et publiée dans le Bulletin des Lois, l'ancêtre du Journal Officiel.

A l'époque, cette taxe sur les chiens, sans distinction de catégorie, applicable à partir du 1^{er} janvier 1856 dans toutes les communes et à leur profit, ne pouvait être inférieure à 1 fr ou excéder 10 fr, (tarif révisable tous les trois ans), et recouvrée comme une contribution directe.

C'était une taxe de plus, sans raison. Or, quand le filon est bon, on l'exploite. Cette loi fit l'objet de décrets successifs : 4 août 1856, 3 août 1861, 22 décembre 1886, et de modifications, notamment les 8 août 1890 et 31 juillet 1920 et j'en passe.

Une preuve de plus que nos grands gouvernants n'ont pas besoin de prétexte économique ou politique, sanitaire, social ou autre pour instaurer des lois qui leur permettent de ponctionner à merci le contribuable, soi disant pour renflouer les caisses. Il leur suffit de penser très fort : "parce que tel est mon bon plaisir !"

Alors, adoptons leur "principe de précaution" avec la Loi du Silence.

Claude de Magny

MONSEIGNEUR VISITE LE PRIEUR ET L'ÉGLISE, EN 1580

Visite du prieuré conventuel Sainte Marie du lieu de Contamine de l'Ordre de Cluny et l'église paroissiale, dont est prieur Illustre et Révérend Père Philippe de la Chambre, évêque d'Orange, absent. Nous avons trouvé pour l'assister à la direction de la communauté des religieux, Vénérable Nicolas de Lescheraine, prieur claustral.

Ledit prieur pensait empêcher la visite ainsi par deux lettres de La Fléchère, prieur de Fillinges, se prétendant visiteur de l'Ordre de Cluny pour cet objet, lequel évêque poussa et imposa qu'on lui ouvre les portes du couvent. Les religieux obtempérèrent.

Au prieuré sont douze religieux, dont la prébende consiste en treize coupes de froment et autant de sommées soit chevalées de vin à la mesure de Faucigny, vingt florins sept sols et demi. Outre ce que chaque moine reçoit ordinairement le déjeuner et le dîner treize jours par an et cent fascines de bois, et la tierce partie entière des fruits du pré appelé Blanc, et le septième des rentes en argent perçues par la communauté.

En raison de sa dignité, le prieur possède en plus de sa part normale un pré de la valeur de vingt florins annuels de revenu, six chevalées et demi de vin, treize coupes de froment, dix florins et demi, une vigne contenant douze fossérées et six florins en rente féodale, sous l'obligation toutefois de fournir tout le luminaire nécessaire à l'église dudit prieuré, de faire sonner les cloches et de veiller à ce que le curé de l'église, le vicaire du prieuré et le secrétaire perçoivent chacun l'intégralité de leur prébende, soit dix coupes de froment, six chevalées de vin.

Le procureur recevra huit coupes de froment et trois chevalées de vin, le barbier quatre coupes de froment et autant de chevalées de vin, et le barbier sept coupes de froment.

Le prieur gère les aumônes en pains et fromage et en assure la distribution quatorze jours dans l'année.

Quant à l'autre aumône générale

appelée "Les Pattins", les syndics se sont vivement plaints de son interruption, alors que le prieur continue de percevoir quarante deux pots de vin, trois quarts de froment et dix sols et demi sur chaque accouchée.

De même, le prieur est tenu de gérer les linges sacerdotaux du couvent et il lui est enjoint de faire réparer la croix, de faire faire un nouveau calice avec une patène en argent et de faire réparer le vieux calice, d'avoir d'ici à un an deux missels et autant de psautiers.

Il a ensuite ordonné au prieur et à chacun des religieux d'observer la discipline religieuse, tant en l'église et couvent qu'à l'extérieur.

Se montant à mille couronnes, le revenu consiste en droits de justice, dîmes, terres, prés, vignes, censes féodales, accensements.

Les religieux perçoivent la moitié des prémices, l'autre revenant au vicaire nommé par le prieur.

Le prieur et ses successeurs ont juridiction sur cent soixante feux desquels ils reçoivent chaque année une gerbe de froment.

Outre la prébende susdite, le vicaire possède une maison avec jardin.

Il est enjoint au vicaire d'avoir quatre "purificatoria" et quatre livres, de réparer le sol de l'église paroissiale jusqu'à la limite de sa clôture, ainsi que sa cure d'ici à deux ans.

Les paroissiens possèdent un seul missel. Ils devront blanchir toute la nef et faire les réparations nécessaires dans les quatre ans, et sous trois mois, des fenêtres vitrées et un vase pour les saintes huiles, fournir de l'huile pour la lampe et faire un inventaire.

Les paroissiens protestent que ces injonctions ne leur apportent quelque préjudice puisqu'ils prétendent que la réparation de ladite église incombe entièrement au prieur.

Nonobstant, il leur est enjoint d'obéir sous peine de dix livres et il a été ainsi arbitré, le lundi 5 septembre 1580.

Transcription par Gérard Panisset

Extrait de 2 Mi 75 (A.D.H.S.)

Avant tout autre commentaire de cette visite pastorale de 1580, il est peut-être intéressant de replacer celle-ci dans son contexte historique.

Depuis un siècle déjà, l'Eglise catholique était ébranlée dans sa structure extérieure par ce courant de rénovation que l'on appela la Réforme.

A quelques kilomètres de Contamine, Genève devait faire figure de '*Rome calviniste*' à partir de 1536, et le dernier évêque catholique résidant à Genève, Pierre de la Beaume, avait fui sa ville cathédrale avant même que les événements ne le précipitassent à l'extérieur "*manu militari*".

Le Chablais fut occupé par une armée de Bernois et de Genevois protestants et depuis Genève en passant par Douvaine, Bons, les Allinges, Thonon et jusqu'aux gués de la Dranse, tout ce territoire dut se soumettre à la justice de Berne. Au delà de la Dranse, les Valaisans catholiques prirent la direction des affaires, et d'Evian jusque dans les hauteurs d'Avoriaz, dirigèrent le pays.

Cette année là 1580, Charles Emmanuel, duc de Savoie, commença son long règne de 50 ans dans une ambiance qui ne lui était guère favorable. Il succédait à son père Philibert Emmanuel qui avait eu toutes les peines du monde à récupérer une partie de ses Etats, mais il avait réussi à créer en 1562 une capitale : Turin.

Le personnage dont il est question dans cette visite pastorale s'appelle Claude de Granier, et son histoire est peu banale, lorsqu'on sait qu'il accède à l'évêché de Genève par un marchandage. Fils de petits nobles du Bugey, il commença sa carrière comme bénédictin à Talloires et fut nommé assez rapidement Prieur Commendataire de cette abbaye. Or le titulaire de l'évêché de Genève est un nommé Ange Guistiniani, génois d'origine, confesseur de Philibert Emmanuel II se heurta à l'opposition du Sénat et du clergé savoyard qui refusaient de mettre en place les nouvelles dispositions et décrets du Concile de Trente (1545 - 1562). Découragé devant tant de passivité, il échangea avec Claude de Granier son évêché de Genève contre le prieuré de Talloires. *Les voies du Seigneur sont impénétrables*, et c'est ainsi que le prédécesseur immédiat de saint François de Sales, sinon son mentor, occupa le siège d'évêque de Genève résidant à Annecy.

Tout donc était à refaire et le début de la réforme dans le diocèse date de cette période de 1580.

Sacré évêque fin 1579, il se mit aussitôt à visiter son diocèse qui comprenait 300 paroisses sans compter prieurés et monastères dont il avait la charge d'y apporter la réforme et la mise en application des nouvelles règles et décrets du Concile de Trente. Homme de caractère, il imposa assez rapidement son autorité. On le voit dès le début du compte rendu de la visite pastorale, lorsque par des manœuvres procédurières les moines voulurent l'empêcher de mener à bien sa visite ; il ne céda pas.

En 1580, l'effectif du prieuré de Contamine est de douze moines. On sait quel est le revenu par personne ; il y a une volonté de transparence comme on dit aujourd'hui.

S'ils ont des droits, les moines ont des devoirs, notamment celui de faire l'aumône et l'évêque leur rappelle encore le soin qu'ils doivent apporter à l'entretien matériel de l'église. S'il y a relâchement dans la vie monastique, le devoir de l'évêque consiste à leur rappeler quelle est la vraie voie de la sainteté, et quels en sont les moyens.

Il est intéressant de connaître cette année-là le recensement de la paroisse de Contamine : 160 feux - soit environ 730 à 800 habitants-.

Le père vicaire : c'est un moine nommé par le prieur, curé de la paroisse ; il possède une habitation à part. outre ses devoirs de curé, il a l'obligation de réparer le sol de l'église paroissiale jusqu'à la clôture. Nous avons ici la confirmation que l'église paroissiale était bien dans le prolongement de la nef de l'église des moines.

Le Concile de Trente avait beaucoup insisté sur la mise en place du rite liturgique, de la propreté des lieux saints, des vases sacrés. Jusque dans les années 1960, les curés de paroisses célébraient la messe selon le même rite du Concile de Trente. Neuf ans plus tard, dans la nuit du 25 juillet 1589, des soldats genevois, bernois, mercenaires venus d'ailleurs, entrèrent à Contamine, pillèrent, saccagèrent, incendièrent ce prieuré vieux de cinq siècles, et c'en était pratiquement fini de la présence des moines bénédictins à Contamine. Déjà des temps nouveaux s'annonçaient, temps où d'autres hommes s'éveilleraient, avec d'autres espoirs, d'autres joies, d'autres peines.

Ainsi tout recommence.

L'Etincelle du Volcan